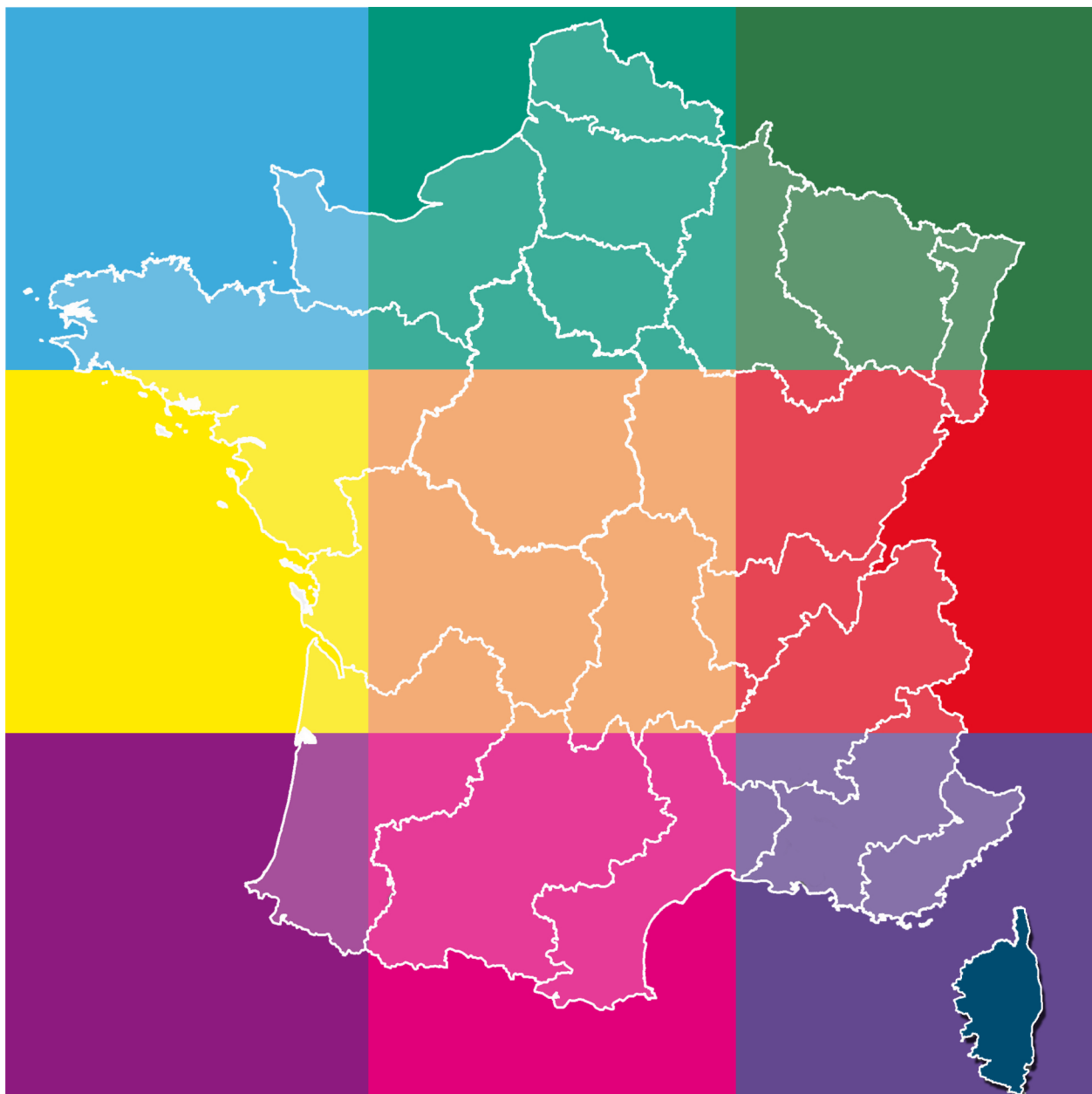


STRATER

Diagnostic territorial

Corse

Juin 2018



Service de la coordination des stratégies
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Département des investissements d'avenir
et des diagnostics territoriaux

Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Note liminaire

L'objectif des diagnostics territoriaux « Strater » est de proposer, sous l'angle d'une vision globale des sites, un état des lieux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation par une présentation des grands chiffres, des tendances, et de la structuration des acteurs.

Ces documents apportent des éléments de diagnostic sur lesquels les acteurs concernés, à différents niveaux, peuvent appuyer leurs choix stratégiques en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Ils font, préalablement à leur publication, l'objet d'échanges avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche concernés.

Les territoires considérés

Le diagnostic territorial a été construit à l'échelle académique ou inter-académique, selon l'organisation territoriale choisie par le regroupement, conformément aux dispositions de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013. En conséquence, les données présentées portent sur le périmètre académique (ou-inter-académique) dans lequel s'inscrit le regroupement. Lorsqu'elles ne sont pas disponibles à cette échelle, le périmètre retenu peut être celui de l'établissement en charge de la coordination territoriale. Pour l'Île-de-France, ont été pris en compte les établissements membres des communautés d'universités et d'établissements (COMUE) et leurs partenaires associés en fonction des données recueillies.

26 sites de regroupement ont été analysés correspondant aux territoires de 7 associations et de 19 COMUE constituées. Le diagnostic relatif à la Corse a également été mis à jour ainsi que ceux concernant les territoires d'Outre-mer (StraTOM).

Les regroupements d'établissements en application de la loi du 22 juillet 2013 :

Aix Marseille Provence Méditerranée (Association)	Établissements du site champenois (Association)*	HESAM Université (COMUE)
Université Clermont Auvergne (Association)	Université Côte d'Azur (COMUE)	Université de recherche Paris Sciences et Lettres (COMUE)
COMUE d'Aquitaine	Université fédérale de Toulouse Midi Pyrénées (COMUE)	Université Sorbonne Paris Cité (COMUE)
Languedoc Roussillon Universités (COMUE)	Communauté Université Grenoble Alpes (COMUE)	Sorbonne Université (Association)**
COMUE Lille Nord de France	COMUE Centre Val de Loire	Université Paris Est (COMUE)
Normandie Université (COMUE)	Université confédérale Léonard de Vinci (COMUE)	Université Paris Lumières (COMUE)
Picardie Universités (Association)	Université de Lorraine (Association)	Université Paris Seine (COMUE)
Université de Bourgogne Franche Comté (COMUE)	Université de Lyon (COMUE)	Université Paris Saclay (COMUE)
Université Bretagne Loire (COMUE)	Université de Strasbourg (Association)	

* au 1^{er} janvier 2018, préalablement COMUE

** Association créée par le décret n°2018-265 du 11 avril 2018

Avertissement concernant la date de publication et précisions concernant les données et leur interprétation, ainsi que les termes employés

Ce document est publié en l'état des informations et des analyses disponibles au 1^{er} mai 2018

Compte tenu des caractéristiques de chaque site, des spécificités des regroupements créés par les acteurs territoriaux et de la disparité des périmètres retenus, le choix a été fait de ne pas établir de comparaison entre les différents territoires observés. Les éléments fournis ne constituent pas une finalité en soi et ont pour seul but de permettre aux acteurs d'en disposer et de les analyser au vu de leur contexte propre.

Les sources des cartes et des chiffres sont mentionnées.

Il y a lieu d'être particulièrement attentif aux dates de recueil des données et d'en tenir compte dans leur interprétation.

Il conviendra plus généralement, si l'on veut analyser correctement les données fournies, de se référer aux définitions précises données dans le lexique.

Enfin, les nomenclatures disciplinaires ou scientifiques ne recouvrent pas toujours les mêmes périmètres.

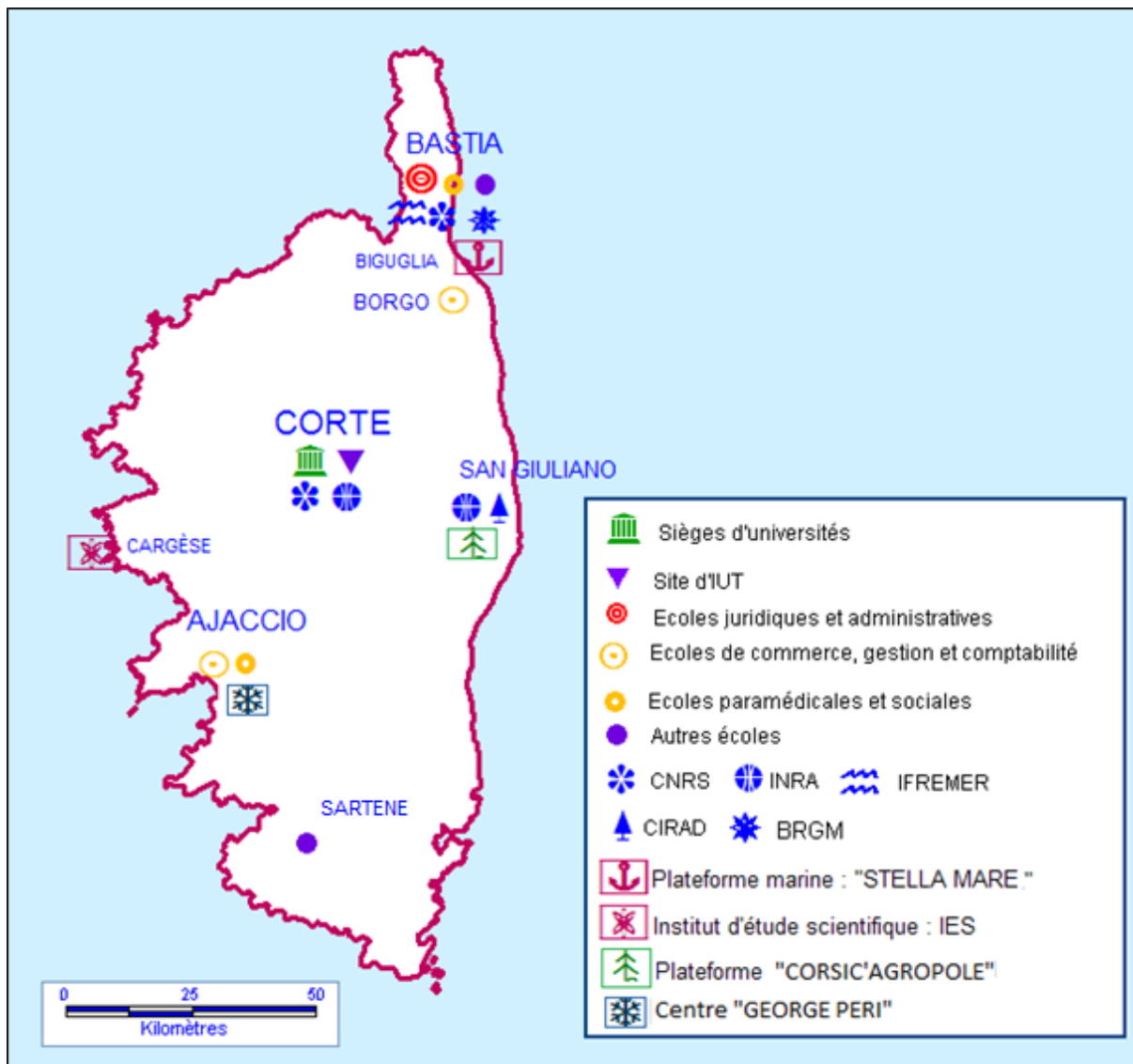
SOMMAIRE

A. VISION SYNTHETIQUE : CONTRIBUTION POUR UN DIAGNOSTIC.....	4
1. Les principales implantations géographiques.....	4
2. Les caractéristiques socio-économiques de la région	8
3. Les chiffres-clés	9
B. APPROCHE QUANTITATIVE.....	11
1. Les institutions, les ressources humaines et l'offre documentaire	11
2. Le potentiel de formation	19
3. Le potentiel de recherche.....	39
4. Le potentiel d'innovation.....	47
5. Les données socio-économiques	53
C. ANNEXES	63
Lexique	63
Sigles et abréviations.....	84

A. VISION SYNTHETIQUE : CONTRIBUTION POUR UN DIAGNOSTIC

1. LES PRINCIPALES IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES

Carte 1 – Corse : la carte des implantations des principaux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche



Carte 2 – Corse : la carte des implantations des sections de techniciens supérieurs (STS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

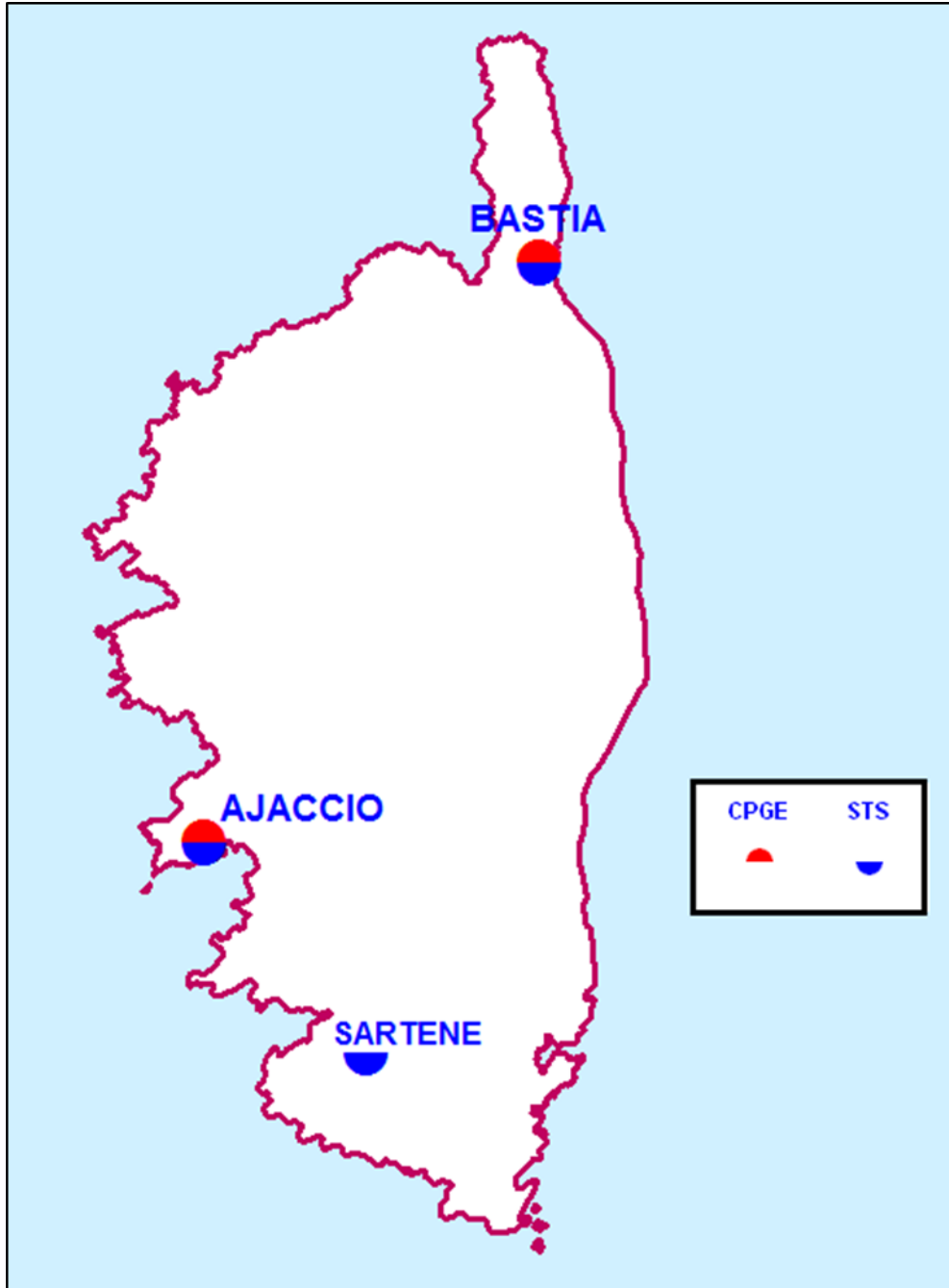


Tableau 1 - La recherche dans les sites universitaires en France métropolitaine

Regroupements	Résultats PIA			IUF nominations 2013-2017	Docteurs 2014	ERC nominations 2009-2018	CNRS Médailles Or et Argent 2001-2017	Effectifs d'enseignants-chercheurs et chercheurs en 2014
	Idex / I-Site	Labex	Equipex et autres projets de rech. ¹					
Aix-Marseille Provence Méditerranée	A*Midex	23	44	39	719	58	14	4 607
Université Clermont Auvergne et associés	I-Site CAP 20-25	8	23	8	198	7	1	1 518
ComUE d'Aquitaine	IdEx Bordeaux I-SITE E2S	12	36	32	646	29	11	3 902 ²
Languedoc-Roussillon Universités	I-Site MUSE	27	37	21	572	32	13	5 954
Lille Nord de France	I-Site ULNE	7	29	26	524	14	1	3 601
Normandie Université	-	5	12	17	338	3	4	2 325
Picardie Universités	-	3	12	6	146	2	-	1 073
Université Bourgogne-Franche-Comté	I-SITE UBFC	3	20	13	381	7	4	2 000
Université Bretagne Loire	I-SITE NEXT	15	54	39	959	33	5	7 292
Etablissements du site champenois	-	1	4	3	137	-	-	735
Université Côte d'Azur	Idex Jedi	8	21	13	301	31	6	1 802
Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées	-	17	46	43	798	40	16	6 810
Communauté Université Grenoble Alpes	Idex UGA : université de l'innovation	22	43	39	708	70	29	5 733 ²
COMUE Centre-Val de Loire	-	8	18	11	228	6	3	1 929

Regroupements	Résultats PIA			IUF nominations 2013-2017	Docteurs 2014	ERC nominations 2009-2018	CNRS Médailles Or et Argent 2001-2017	Effectifs d'enseignants-chercheurs et chercheurs en 2014
	Idex / I-Site	Labex	Equipex et autres projets de rech. ¹					
Université Confédérale Léonard de Vinci	-	2	7	5	304	2	2	1 935
Université de Lorraine	I-SITE LUE ISTE ⁴	6	12	8	421	8	3	2 641
Université de Lyon	IDEXLYON	22	45	61	1 043	61	23	6 696 ²
Université de Strasbourg	UNISTRA	18	28	30	450	45	14	3 029
Hésam Université		8	4	-	66	2	-	555 ²
Paris Sciences et Lettres	PSL	46	34	20	407	159	62	3 270 ²
Sorbonne Paris Cité	USPC 2020	33	35	91	1 001	114	25	5 964 ²
Sorbonne Universités	Super	34	39	62	1 196	84	36	4 806 ²
Université Paris Est	I-Site FUTURE	17	24	14	242	8	3	1 972 ²
Université Paris Lumières	-	7	4	29	326	-	3	1 922 ³
Université Paris Seine	I-Site PSI	7	5	3	78	2	1	626 ²
Université Paris-Saclay	Université Paris Saclay	40	90	47	974	165	68	8 001 ²

¹ Sont pris en compte les actions labellisées : Equipex, IHU, IHU B, Phuc, RHU, les actions Bioinformatiques, Biotechnologies-Bioressources, Démonstrateurs, Cohortes, Infrastructures, Nanobiotechnologies, Carnot, ITE, IRT, Instituts convergence, Ecoles universitaires de recherche.

² Décompte des chercheurs.

ComUE d'Aquitaine : la donnée indiquée de 3 902 pour les effectifs d'enseignants-chercheurs et chercheurs en 2014, issue de l'enquête R&D du MESRI pour l'ancienne région Aquitaine, ne comprend donc pas les effectifs de l'Université de La Rochelle.

Comue UGA et Université de Lyon : Estimation d'après l'effectif de 12 429 chercheurs (en ETP) pour l'ancienne région Rhône-Alpes.

Comue franciliennes : Source HCERES : effectifs prévisionnels au 01/01/14 (Vague D) et au 01/01/15 (Vague E) des chercheurs et enseignants-chercheurs déclarés dans les unités de recherche évaluées. L'ensemble des personnels de l'unité de recherche est comptabilisé même s'ils ont un employeur différent (titulaires et non-titulaires).

³ Source Comue

⁴ Initiative d'excellence de l'information scientifique et technique.

2. LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA REGION

Située au cœur du golfe de Gênes, la Corse se caractérise par son insularité et son relief montagneux qui lui confèrent un certain isolement, atténué par sept ports et quatre aéroports internationaux. Cette géographie particulière conduit à de nombreuses spécificités, comme la prédominance des très petites entreprises dans le tissu productif ou encore la place des activités tertiaires comme principal moteur de croissance.

Avec une population insulaire de 327 000 habitants, multipliée par deux en période estivale, l'île est la région de métropole qui bénéficie de la plus forte croissance démographique depuis 2006. Cette évolution provient exclusivement des apports migratoires qui concernent les retraités mais également de nombreuses personnes plus jeunes en situation d'activité.

Si la population active progresse, la proportion d'actifs reste néanmoins en deçà du taux national.

La hausse de la population touche d'abord les agglomérations de Bastia et d'Ajaccio mais les autres aires urbaines de l'île et une grande partie des communes rurales gagnent aussi des habitants. La densité de population reste néanmoins la plus faible de France. Corte, siège de l'université de Corse Pasquale Paoli, est commune d'accueil de la très grande majorité des étudiants de l'île. Les étudiants y représentent 30% de la population et 41% des jeunes âgés de 15 à 29 ans.

La Corse est attractive mais également vieillissante. Le poids déjà élevé de la population âgée devrait encore se renforcer dans les années à venir, entraînant une forte modification de la structure par âge : le rapport entre la population des 65 ans ou plus et celle, d'âge actif, des 15-64 ans passerait de 32% en 2011 à 60% en 2040 (45% en métropole).

Les taux de scolarisation des jeunes restent très inférieurs aux moyennes nationales : de 18 à 24 ans, seuls 43% d'entre eux sont scolarisés en Corse (contre 52% en moyenne nationale) ; de 25 à 29 ans ils ne sont plus que 4,3% (7,6% en moyenne nationale).

Les effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur sont en légère progression, notamment les effectifs inscrits en IUT ou en CPGE. Les inscrits en IUT représentent 8,6% des effectifs de l'enseignement supérieur en Corse et ceux des CPGE 1,9%.

36,5% de la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus est sans diplôme en Corse (31,6% au niveau national) et seulement 22,3% est diplômée de l'enseignement supérieur (27,5% au niveau national). Cette forte proportion de non diplômés s'explique par le poids important des catégories employés et artisans en Corse, professions souvent peu diplômées. La part des personnes titulaires du seul baccalauréat est, elle, supérieure à la moyenne nationale.

La répartition sectorielle de l'économie régionale est atypique, avec un tissu industriel très restreint, une économie fortement tertiaisée et un secteur de la construction davantage représenté qu'au niveau national. Cette structure est peu favorable au développement de la R&D, la taille des entreprises étant trop restreinte pour investir en recherche et développement.

Source : INSEE

3. LES CHIFFRES-CLES

	Poids national
Population au 1 ^{er} janvier 2014 : 324 212 habitants	0,5%
PIB : 8 597 M€ en 2014 (donnée provisoire)	0,4%
5 353 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2014-2015 dont 3 993 inscrits à l'université	0,2% 0,3%
349 diplômés de master en 2014	0,3%
16 docteurs en 2014	n.s
Personnels de recherche (ETP) en 2014	n.d
Chercheurs (ETP) en 2014 159 chercheurs de la recherche publique dont plus de 16 % relèvent des organismes de recherche publique Chercheurs en entreprises	n.d 0,2% n.d
Production scientifique en 2014-2016 (source OST- HCERES)	n.s
Production technologique (demandes de brevets européens) en 2013-2015 (source OST-HCERES)	n.s
DIRD en 2014 DIRDA : 19 M€ en 2014 DIRDE en 2014	n.d 0,1% n.d

Source MESRI – Sies (sauf indication spécifique)

n.d : non disponible

n.s : non significatif

La région est partenaire de 2 projets interrégionaux financés dans le cadre du PIA :

- un équipement d'excellence (**Equipex**) dédié à l'étude du vieillissement des composants photovoltaïques. DURASOL est une plateforme multi-sites pour étudier la durée de vie des trois technologies solaires : le photovoltaïque, le solaire thermique et le solaire de concentration ;
- une société d'accélération du transfert de technologie, la **SATT** Sud-Est qui intervient dans les secteurs Santé (Oncologie, infectiologie), Écotechnologies, Énergies, Multimédia et Communications sécurisées.

B. APPROCHE QUANTITATIVE

1. LES INSTITUTIONS, LES RESSOURCES HUMAINES ET L'OFFRE DOCUMENTAIRE

L'organisation institutionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche en Corse est définie dans le cadre d'une convention tripartite entre l'État, la Collectivité territoriale de Corse et l'université Pasquale Paoli. Celle-ci a fait l'objet d'une convention d'application en 2014. Une nouvelle convention est en cours de négociation. La convention, signée, vaudra contrat d'établissement pour l'université de Corse.

L'Université de Corse est le principal opérateur de l'enseignement supérieur et de la recherche en Corse.

Plusieurs structures de coopération permettent à l'université de rayonner au-delà de son périmètre insulaire et de nouer des relations privilégiées avec les territoires voisins ou plus éloignés (ARC euroméditerranée, RETI, Fondation pour l'université de Corse). Elle participe aux côtés de la région PACA et d'autres régions au pôle de compétitivité Capénergies.

La part d'enseignants dans les disciplines littéraires et de sciences humaines est plus élevée que la moyenne nationale et le taux d'endorecrutement des maîtres de conférences et des professeurs d'université est très supérieur à la moyenne.

Les effectifs de personnels titulaires BIATSS ont connu une forte augmentation entre 2014 et 2016. Des transformations d'emplois de catégorie C en B ont pu être réalisées qui ont modifié la structure des effectifs.

L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Une convention-cadre signée entre l'État, la Collectivité territoriale de Corse (CTC) et l'Université de Corse en 2004 a prévu l'établissement de contrats pluriannuels ou conventions d'application tripartites. Trois conventions ont ainsi été signées en 2005, 2009 et 2014. L'État a conservé ses prérogatives de collation des grades et diplômes, la charge d'une partie des dépenses directement liées à la pédagogie et à la recherche ainsi que l'attribution et le financement des postes. Il revient à la CTC d'assurer la construction, l'équipement et l'entretien des établissements universitaires ainsi que la grande majorité des coûts de fonctionnement et d'équipement par le biais de dotations globales. Elle participe également à l'élaboration de la carte des formations. Ce transfert de compétences s'est accompagné d'un transfert de moyens dans le cadre d'une dotation générale de décentralisation (DGD). Toutefois, il convient de noter l'engagement fort de l'Etat au niveau des constructions universitaires dans le cadre du programme exceptionnel d'investissement pour la Corse s'inscrivant dans une logique de rattrapage en équipements structurants.

La convention d'application tripartite a défini trois axes stratégiques pour la période 2013-2017 :

- consolider les socles scientifiques et amplifier leur dimension internationale, tout en encourageant l'interdisciplinarité et l'innovation pédagogique ;
- affirmer la mission de responsabilité sociétale et territoriale de l'université ;
- mettre en œuvre une stratégie patrimoniale actualisée, innovante et sécurisée.

Elle est en cours de renouvellement.

► Les principaux opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

- **L'université de Corse Pasquale Paoli** à Corte (UCPP), université pluridisciplinaire « hors santé », sauf la Première année commune des études de santé (PACES)

- 3 UFR

Droit, sciences sociales, économiques et de gestion

Lettres, langues, arts, sciences humaines et sociales

Sciences et techniques

- 3 Instituts

Institut Universitaire de Technologie (IUT)

Institut d'Administration des Entreprises (IAE)

Institut Universitaire de Santé (IUS) qui organise la première année commune des études de santé (PACES)

- L'école supérieure du professorat et de l'éducation a été créée au sein de l'université de Corse le 1^{er} septembre 2013 (ESPE) et est implantée sur 3 sites : Corte, Ajaccio et Bastia.
- PAOLI TECH, école d'ingénieur spécialité énergétique.
- Par ailleurs, l'université de Corse Pascal Paoli, en collaboration avec l'IEP d'Aix-en Provence, organise à Corte un parcours Sciences po.

- **Les organismes de recherche**

- 3 EPST : CNRS, Inra, Inserm
- 6 Epic: Ademe, BRGM, CEA, Cirad, Ifremer, ONF

- **Les autres écoles et instituts**

- Centre régional du Cnam à Bastia
- Institut régional d'administration (IRA) de Bastia (Établissement rattaché au Premier Ministre et placé sous la tutelle du ministère en charge de la Fonction Publique)
- École de gestion et de commerce Méditerranée (EGC) à Borgo, près de Bastia

- **Les principaux établissements de culture scientifique, technique et industrielle**

- Centre de culture scientifique technique et industrielle « RINASCITA » à Corte (CCSTI - CPIE)
- Université de Corse Pasquale Paoli

► Les structures de coopération

• **La Fondation de l'Université de Corse**

Dans le cadre de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) de 2007 permettant aux universités de créer une fondation d'emblée reconnue d'utilité publique, l'Université de Corse a créé sa Fondation destinée à répondre à une double ambition : libérer les synergies entre monde académique et monde socio-économique et réaliser des projets innovants, porteurs de haute valeur ajoutée pour le territoire.

La Fondation permet de faire émerger et d'accompagner des projets d'intérêt général répondant à trois critères prioritaires : innovation et prospective ; attractivité internationale et promotion de l'identité universitaire ; transfert des savoirs et compétences de l'université vers le territoire insulaire.

• **L'Association de Recherche et de Coopération (A.R.C.) Euro-méditerranée**

L'université de Nice Sophia-Antipolis, l'université du Sud Toulon Var, l'université de Corse, l'université Pierre et Marie Curie, l'université de Gênes et l'université de Turin sont les membres fondateurs de cette association qui a pris la suite du Pres transfrontalier « Euro-Méditerranéen ».

Dans le cadre du renforcement de la coopération euroméditerranéenne, cette association est le pivot de vastes projets de recherche et de formation transfrontaliers, dans tous les domaines du savoir, avec, au centre de sa démarche, les thématiques concernant l'environnement et le développement durable. Fort de 180 000 étudiants et de 12 500 enseignants-chercheurs et chercheurs, elle associe à son action un vaste réseau secondaire de partenaires institutionnels, publics ou privés.

• **Le Réseau d'excellence des territoires insulaires**

Le RETI (Réseau d'excellence des territoires insulaires), créé en 2010, rassemble 27 partenaires universitaires implantés dans des îles de l'océan Indien, de l'océan Pacifique ou de la mer Méditerranée. Cette fédération d'universités des territoires insulaires, ouvre la voie :

- à des collaborations pédagogiques classiques (échanges d'enseignants, multiplication de partenariats Erasmus) ou plus innovantes (création de diplômes communs, échanges autour des pratiques d'insertion professionnelle...);
- à des coopérations scientifiques autour d'un certain nombre de thématiques ;
- à des transferts de technologie, à la création de plateformes communes de recherche ou d'innovation.

• **Le réseau Thetys**

L'Université de Corse a rejoint en septembre 2013 le réseau Tethys, un concept inédit créé en 2000 de coopération transnationale basée sur le partage des connaissances et des compétences sur l'espace Euro-Méditerranéen tout entier. Le réseau rassemble plus de 60 universités partenaires issues d'une quinzaine de pays.

• **L'université numérique**

L'Université de Corse adhère à l'Université numérique juridique francophone (UNJF). L'UNJF est un groupement d'intérêt public créé pour mutualiser les ressources des facultés de droit au service de l'enseignement numérique. La Faculté de droit de l'Université de Corse est l'une des 30 facultés de droit françaises membres de l'UNJF.

L'université a également déployé des services et des ressources en ligne offrant un environnement numérique de travail (ENT) à la communauté universitaire de la région (étudiants et personnels). La transformation en université numérique est une des priorités de la prochaine période.

• **1 pôle de compétitivité**

Capénergies : énergies non génératrices de gaz à effet de serre. Créé à l'origine en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, le pôle Capénergies rassemble aujourd'hui 400 acteurs de l'industrie, de la recherche et de la formation des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Guadeloupe, Réunion et de la Principauté de Monaco.

LES PERSONNELS

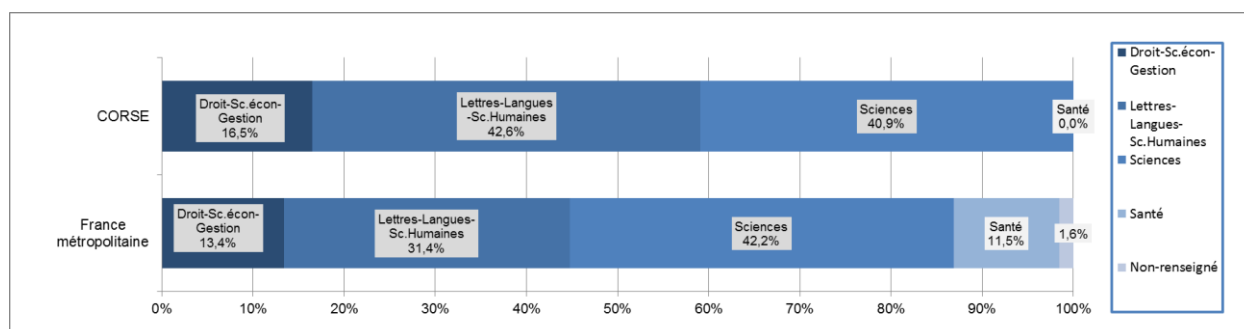
► Près de 700 personnels en 2015-2016

Tableau 2 – Corse : les effectifs de personnels en 2015-2016 (source DGRH A1-1)

Effectifs	Enseignants	BIATSS	Total	% enseignants	% BIATSS
Corse	371	322	693	53,5%	46,5%
France métropolitaine	95 311	91 895	187 206	50,9%	49,1%

► Une part d'enseignants dans les disciplines littéraires et de sciences humaines beaucoup plus élevée que la moyenne nationale

Graphique 1 – Corse : la répartition des effectifs d'enseignants titulaires permanents par grande discipline en 2015-2016 (source DGRH-A1-1)



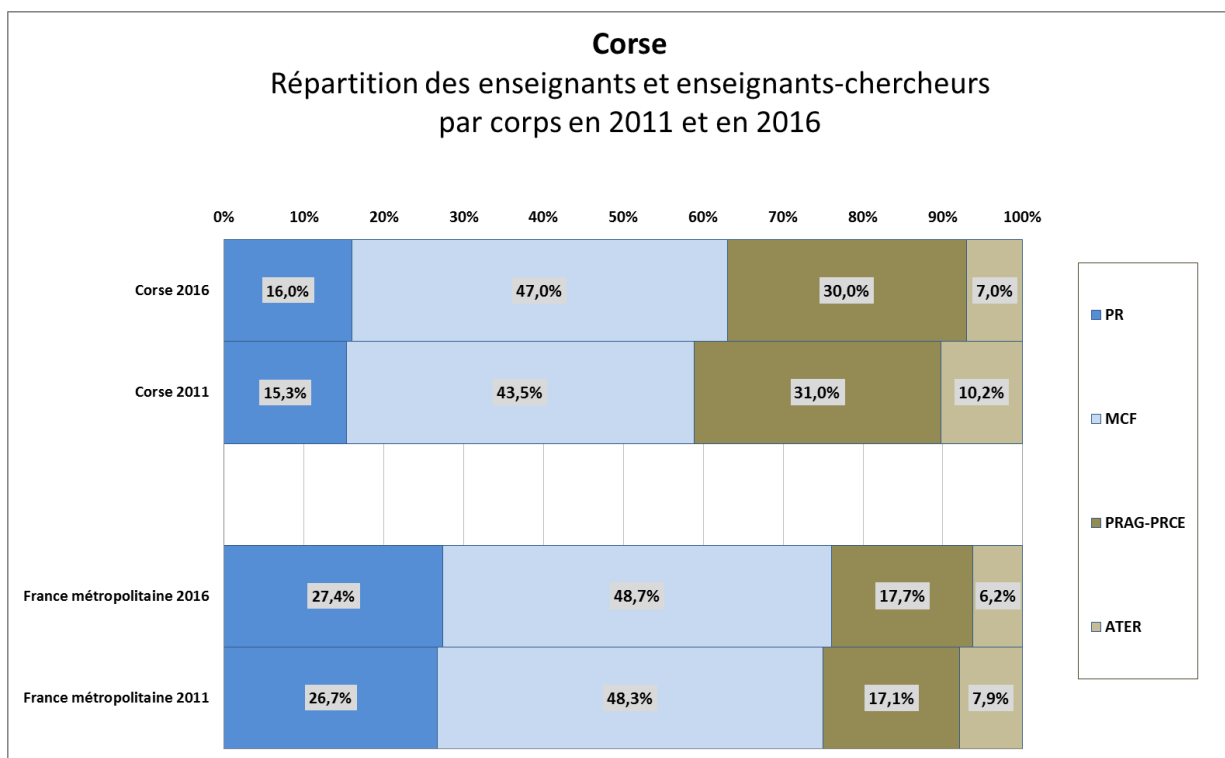
• Une forte augmentation des doctorants contractuels sur 2 ans

Tableau 3 – Corse : les effectifs d'enseignants par corps en 2015-2016 (source DGRH A1-1)

Effectifs	PR	MCF	2 nd degré	Doctorants contractuels	ATER	Autres	Total
Corse	41	123	78	61	20	48	371
France métropolitaine	20 040	35 595	12 931	14 916	4 560	7 269	95 311

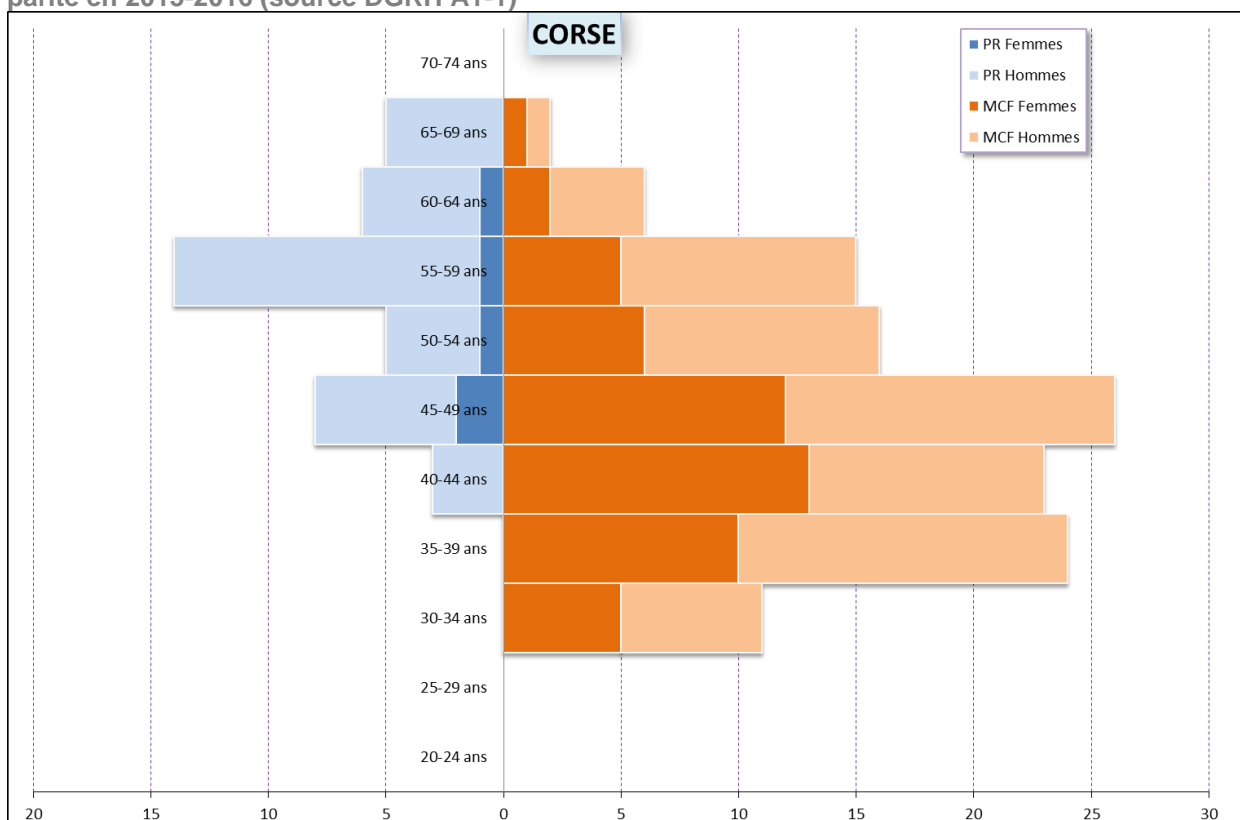
Le site compte 61 doctorants contractuels en 2015-2016 ; ils étaient 49 en 2013-2014 (soit 25% d'augmentation).

Graphique 2 – Corse : l'évolution de 2011 à 2016 de la répartition des effectifs enseignants par corps (source DGRH A1-1)



- **Les professeurs d'université sont en moyenne plus âgés que nationalement**

Graphique 3 – Corse : la population des enseignants-chercheurs, la pyramide des âges et la parité en 2015-2016 (source DGRH A1-1)



En 2015-2016, l'âge moyen des professeurs d'université s'élève à 55 ans et 1 mois, soit l'âge moyen le plus élevé de France métropolitaine (moyenne nationale : 53 ans et 11 mois). Plusieurs départs en retraite ont été enregistrés entre 2014 et 2016, modifiant la structure de la pyramide des âges entre ces deux millésimes. L'âge moyen des maîtres de conférence est lui, proche de la moyenne nationale (45 ans et 9 mois contre 45 ans et 7 mois en moyenne nationale).

Le pourcentage de femmes est globalement légèrement supérieur à la moyenne nationale (43% contre 38,6%) avec une situation très contrastée selon le corps d'appartenance : les femmes ne représentent que 12,2% des effectifs de professeurs d'université, ce qui correspond au taux de féminisation le plus faible de France (moyenne nationale : 24,1%). En revanche, s'agissant des professeurs du secondaire exerçant dans l'enseignement supérieur, le pourcentage de femmes s'élève à 57,7% (45,7% en moyenne nationale) ce qui place la Corse en première position des sites métropolitains. Pour les maîtres de conférence, la Corse est proche de la moyenne nationale (43,9% contre 44,2%).

- **Un taux d'endorecrutement très élevé**

Tableau 4 – Corse : l'endorecrutement dans les établissements d'enseignement supérieur entre 2011 et 2016 (source DGRH A1-1)

Etablissements	Maîtres de conférences		Professeurs des universités	
	Nombre total de recrutements	Taux d'endorecrutement	Nombre total de recrutements	Taux d'endorecrutement
Université de Corse	34	58,8%	16	68,8%
France métropolitaine	8 965	21%	4 605	44%

Le taux d'endorecrutement diminue pour les deux catégories d'enseignants-chercheurs par rapport à la période 2008-2013. Le nombre de recrutements est cependant un peu moins important qu'en 2008-2013 (50 contre 54).

3 enseignants-chercheurs sont d'origine étrangère en 2015-2016, soit 1,8% des effectifs du site (France métropolitaine 9,4%).

► **Une forte progression des effectifs de titulaires BIATSS sur deux ans, contrairement à la tendance nationale**

- **La progression concerne les seuls effectifs de personnels ITRF**

Tableau 5 – Corse : les effectifs de personnels BIATSS par filière en 2015-2016 (source DGRH A1-1)

Effectifs	Administrative	Sociale et santé	Ouvrière	ITRF	Bibliothèque	Total
Corse	10	3	0	296	13	322
France métropolitaine	14 068	951	159	71 513	5 204	91 895

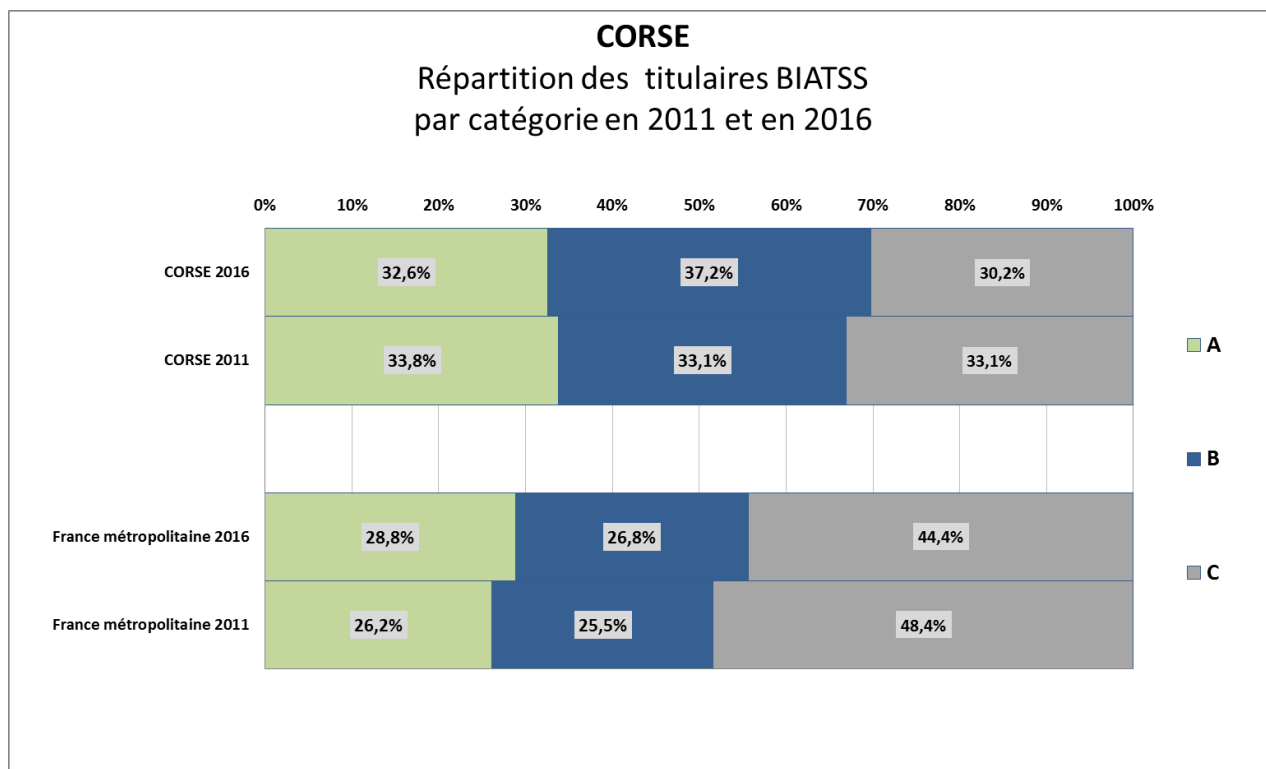
En 2013-2014, on décomptait 260 personnels ITRF ; l'augmentation sur deux ans est de 14% (+1% en moyenne nationale). Les autres filières voient leurs effectifs diminuer ou rester quasiment stables sur cette période. Toutes filières confondues, les effectifs augmentent globalement de 11%, alors qu'ils diminuent nationalement de -1,5%.

- **Une évolution de la structure des effectifs au profit des catégories A et B**

Tableau 6 – Corse : les effectifs de personnels titulaires BIATSS par catégorie sur la période 2011-2016 (source DGRH A1-1)

Effectifs BIATSS	2010-2011				2015-2016			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Corse	46	45	45	136	56	64	52	172
France métropolitaine	13 986	13 616	25 866	53 468	15 912	14 797	24 500	55 209

Graphique 4 – Corse : l'évolution des effectifs de personnels titulaires BIATSS par catégorie sur la période 2011-2016 (source DGRH A1-1)



L'OFFRE DOCUMENTAIRE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Tableau 7 – Corse : l'offre documentaire globale en 2014 (source : enquête statistique générale des bibliothèques universitaires - ESGBU)

Offre globale	Corse	Moyenne nationale	Maximum	Minimum
Nombre de places de travail	168	4 747	14 007	168
Nombre d'entrées	75 895	2 276 804	7 150 774	75 895
Disponibilité des places de travail	109	232	635	109
Nombre de prêts	15 111	3 395 836	10 094 515	15 111
Offre de documents (en mètres linéaires)	3 444	50 862	130 384	3 444

L'offre documentaire proposée par la Corse peut sembler modeste dans l'absolu, mais elle s'explique par le fait que cette université compte de faibles effectifs étudiants et que le service de documentation se compose d'une seule Bibliothèque universitaire. Dans ce contexte, la fréquentation de la bibliothèque est correcte. Cependant, la disponibilité des places de travail, calculée en fonction des effectifs étudiants desservis, est modeste avec 109h par étudiant et par an, et une moyenne d'une place pour 22 étudiants (contre une pour 12 étudiants au niveau national).

2. LE POTENTIEL DE FORMATION

i Les nomenclatures disciplinaires ou scientifiques ne recouvrent pas toujours les mêmes périmètres.

L'université de Corse est une université pluridisciplinaire « hors santé », sauf la Première année commune des études de santé - PACES. Elle rassemble près de 4 000 étudiants, soit la très grande majorité des inscrits dans l'enseignement supérieur, à Corte, plus petite ville siège d'une université de France.

Les effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur sont en légère progression, notamment les effectifs inscrits en IUT ou en STS. Une part élevée des effectifs suit ainsi des formations supérieures courtes. Les effectifs en DUT sont bien représentés et les licences professionnelles ont pris de l'essor (+30,6%) sur la période récente.

La répartition des effectifs universitaires se caractérise par un niveau L prépondérant et un poids du niveau M faible. Quant au niveau D, il a vu ses effectifs diminuer sensiblement.

Une part élevée des effectifs de l'université est inscrite dans les disciplines arts, lettres, langues et sciences humaines.

85,8% des étudiants sont originaires de Corse. La proportion d'étudiants étrangers diminue du quart entre 2010 et 2014.

Les taux de réussite au baccalauréat sont très élevés mais la propension des bacheliers à poursuivre des études post-bac est très en-deçà de la moyenne nationale, quel que soit le type de baccalauréat obtenu. 789 nouveaux bacheliers sont inscrits à l'université à la rentrée 2014.

Le taux d'étudiants boursiers est le plus élevé de France métropolitaine.

LES RESULTATS DU BAC ET LA POURSUITE D'ETUDES DES NEO-BACHELIERS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

► Un très bon taux de réussite au bac général

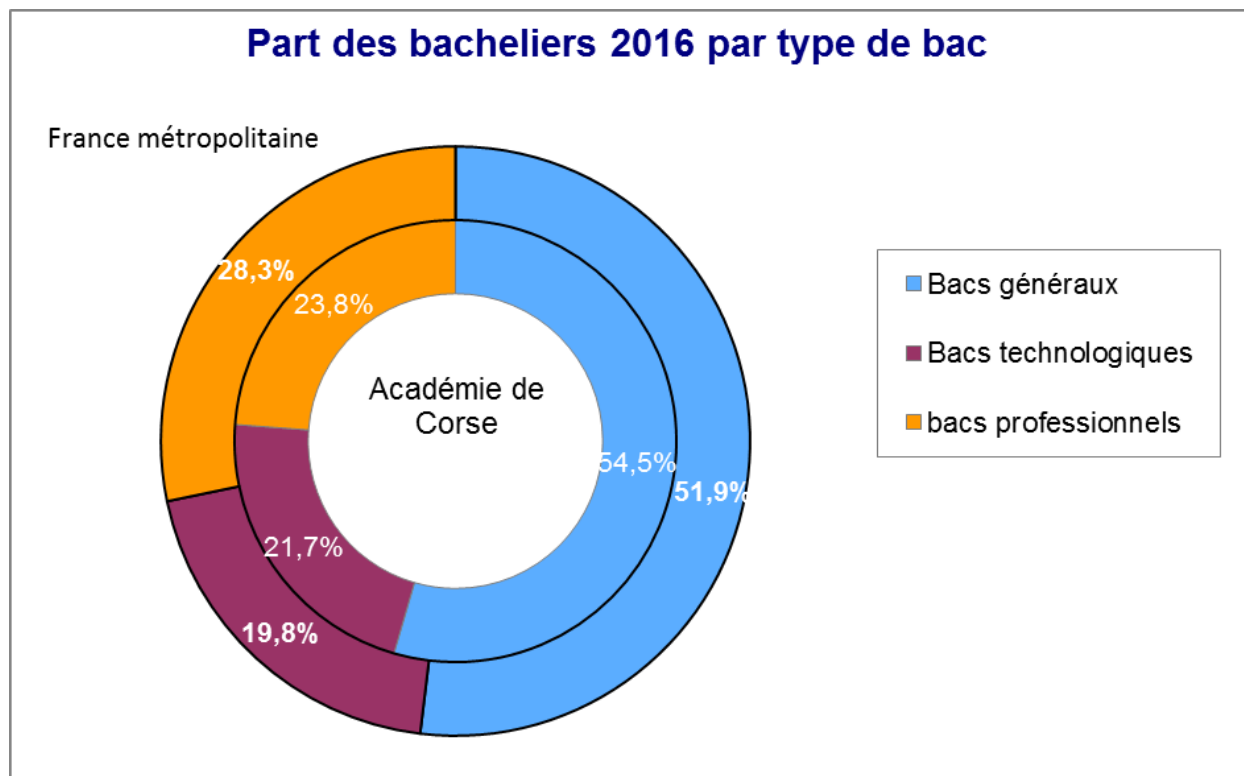
Tableau 8 – Corse : le nombre de candidats admis et le taux de réussite par type de bac, session 2016 (source DEPP)

	Bac général		Bac technologique		Bac professionnel		Total	
	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite
Corse	1 275	95,1%	508	93,7%	557	83,3%	2 340	91,7%
France métropolitaine	316 156	91,5%	120 621	91,0%	172 194	82,7%	608 971	88,8%

Depuis 2012, le taux de réussite au baccalauréat en Corse est passé au-dessus de la moyenne nationale. L'évolution favorable se confirme en 2016 avec un taux de réussite de 91,7% (88,8 % pour la France métropolitaine). La Corse se place au 2^{ème} rang des académies françaises en 2016, derrière celle de Rennes et devant celle de Nantes.

On observe des taux de réussite supérieurs aux moyennes nationales dans toutes les filières et plus particulièrement dans la filière générale avec un taux de réussite de 95,1%, contre 91,5% pour la moyenne nationale. La Corse se place ainsi au 1^{er} rang des régions pour la filière générale. Ce taux de réussite est le même qu'en 2014.

Graphique 5 – Corse : la répartition des admis 2016 par type de baccalauréat (source Sies)



La part des admis issus du bac général est, en 2016, supérieure à la moyenne nationale et elle progresse depuis 2014 (54,5% contre 51,1%). La part des admis issus du bac professionnel est inférieure à la moyenne nationale ; elle est en diminution depuis 2014 (de 26,2% à 23,8%) de même que la proportion d’admis issus du bac technologique (qui passe de 22,7% à 21,7%)

► Une faible propension à la poursuite d’études supérieures des néo-bacheliers

Le taux de poursuite immédiate des nouveaux bacheliers dans l’enseignement supérieur s’établit à 63,8% en 2014, très en deçà de la moyenne nationale (72,2%). Il s’élève à 86,5% pour les bacheliers généraux (94,7% pour la France métropolitaine), 59,4% pour les bacheliers technologiques (73,2% au niveau national) et 23,2% pour les bacheliers professionnels (35,2% en moyenne nationale).

Tableau 9 – Corse : la répartition des effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en université par type de baccalauréat en 2014-2015 (source Sies)

Type de baccalauréat	général	technologique	professionnel	Total
Effectif Corse	592	143	54	789
Proportion Corse	75,0%	18,1%	6,8%	-
Proportion France métropolitaine	78,3%	15,8%	5,9%	100%

789 nouveaux bacheliers sont inscrits à l’université à la rentrée 2014 ; 75% d’entre eux proviennent du bac général (78,3% en moyenne nationale).

La part des nouveaux bacheliers professionnels à l'université (6,8%) reste supérieure à la moyenne nationale (5,9%), mais on note une diminution par rapport à la rentrée 2012 où elle s'établissait à 7,9%. La part des néobacheliers technologiques dans les effectifs universitaires (18,1%) est en progression par rapport à 2012 (16,7%).

UNE AUGMENTATION DES EFFECTIFS INSCRITS DANS LES FORMATIONS COURTES

► Des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur en légère progression

Tableau 10 – Corse : les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur et à l'université en 2014-2015 (source Sies)

	Inscrits dans l'enseignement supérieur			Inscrits à l'université		
	Effectifs	Évolution 2010-2014	Poids	Effectifs	Évolution 2010-2014	Poids
Corse	5 353	+3,9%	0,2%	3 993	+4,5%	0,3%
France métropolitaine	2 429 277	+6,4%	-	1 504 017	+6,2%	-

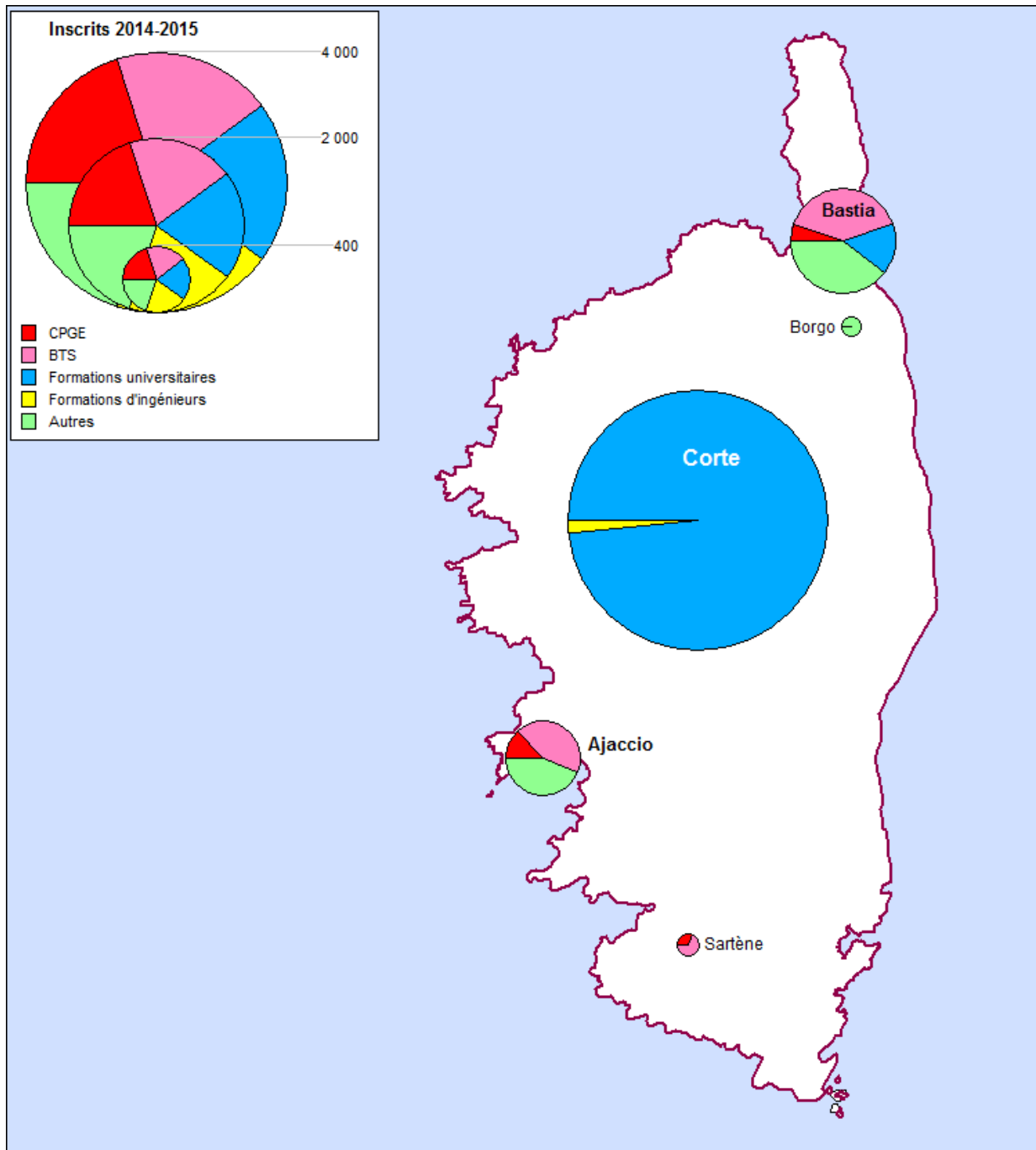
En 2014-2015, la Corse compte 5 353 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur. En 2012-2013, elle en comptait 5 006, soit une progression de 6,9% en deux ans.

Les inscrits dans l'enseignement supérieur représentent 0,2% du poids national.

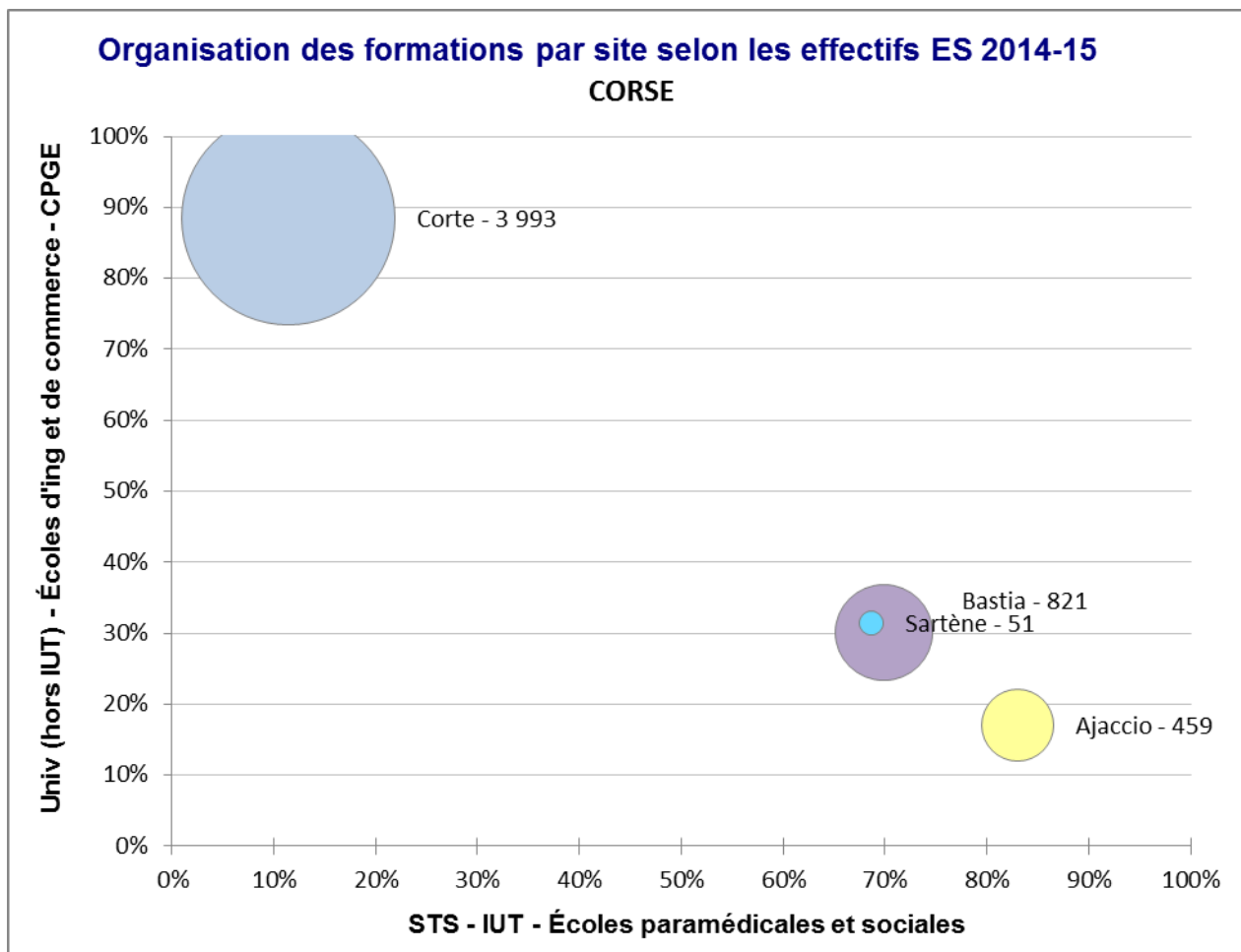
Les effectifs inscrits à l'Université de Corse progressent de 6,1% entre 2012-2013 et 2014-2015 (+4,7% en moyenne nationale)

► Une offre de formation principalement localisée à l'Université de Corse

Carte 3 – Corse : la répartition des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur sur les principaux sites par grand type de formation en 2014-2015 (source Sies)

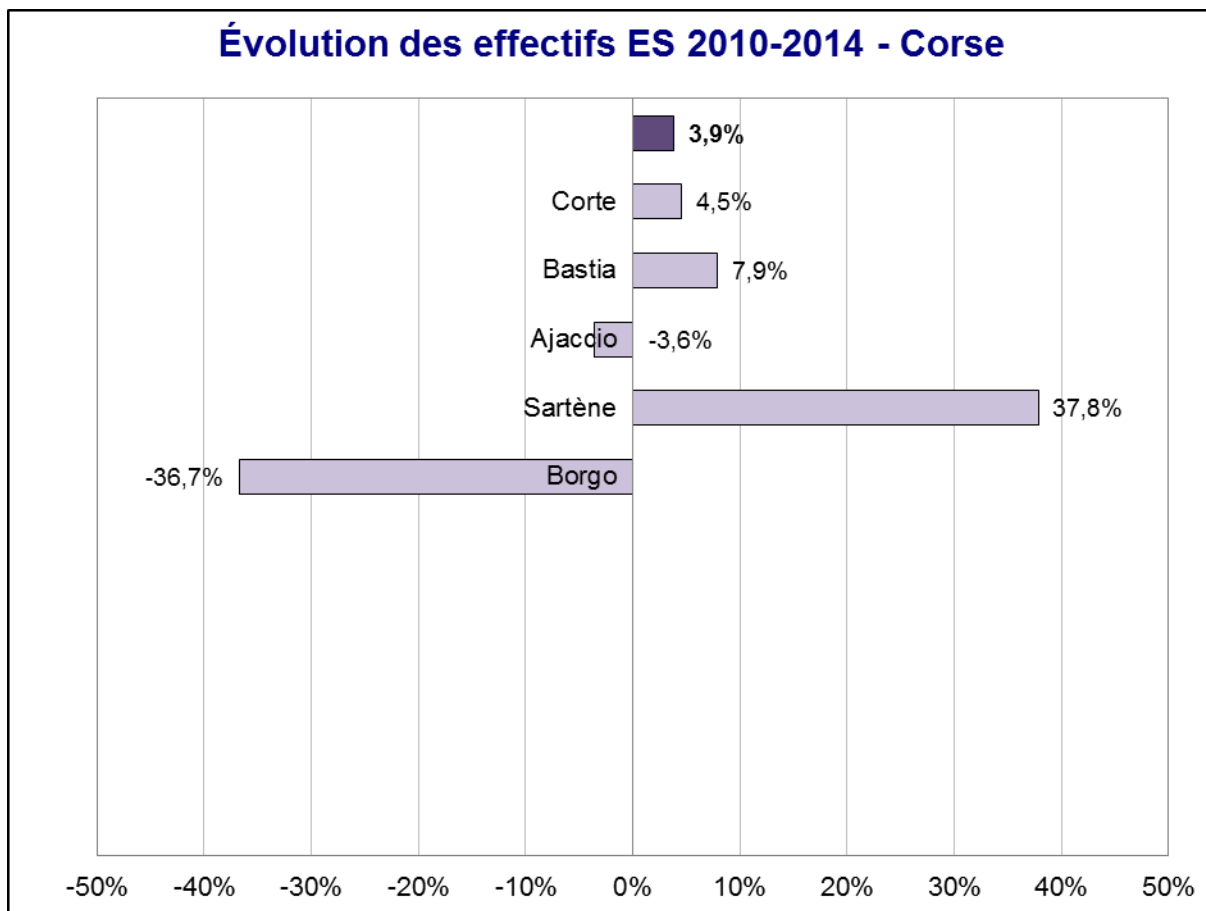


Graphique 6 – Corse : la répartition des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur en 2014-2015 selon les sites (source Sies)



90% des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur suivent une formation localisée en Haute-Corse. Avec moins de 7 000 habitants, Corte, plus petite ville de France siège d'une université, concentre à elle seule près de 4 000 étudiants, soit 74,6% des étudiants de l'académie.

Graphique 7 – Corse : l'évolution des 10 premiers sites en termes d'effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur de 2010 à 2014 (source Sies)

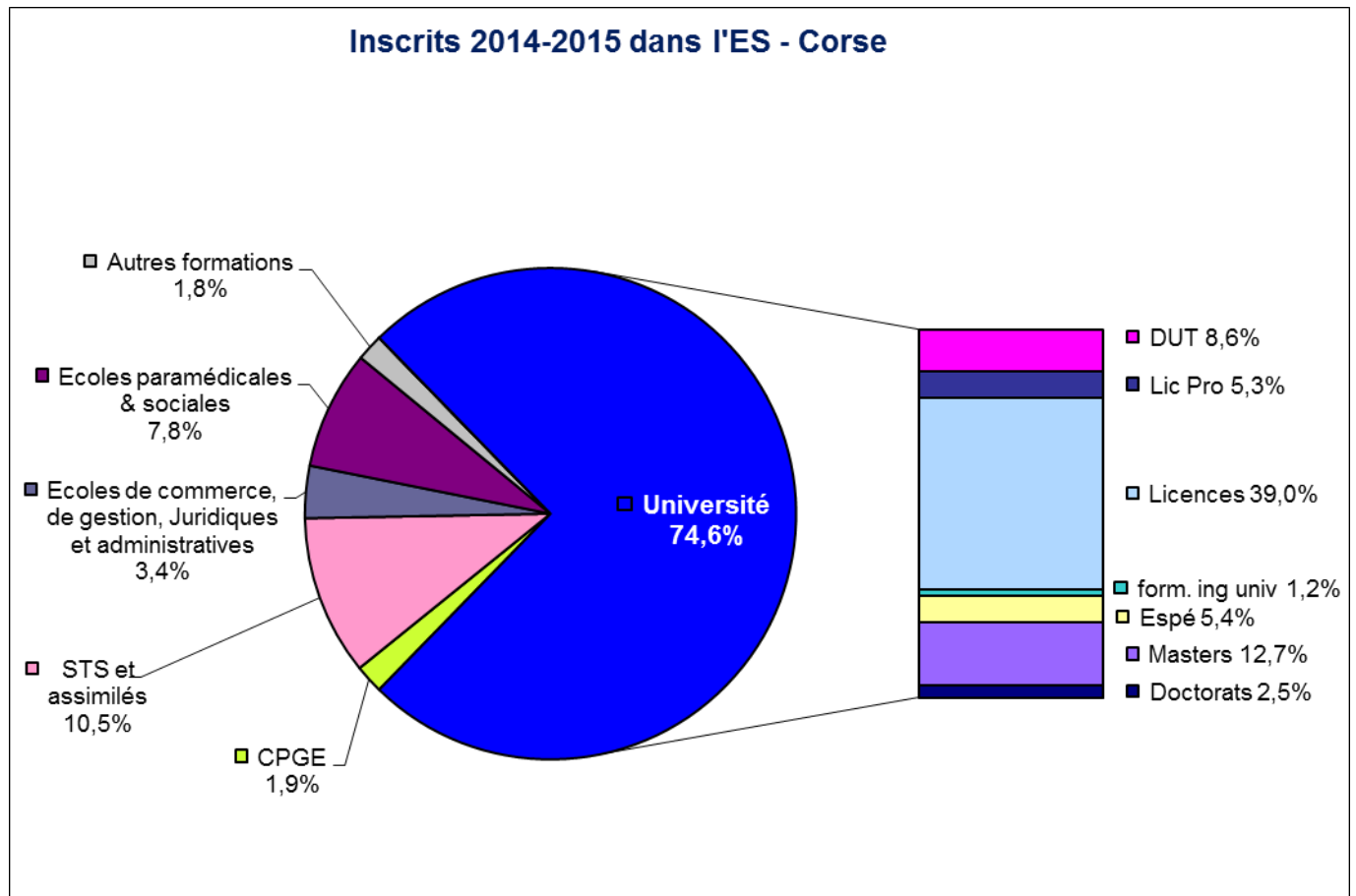


L'évolution globale des effectifs sur l'académie est de 3,9%.

Celle qui est constatée sur Borgo tient à la diminution des effectifs d'une école de commerce et de gestion dépendant de la CCI. La progression des effectifs sur Sartène concerne l'ouverture d'une classe préparatoire artistique.

► Un quart des étudiants inscrits hors université

Graphique 8 – Corse : la répartition de l'ensemble des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur en 2014-2015 (source Sies)



L'enseignement supérieur en Corse est principalement organisé autour de l'université qui accueille les trois quart des étudiants en 2014-2015 (France métropolitaine : 61,9%) soit près de 4 000 étudiants.

563 étudiants sont inscrits en STS, soit 10,5% des effectifs, proportion voisine de la moyenne nationale (10,1%). Viennent ensuite les écoles paramédicales et sociales avec 418 étudiants, soit 7,8% de l'ensemble (France métropolitaine 5,5%), puis les écoles de commerce, de gestion, juridiques et administratives avec 184 étudiants, soit 3,4% des effectifs (5,8% au niveau national). Quant aux CPGE elles accueillent 101 étudiants, soit 1,9% du total, pourcentage inférieur à la moyenne nationale (3,4%).

Au sein de l'université, les effectifs en DUT sont bien représentés ; ils accueillent 458 étudiants, soit 8,6% des effectifs de l'enseignement supérieur (France métropolitaine: 4,7%).

► L'enseignement privé est peu implanté

Tableau 11 - Corse : les effectifs étudiants dans les établissements privés en 2014-2015 (Source Sies)

	nombre d'inscrits dans les établissements privés										% du privé sur le total des inscrits du site
	CPGE	STS	form. univ.	Ecoles ing.	Com-merce	Art et archi	Param & soc	Divers	Autres	total	
Corse	0	54	0	0	57	0	47	0	0	158	2,9%
France métropolitaine	14 233	81 406	24 269	46 754	123 096	22 884	62 643	7 495	52 536	435 316	17,9%

LA REPARTITION DES EFFECTIFS ETUDIANTS PAR DISCIPLINE, NIVEAU ET TYPE DE FORMATIONS

► Une part importante des effectifs universitaires dans les disciplines de lettres et sciences humaines

Tableau 12 – Corse : la répartition des étudiants inscrits en université par grande discipline en 2014-2015 (source Sies)

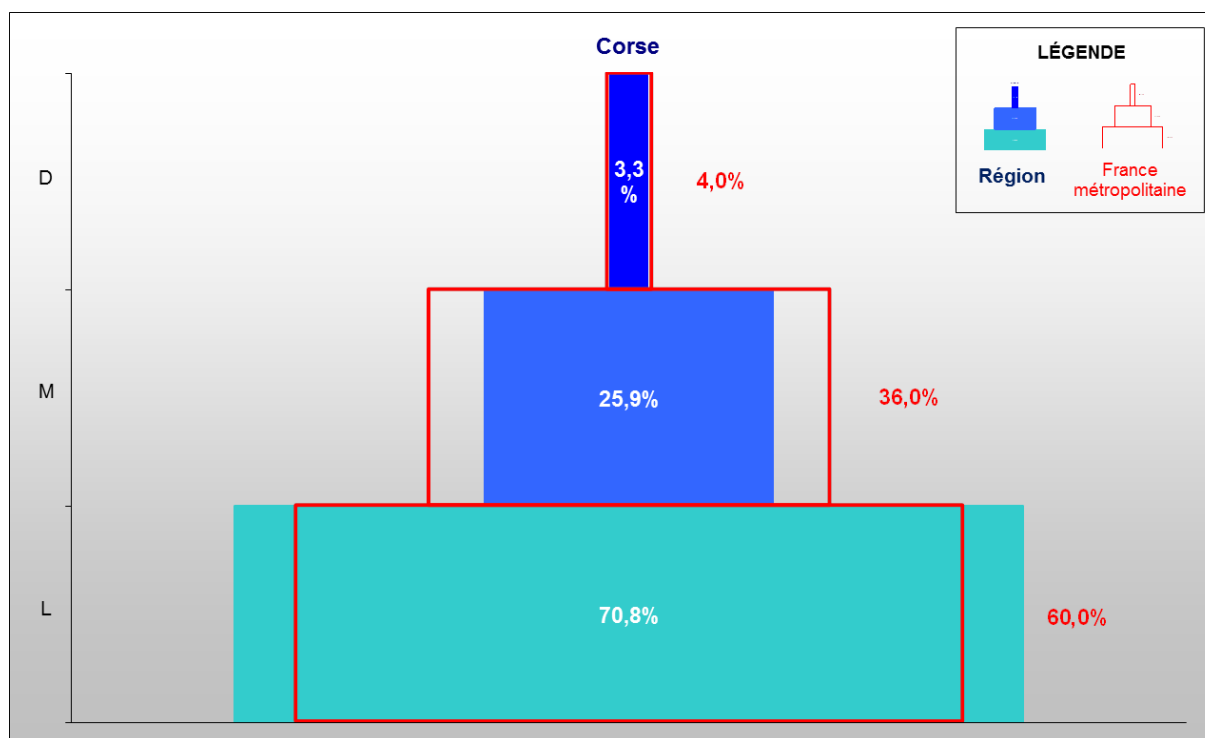
Grandes disciplines	Droit, sciences éco, AES	ALLSH	Santé	Sciences	Ingénieurs	STAPS	Total
Effectifs Corse	1 221	1 559	229	774	65	145	3 993
Proportion Corse	30,6%	39,0%	5,7%	19,4%	1,6%	3,6%	100%
Proportion France métropolitaine	29,0%	31,5%	14,4%	20,1%	1,8%	3,3%	100%

1 559 étudiants, soit 39% de l'effectif total, sont inscrits en 2014-2015 dans les disciplines du groupe «arts, lettres, langues, sciences humaines ». Cette proportion était de 35,1% en 2012-2013. La progression des effectifs entre 2012 et 2014 est importante (+17,9%). Sont également en progression sur cette période les effectifs en santé (+23,1%) et en STAPS (+10,7%). À contrario sont en diminution les effectifs en sciences (-5,0%) et en droit sciences éco et AES (-2,9%).

La hausse des effectifs universitaires observée entre 2012 et 2014 (+ 200 étudiants, soit + 6,1%) est donc principalement alimentée par la croissance des effectifs du domaine lettres et sciences humaines.

► Un niveau L prépondérant, un niveau M sous-représenté

Graphique 9 – Corse: la répartition des effectifs étudiants inscrits en université dans les cursus L, M et D en 2014-2015 (source Sies)



Plus de 70% des étudiants de l'université sont inscrits en niveau L (France 60,0%). Cette proportion a augmenté d'1 point entre 2012-2013 et 2014-2015. La part d'inscrits en niveau M est très inférieure à la moyenne nationale (25,9% contre 36,0%). Cette part a diminué sur la période 2012-2014 de 0,7 point, de même que la part d'inscrits au niveau D (qui passe de 3,7% à 3,3%). On observe également, pour ce niveau, un écart avec la moyenne nationale (4,0%).

► Une diminution des effectifs de doctorants entre 2010 et 2014

Tableau 13 – Corse : les effectifs étudiants inscrits en université par cursus en 2014 et l'évolution entre 2010 et 2014 (source Sies)

Cursus	L	M	D	Total
Effectifs Corse	2 825	1 035	133	3 993
Effectifs France métropolitaine	901 737	542 251	60 029	1 504 017
Évolution Corse	+7,8%	+1,3%	-24,9%	+ 4,5%
Évolution France métropolitaine	+6,6%	+7%	-6,3%	+6,2%

► **Une évolution différente entre les effectifs de licence et ceux de licence professionnelle**

- **Une légère hausse des effectifs en licence générale**

Tableau 14 – Corse : la répartition des étudiants inscrits en licence en 2014-2015 et la répartition des diplômés en 2014, par grande discipline (source Sies)

Grandes disciplines		Droit Sc. politique -Sc. éco. Gestion - AES	Lettres Arts- Langues- Sc.humaines et sociales	Sciences	STAPS	Total
Inscrits en Licence générale	Effectifs Corse	493	790	220	145	1 648
	Proportion Corse	29,9%	48,0%	13,3%	8,8%	100%
	Proportion France métro	31,6%	42,1%	20,0%	6,3%	100%

Les licences générales, avec 1 648 étudiants en 2014, enregistrent une hausse des inscrits de 5,5% en un an (+3,0% au niveau national). Elles ont une part égale à 38% des effectifs du L (29,6% au niveau national).

- **Une forte progression des effectifs en licence professionnelle entre 2010 et 2014**

Tableau 15 – Corse : la répartition des étudiants inscrits en licence professionnelle en 2014-2015 et la répartition des diplômés en 2014, par grande discipline (source Sies)

Grandes disciplines		Droit Sc. politique -Sc. éco. Gestion - AES	Lettres Arts- Langues- Sc.humaines et sociales	Sciences STAPS Santé	Total
Inscrits en Licence professionnelle	Effectifs Corse	139	59	84	282
	Proportion Corse	49,3%	20,9%	29,8%	100%
	Proportion France métropolitaine	45,0%	12,7%	42,3%	100%

Les licences professionnelles, qui comptent 282 étudiants en 2014, voient leurs effectifs progresser fortement (+30,6%, +6,2% au niveau national) entre 2010 et 2014.

Celles-ci représentent, en 2014, 5,3% des effectifs globaux inscrits dans l'enseignement supérieur corse (2,2% au niveau national).

► Une diminution des effectifs d'inscrits en master

Tableau 16 – Corse : la répartition des inscrits et des diplômés de master en 2014 par grande discipline, en universités et établissements assimilés (source Sies)

Grandes disciplines		Droit, sc. éco., AES	ALLSH	Santé	Sciences	STAPS	Total
Inscrits en master	Effectifs Corse	281	348	0	202	0	831
	Proportion Corse	33,8%	41,9%	0%	24,3%	0%	100%
	Proportion France métropolitaine	34,8%	42,4%	1,0%	19,5%	2,3%	100%

831 étudiants sont inscrits en master à la rentrée 2014-2015, contre 904 en 2010-2011. La diminution des effectifs est de 8,1% entre 2010 et 2014 (France métropolitaine : + 3,8%).

L'effectif se répartit entre les master « enseignement » qui accueillent 220 étudiants en 2014-2015 et les autres master (611 étudiants).

► Une baisse, entre 2010 et 2014, des effectifs en doctorat

Tableau 17 – Site Corse : la répartition des effectifs de doctorants et de docteurs en 2014 par grandes disciplines en universités et établissements assimilés (source Sies)

Grandes disciplines	Droit sciences économiques	ALLSH	Sciences STAPS et santé	Total
Effectifs doctorants Corse	20	61	51	132
Proportion Corse	15,2%	46,2%	38,6%	100%
Proportion France métropolitaine	18,0%	33,9%	48,1%	100%

En 2010, d'après les remontées Sise ; le nombre de doctorants s'élevait à 174 ; il passe à 132 en 2014, soit une diminution de presque le quart des effectifs.

À noter que selon les données de l'école doctorale, transmises par le site, l'effectif de doctorants s'établirait à 156 en 2014-2015 et l'évolution constatée se limiterait à – 16% entre 2010 et 2014.

• Une école doctorale pluridisciplinaire

L'école doctorale « Environnement et société » (ED 377) de l'université de Corse rassemble l'ensemble des unités et équipes de recherche du site : l'UMR-CNRS « Sciences pour l'environnement » (SPE), l'UMR-CNRS « Lieux, identités, espaces, activités » (LISA), la fédération de recherche CNRS « Environnement et société » (FRES), deux EA (équipe d'accueil) « Bioscope Corse Méditerranée, dynamique des infections en milieu insulaire » et « Équipe méditerranéenne de recherche juridique ». Quatre organismes sont investis dans ces laboratoires : le CNRS, l'INSERM, le CEA et l'INRA.

Près de 1000 diplômés de l'enseignement supérieur

Tableau 18 - Corse : la répartition des diplômés en 2014 dans l'enseignement supérieur pour les principaux diplômes (source Sies)

Type de diplôme	Licence générale	Licence professionnelle	Masters	Doctorat
Diplômés Site Z	304	286	349	16
Diplômés en France métropolitaine	125 086	47 538	126 360	13 296

- **Une baisse du nombre de diplômés de licence générale**

Avec 304 diplômés de licence générale en 2014, la Corse représente 0,2% des diplômés de France métropolitaine pour ce diplôme. L'effectif de diplômés enregistre une baisse sensible entre 2010 et 2014 (-22,1%) dont l'essentiel est concentré sur la période 2013-2014 (-18,1%).

C'est en droit, sciences économiques et AES que la baisse du nombre de diplômés entre 2010 et 2014 est la plus importante (-53,1%).

- **Presqu'autant de diplômés de licence professionnelle que de licence générale**

La Corse compte 286 diplômés de licence professionnelle en 2014, soit un poids national de 0,6%. La part des licences professionnelles parmi l'ensemble des diplômés de niveau L de la Corse est particulièrement élevée (48,4%) et la croissance des effectifs entre 2010 et 2014 est très soutenue (+88,2% ; 8% au niveau national).

- **Une diminution du nombre de diplômés de master, contrairement à la tendance nationale**

L'effectif de diplômés de master diminue (- 29,6%) entre 2010 et 2014 (-11% entre 2013 et 2014) alors que nationalement la tendance est à la hausse (+16,6% de 2010 à 2014 ; +1,2% de 2013 à 2014). C'est dans le groupe lettres et sciences humaines que la diminution du nombre de diplômés serait la plus marquée (-41,9% contre + 34,8% au niveau national). Selon les données du site, l'évolution des effectifs dans ce groupe serait de -13,75%)

A noter que le nombre de diplômés de master en 2014 reste, toutes disciplines confondues, supérieur à celui des diplômés de licence.

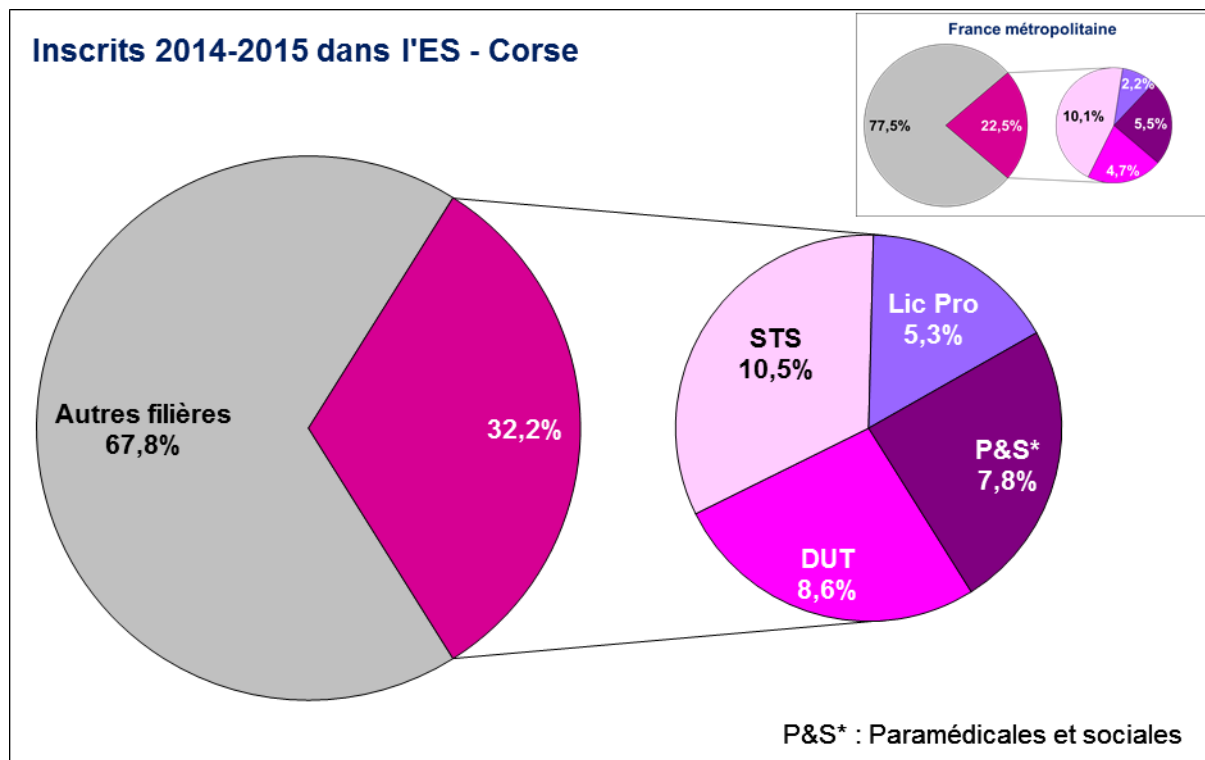
- **Une évolution favorable du nombre de docteurs**

Selon les résultats de l'enquête « écoles doctorales », l'effectif de docteurs s'élevait à 13 en 2013 et à 16 en 2014. On enregistre une évolution notable l'année suivante avec 22 docteurs diplômés en 2015.

Il n'est pas possible de ventiler ces données par grande discipline.

► Une hausse rapide des effectifs inscrits dans les formations courtes professionnelles

Graphique 10 – Corse : la répartition des effectifs de l'enseignement supérieur entre les formations générales et les formations professionnelles à bac+2 ou bac+3 en 2014-2015 (source SIES)



Les effectifs en DUT progressent de 7% entre 2010 et 2014 (+ 0,5% France métropolitaine) ; ceux des STS de 7,4% (+4,8% France métropolitaine) et ceux des formations paramédicales et sociales de 4,0% (-1,5% au niveau national).

L'augmentation globale des effectifs de l'enseignement supérieur corse (+ 200 étudiants) entre 2010 et 2014 (soit +3,9%) est due pour presque la moitié à la hausse des effectifs dans les formations courtes (+ 91 étudiants) et pour un peu plus de la moitié à celle des inscrits en licence générale et formations assimilées (+108 étudiants).

► Une centaine d'inscrits en CPGE

L'évolution des effectifs des CPGE est assez fluctuante sur la période 2010-2014 avec une diminution entre 2010 et 2011 puis un mouvement de hausse les années suivantes. Avec 101 étudiants en 2014-2015, la hausse est de 2,0% par rapport à 2010. Mais entre 2013 et 2014, on observe un tassement (-6,5%).

Les inscrits se répartissent entre le Lycée Laetitia Bonaparte d'Ajaccio (CPGE scientifique) et le Lycée Giocante de Casabianca à Bastia (CPGE littéraire).

► Un cursus d'ingénieurs en Corse

L'université Pasquale Paoli a ouvert récemment une formation d'ingénieurs « Paoli Tech ». Elle compte un effectif de 65 étudiants en 2014-2015 (50 en 2012-2013). Elle est spécialisée dans les domaines des énergies renouvelables et de l'habitat durable.

Tableau 18 – Corse : la répartition des effectifs d'élèves ingénieurs en 2014-2015 (source Sies)

Type d'établissement	Universités	INP	Autres établissements MESRI	Etablissements autres ministères	Etablissements Privés	Total
Effectifs Corse	65					65
Proportion Corse	100%					100%
Proportion France métropolitaine	18,7%	10,8%	27,9%	13,8%	28,8%	100%

L'école a diplômé 19 élèves ingénieurs en 2014.

► Les formations aux professions sociales et de santé

Tableau 19 – Corse : les études de santé en 2014-2015 (source Sies)

	PACES	Étudiants de PACES autorisés à poursuivre leurs études en médecine, odontologie, sage-femme, ou pharmacie (fixés par arrêtés du 29 décembre 2014)				
		Médecine	Odontologie	Pharmacie	Sage-femme	Total
Effectifs Corse	192	25	3	4	3	35
Poids national Corse	0,3%	0,3%	0,3%	0,1%	0,3%	0,3%
Total France métropolitaine	56 574	7 287	1 170	3 081	948	12 486

L'institut universitaire de santé, composante de l'université, organise l'enseignement de la première année des études de santé. À l'issue de cette année de formation, les étudiants reçus au concours poursuivent leurs études en Médecine, Pharmacie, Odontologie et Maïeutique à Paris V, Paris VII, Aix-Marseille Université, Nice Sophia-Antipolis.

L'effectif inscrit en PACES était de 148 en 2012-2013, soit une augmentation de 29,7% en deux ans.

Tableau 20 – Corse : les effectifs d’inscrits et de diplômés dans d’autres formations aux professions de santé et aux professions sociales en 2014 (source DREES - Ministère des affaires sociales et de la santé)

Formations	Effectifs d’inscrits	Poids national	Effectifs de diplômés	Poids national	Total inscrits France métropolitaine	Total diplômés France métropolitaine
Diplôme d’Etat d’infirmier	396	0,4%	120	0,5%	89 350	25 133
Diplôme d’État d’assistant de service social	17	0,2%	0	0,0%	7 666	2 124

► Les effectifs dans les autres formations

En 2014-2015, la Corse propose des formations qui comptabilisent 278 inscrits au total :

- en comptabilité-gestion : une formation au Diplôme de comptabilité-gestion est dispensée par le lycée Paul Vincensini à Bastia ;
- en management, commerce, tourisme. Ces formations sont dispensées par l’École de gestion et de commerce Méditerranée (groupe Euromed management).qui dépend des CCI de Corse du Sud et de Haute-Corse ;
- en économie et gestion, en sciences du travail et de la société, en sciences et technologies de l’information et de la communication et en sciences et techniques industrielles proposées par le centre du Cnam de Corse ;
- en sciences juridiques et administratives, proposées par l’Institut régional de l’administration (IRA) à Bastia ;
- une classe préparatoire à l’entrée en CPGE a été ouverte à Sartène.

Par ailleurs, la formation des enseignants dispensée au sein de l’ESPE regroupe 289 élèves à Corte, Ajaccio et Bastia.

► La formation tout au long de la vie

• 560 apprentis dans les formations de l'enseignement supérieur de la région

En 2015-2016, la Corse compte 2 099 apprentis dont 561 dans le supérieur (26,7%). Les apprentis du supérieur étaient au nombre de 551 en 2014-2015.

Ils préparent majoritairement des diplômes de niveau III (bac+2) (332, soit 59,1%), puis des diplômes de niveau II (bac+3) (115, soit 20,5%) et enfin des diplômes de niveau I (bac+5 et +) (114 master, soit 20,3%).

Deux CFA, l'un public (CFAU Corse à Corte), l'autre consulaire (CFA Corse du Sud à Ajaccio) proposent des formations aux BTS, DUT, licences professionnelles et à certaines formations de master s'agissant du CFAU.

• Les activités de formation continue ont généré un chiffre d'affaires global d'1,38 M€ en 2014

715 stagiaires ont suivi une action de formation continue en 2014, avec 70 776 heures stagiaires pour un chiffre d'affaires global de 1 384 468 euros, soit 0,3% du chiffre d'affaires national.

443 stagiaires ont suivi une formation dans les universités et les écoles et 272 au CNAM. Le chiffre d'affaires se répartit entre 759 040 euros dans les universités et écoles et 625 428 euros au CNAM.

84 diplômes ont été délivrés en 2014 dans le cadre de la formation continue, dont 73 au niveau IV, et 11 au niveau I. Aucun diplôme n'a été délivré aux niveaux III et II.

Par ailleurs, 13 demandes de VAE ont été enregistrées en 2015 dont 12 ont abouti à la délivrance de tout ou partie du diplôme.

► L'offre documentaire à destination des étudiants

Tableau 21 – Corse : les dépenses documentaires pour la formation et le pourcentage d'étudiants formés en documentation dans les cursus en 2014 (source : Enquête statistique générale des bibliothèques universitaires - ESGBU)

	Corse	Moyenne nationale	Maximum	Minimum
Dépenses d'acquisition de documentation pour la formation	201 321 €	1 276 870 €	2 989 062 €	201 321 €
Part des dépenses d'acquisition consacrées à la formation	41,0%	41,0%	83,0%	16,4%
Dépenses documentaires de formation / étudiant	55 €	27 €	57 €	14 €
Nombre d'étudiants formés à la documentation dans les cursus	500	8 429	26 310	500
Part des étudiants formés à la documentation dans les cursus	13,6%	16,6%	42,8%	3,9%

Le niveau des dépenses consacrées à l'acquisition de documentation étudiante est tout à fait satisfaisant au regard des effectifs étudiants desservis. La Corse se situe ainsi parmi les territoires qui dépensent le plus par étudiant, avec une moyenne de 55€ dépensés par personne et par an. La répartition des dépenses entre documentation de recherche (59% des dépenses documentaires) et documentation étudiante (41%) souffre d'un léger déséquilibre en faveur de la documentation de recherche, mais correspond au taux constatés au niveau national.

Enfin, le taux de formation des étudiants à la méthodologie documentaire dans les cursus est tout à fait satisfaisant : il est à noter que ce taux est en forte progression sur les dernières années (13,6% en 2014 contre 2% en 2012), ce qui est très positif.

L'ATTRACTIVITE DU SITE

► Une situation singulière en matière d'attractivité, due à l'insularité

Tableau 22 – Corse : la répartition des étudiants en université selon leur origine géographique, en fonction de l'académie d'obtention du baccalauréat, en 2014-2015 (Source : SIES)

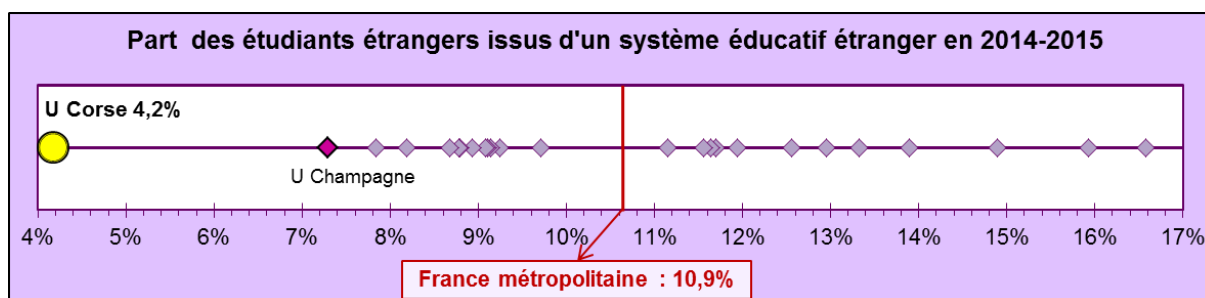
Répartition des effectifs étudiants	issus de la même académie	provenant d'une autre académie de la même région	provenant d'une autre région	Bacs obtenus à l'étranger	Académie d'origine indéterminée	Total	Effectif total
Académie de Corse	75,6%		14,8%	0,9%	8,7%	100%	3 993
France métropolitaine	51,9%	10,4%	22,3%	1,8%	13,5%	100%	1 504 017

Les trois quarts des étudiants de l'université ont passé leur baccalauréat en Corse.

► Une faible proportion d'étudiants étrangers accueillis à l'université

- **Une diminution du quart du nombre d'étudiants étrangers accueillis à l'université**

Graphique 11 - Corse : le pourcentage d'étudiants de nationalité étrangère issus d'un système éducatif étranger en 2014-2015 dans les universités (Source Sies)



En 2014-2015, l'Université de Corse accueille 167 étudiants étrangers, soit la plus faible proportion d'étudiants étrangers de France métropolitaine (4,2% contre 10,9% en moyenne nationale).

Entre 2010 et 2014, le nombre d'étudiants étrangers accueillis a diminué de plus du quart (- 26,4%). La Corse accueille 7,4% d'étrangers en M (14,7% en moyenne nationale). En doctorat, le taux d'étudiants originaires de l'étranger est plus faible que la moyenne nationale (18,0%, France 37,7%). Ce taux a diminué entre 2010 et 2014 (- 5,1 points ; France métropolitaine + 1 point).

- Les étudiants originaires des pays du Maghreb représentent le tiers des étudiants étrangers accueillis

Graphique 12 – Corse : la répartition territoriale et nationale par nationalité des étudiants de nationalité étrangère issus d'un système éducatif étranger en 2014-2015 dans les universités (Source Sies)

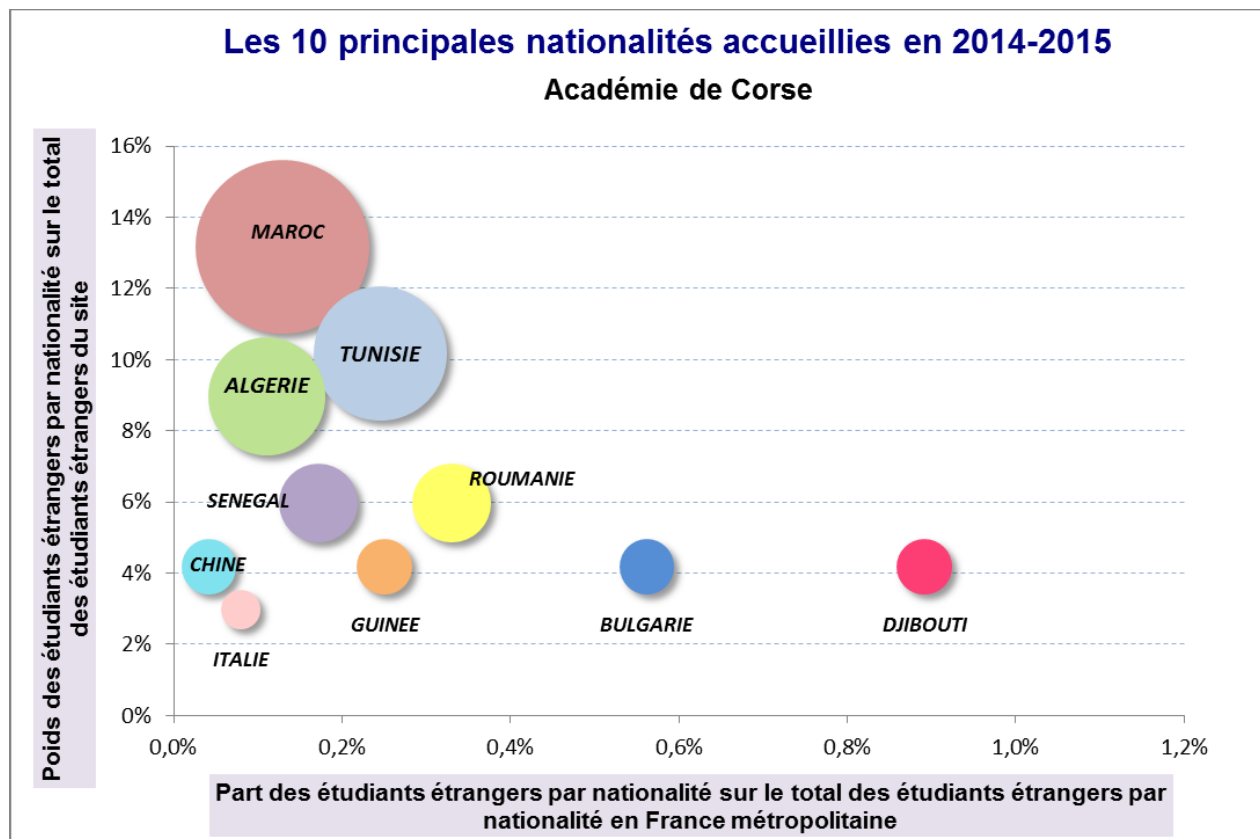


Tableau 23 – Corse : les 5 premiers pays d'origine des étudiants de nationalité étrangère issus d'un système éducatif étranger en 2014-2015 dans les universités (Source Sies)

Pays d'origine des étudiants étrangers accueillis en Corse	Nombre d'étudiants	Poids au regard du nombre total d'étudiants étrangers accueillis dans les établissements du site	Rappel du rang national
MAROC	22	13,2%	1
TUNISIE	17	10,2%	4
ALGERIE	15	9,0%	3
SENEGAL	10	6,0%	6
ROUMANIE	10	6,0%	12

Les pays du Maghreb, avec 54 étudiants étrangers, représentent le tiers des effectifs d'étudiants étrangers accueillis. Avec le Sénégal et la Roumanie, le groupe des cinq premiers pays représente moins de la moitié des effectifs accueillis (44%).

D'après les données de l'université, 325 étudiants internationaux (au sens de baccalauréat) sont accueillis à l'université en 2014-2015, dont 64 en provenance du Maroc, 35 du Portugal, 23 de Tunisie, 22 d'Algérie.

- **La mobilité dans le cadre du programme Erasmus reste très limitée**

Tableau 24 – Corse - Les étudiants Erasmus : la mobilité sortante des étudiants Erasmus + en 2013-2014 (source Erasmus ++ France)

Étudiants Erasmus	Effectif d'étudiants en mobilité d'études	Effectif d'étudiants en mobilité de stages	Effectifs totaux 2013-2014	Poids national	Évolution 2010-2014
Corse	21	8	29	0,1%	-19,4%
France métropolitaine	26 819	9 625	36 444	-	+15,5%

0,3% des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en Corse ont bénéficié d'une bourse Erasmus en 2013-2014 (1,5% au niveau national).

Globalement, tous programmes confondus, l'université a enregistré 32 mobilités sortantes en 2013-2014 auxquelles s'ajoutent 56 stages effectués à l'international, soit une mobilité sortante totale égale à 88 personnes.

LA VIE ETUDIANTE

► Près de 2 000 étudiants boursiers, soit 36,7% des effectifs

Selon l'enquête du Cnous, 36,7% des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur corse en 2015-2016 sont des boursiers sur critères sociaux (1 963) contre 26,1% au niveau national. On dénombre 19 bénéficiaires d'aides d'urgence annuelles.

La proportion de boursiers sur critères sociaux aux échelons 5, 6 et 7 (situation sociale la plus défavorable) est supérieure à la moyenne française (32,8% des boursiers, moyenne nationale 30,7%).

► L'offre de restauration et de logement

En 2015, selon le Cnous, la Corse dispose de 360 places en restaurants universitaires, soit une proportion de 7 places pour 100 étudiants, ratio égal à la moyenne nationale.

Elle compte 849 places en résidences Crous. Avec 16 places pour 100 étudiants, la Corse se situe très au-dessus de la référence nationale (7 places).

► Près de 100 étudiants handicapés accueillis

Tableau 25 – Corse : la répartition (en %) des étudiants handicapés par filière dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les lycées sous tutelle MESRI en 2014-2015 (source MESRI)

Étudiants handicapés	CPGE	STS	Niveau L	Niveau M	Ecoles d'ingénieurs	Autres	Effectif total
Corse	-	4,0%	78,8%	12,1%	-	5,1%	99
France métropolitaine	0,3%	3,9%	65,4%	17,5%	2,1%	10,6%	19 864

Tableau 26 – Corse : la répartition (en %) des étudiants handicapés à l'université par grand domaine disciplinaire en 2014-2015 (source MESRI)

Étudiants handicapés	Droit Sciences éco AES	ALLSH	Santé	Sciences	Formations d'ingénieurs	STAPS	Effectif total
Corse	32,5%	43,8%	5,0%	18,8%	0,0%	0,0%	80
France métropolitaine	24,7%	40,1%	10,7%	19,5%	1,6%	3,5%	15 838

3. LE POTENTIEL DE RECHERCHE

La recherche en Corse est essentiellement publique et majoritairement portée par l'université de Corse. Celle-ci a noué des partenariats étroits avec les grands organismes de recherche implantés sur le territoire.

Une dynamique de structuration de la recherche est engagée par l'université autour de 8 projets de recherche pluridisciplinaires, tous labellisés par le CNRS :

- Champs ondes mathématiques et applications ;
- Territoires, Ressources, Acteurs ;
- Énergies renouvelables ;
- Feux de forêt ;
- Gestion et valorisation des eaux en Méditerranée ;
- Identités, cultures : les processus de patrimonialisation ;
- Ressources naturelles ;
- Simulation informatique et systèmes ubiquitaires.

Le dispositif de recherche de l'université repose sur des plateformes et des grands équipements en matière d'énergies renouvelables, d'agriculture durable, de ressources halieutiques et en SHS.

Environ 160 chercheurs et enseignants-chercheurs exercent dans les établissements et organismes implantés sur le territoire corse, dont une majorité à l'université Pascale Paoli.

Le volume des publications scientifiques ne permet pas de calculer des indicateurs fiables dans le temps. Il apparaît néanmoins que le nombre de publications décroît entre 2009-2011 et 2014-2016 (de l'ordre de -16%).

Les financements de la recherche demeurent faibles et reposent essentiellement sur le soutien de l'État et de la Collectivité territoriale de Corse.

Le crédit d'impôt recherche s'élève à près de 10 M€.

Dans le cadre des investissements d'avenir, l'université est partenaire d'un projet d'équipement d'excellence, DURASOL, dédié à l'étude du vieillissement des composants et des systèmes solaires photovoltaïques et thermiques.

LES DEPENSES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET LES PERSONNELS DE RECHERCHE

La DIRDE Corse n'étant pas connue pour des raisons de confidentialité, les résultats globaux en matière d'effort de recherche publique ou privée de la Corse ne peuvent être présentés.

- ***Une diminution globale des effectifs publics de la recherche et du développement en Corse***

L'effectif R et D des organismes publics de la Corse diminue entre 2013 et 2014 de 3,1% (287 à 278 personnels en ETP). L'effectif de chercheurs reste quasiment stable (de 160 à 159) et celui des personnels de soutien diminue de 127 à 119 (- 6,3%).

- **Une évolution négative des dépenses de recherche et de développement des organismes et services publics de la Corse**

En 2014, la DIRDA de Corse est la plus faible de France avec 19 M€, soit une diminution de 13,6% en un an.

► **Un Crédit impôt recherche qui reste faible mais qui progresse rapidement**

Le crédit impôt recherche (CIR) en Corse en 2014 s'élève à 9,9 M€. Il était de 3 M€ en 2013. On dénombre 21 entreprises bénéficiaires, soit la totalité des déclarants et le même nombre de bénéficiaires qu'en 2013.

► **Les personnels de recherche**

Les effectifs de la recherche privée en Corse ne sont pas connus avec exactitude.

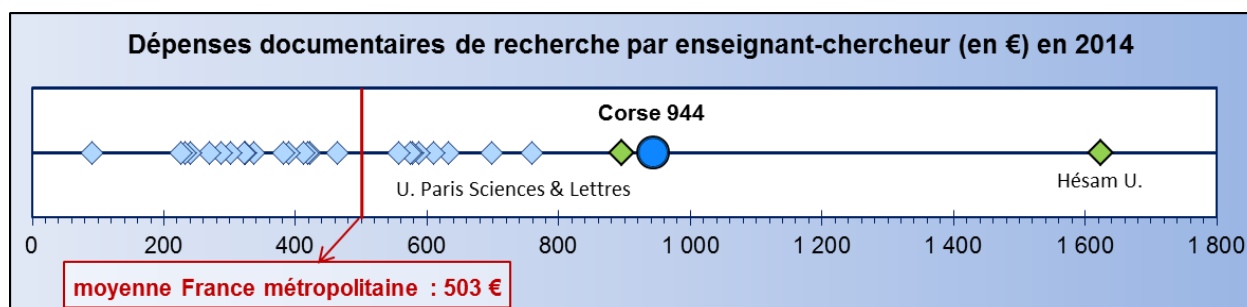
- **Plus de 80% des chercheurs du public sont à l'université de Corse**

Tableau 27 – Corse : les ETP chercheurs des principaux opérateurs de la recherche publique en 2014 (source : Sies)

Principaux opérateurs de recherche publics	Effectifs	Poids nationaux des effectifs du site	Répartition territoriale
Universités +CHU+CLCC	132	0,3%	83,5%
INRA	14	0,4%	8,9%
CNRS	8	-	5,1%
Autres (Cirad, Ifremer)	4	0,2%	2,5
Total	158	0,2%	100%

► L'offre documentaire à destination des chercheurs

Graphique 13 – Corse : la dépense (en €) en ressources électroniques par chercheur en 2014 (source : enquête statistique générale des bibliothèques universitaires - ESGBU)



La Corse se situe nettement au-dessus de la moyenne nationale avec une dépense par chercheur égale à 944 €.

Tableau 28 – Corse : l'offre documentaire globale à destination des chercheurs en 2014 (source Enquête statistique des bibliothèques universitaires – ESGBU)

	Corse	Moyenne nationale	Maximum	Minimum
Dépenses d'acquisition de documentation pour la recherche	289 705	1 838 842	4 751 750	203 740
Part des dépenses d'acquisition consacrées à la recherche	59,0%	59,0%	83,6%	17,0%
Dépenses documentaires de recherche / enseignant-chercheur	944	503	1 623	91

L'offre documentaire corse à destination des chercheurs est de très bon niveau : une moyenne de 944€ est ainsi dépensée par enseignant-chercheur et par an pour l'acquisition de documentation de niveau recherche, ce qui situe la Corse parmi les territoires qui dépensent le plus pour fournir de la documentation de travail à leurs chercheurs. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que les effectifs d'enseignants-chercheurs rattachés à l'université de Corse sont modestes (environ 300 en comptant les doctorants).

Les dépenses d'acquisition de documentation de niveau recherche représentent 59% du total des dépenses d'acquisition documentaire, ce qui correspond à la moyenne constatée au niveau national.

LA STRUCTURATION DE LA RECHERCHE SUR LE SITE

► Une recherche universitaire adossée aux organismes et organisée autour de huit projets structurants

La recherche publique en Corse se concentre à l'université de Corse Pasquale Paoli où les laboratoires sont labellisés par le CNRS.

L'établissement dispose de cinq équipes de recherche : deux UMR CNRS – Sciences pour l'environnement (UMR SPE), Lieux, identités, espaces, activités (UMR LISA), une fédération de

recherche CNRS Environnement et société (FR ES), et deux équipes d'accueil dans le domaine de la santé publique (Bioscope méditerranée) et dans le domaine du droit du patrimoine des personnes physiques et des entreprises.

Par ailleurs, une dizaine d'organismes de recherche sont implantés sur le territoire : CNRS, INRA-CIRAD, CEA, IFREMER, BRGM, INSERM, CNAM et STARESO (Station de recherches océanographiques et sous-marines) avec lesquels l'université entretient des relations étroites.

- **Huit projets pluridisciplinaires**

L'interdisciplinarité est inscrite au contrat de l'université qui distingue des grands projets structurants pluri- voire interdisciplinaires et des projets émergents.

8 projets de recherche pluridisciplinaires sont ainsi identifiés et traduisent la stratégie de l'université de Corse en matière de recherche :

- Champs ondes mathématiques et applications ;
- Territoires, Ressources, Acteurs;
- Énergies renouvelables ;
- Feux de forêt ;
- Gestion et valorisation des eaux en Méditerranée ;
- Identités, cultures : les processus de patrimonialisation ;
- Ressources naturelles ;
- Simulation informatique et systèmes ubiquitaires.

- ▶ **Des plateformes technologiques au service de la recherche sur les énergies renouvelables, l'agriculture durable, les ressources halieutiques et les sciences humaines et sociales**

La politique de recherche de l'université de Corse s'appuie sur le développement de plateformes techniques et de transfert technologique. Elle bénéficie ainsi de trois grands équipements de recherche et participe à un projet labellisé par les investissements d'avenir.

- **Dans le domaine de l'environnement et des énergies renouvelables**

- **La Plateforme de Recherche & Développement sur les énergies renouvelables du Centre d'études scientifiques G. Peri** : elle est portée par l'université de Corse, le CEA, le CNRS, et le pôle de compétitivité Cap Energies. Une antenne INES mixte (CEA/CNRS/et université) dénommée INSEME, y travaille sur le stockage des énergies intermittentes, la mobilité électrique et l'habitat durable.

Elle conduit deux gros projets emblématiques : **MYRTE**, en collaboration avec AREVA, visant à étudier le stockage de l'énergie solaire en hydrogène avec restitution par une pile à combustible et **PAGLIA ORBA** visant à étudier et expérimenter les autres formes de stockage des énergies renouvelables utiles au bouquet énergétique de la Corse.

- **Le solaire valorisé par les investissements d'avenir** : la Corse est partenaire, avec les organismes de Rhône-Alpes, du Centre Val-de-Loire, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Réunion, de la plateforme multisites DURASOL, labellisée comme équipement d'excellence.

Cette plateforme, unique en Europe, permettra à la France de consolider sa position dans le secteur des énergies renouvelables. Couvrant l'ensemble des technologies solaires, elle est plus particulièrement dédiée à l'étude du vieillissement accéléré des composants et systèmes solaires photovoltaïques et thermiques et des corrélations climatiques.

- **Dans le domaine de l'agro-écologie**

La plateforme de R&D Corsic'Agropole à San Giuliano sur les agro-ressources alimentaires fédère des organismes publics (l'INRA) et privés (le CRVI, l'AREFLEC, l'Inter Bio Corse) en les dotant de moyens communs, bâtiment technique à énergie positive et parc arboré. C'est un projet pour le développement de la spécificité et de la qualité des produits issus de l'agriculture insulaire. Il vise à promouvoir les filières locales de production végétale.

- **Dans le domaine du littoral et des ressources halieutiques**

La plateforme Stella Mare, unité mixte de services (UMS) portée par l'université de Corse et le CNRS, travaille sur les ressources halieutiques, l'écologie marine, la courantologie. L'université de Corse, l'IFREMER et de nombreux autres partenaires collaborent au développement d'outils de modélisation des processus hydrologiques (maîtrise et gestion des ressources halieutiques, qualité des eaux littorales), sur la structure, le fonctionnement et l'altération des peuplements phytoplanctoniques soumis aux activités de l'homme, ainsi que sur les ressources halieutiques en vue de réaliser des transferts de technologie et de savoir-faire vers les acteurs socio-économiques de l'aquaculture et de la pêche.

- **Dans le domaine des SHS**

L'université soutient également le développement de deux nouvelles plateformes :

- **la plateforme LOCUS** qui a pour objectif d'étudier les interactions Hommes-milieux et les conditions de soutenabilité du développement au sein d'un espace contraint et vulnérable ;
- **la plateforme M3C** (Médiation culturelle de la Corse et des corses) qui est dédiée à la culture et à l'identité corses.

LA QUALITE DE LA RECHERCHE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE

► Les distinctions

- **1 bourse ERC Tremplin**

On dénombre un bénéficiaire d'une bourse ERC Tremplin en 2016 accordée par l'ANR.

► Les publications scientifiques

Selon la méthodologie retenue pour l'exercice Strater, (cf lexique), le volume des publications scientifiques, égal à 45 en 2014-2016 (en compte fractionnaire et en années lissées), décroît entre 2009-2011 et 2014-2016 (-16%). Les publications dans le domaine biologie appliquée – écologie représentent 21% de l'ensemble en 2014-2016. Elles diminuent également en nombre.

En revanche, si l'on évalue le nombre de publications en compte de présence (cf lexique), celui-ci est en croissance puisqu'il passe de 93 publications en 2009-2011 à 103 en 2014-2016, soit une augmentation de 10%.

Selon les données de l'université, calculées selon une méthodologie propre, le volume de publications progresse entre 2013 et 2015 (de 205 à 339).

► Une stratégie internationale qui se construit

Aucune statistique relative aux copublications internationales des chercheurs en Corse n'est disponible. Cependant, de nombreux partenariats existent entre chercheurs. Parmi les pays concernés, on peut citer l'Italie avec la Sardaigne (Interreg), le Vietnam, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc (soutien CTC et MAEE), la Bulgarie et la Roumanie (accord franco-Peco), la Côte-d'Ivoire et la Chine.

L'université de Corse a joué un rôle moteur pour développer l'alliance euro-méditerranéenne dont elle est co-fondatrice avec les universités de Nice Sophia Antipolis, Toulon Sud Var, Paris VI, Gênes et Turin en intégrant l'université de Pise.

Le réseau RETI, initié par l'université de Corse, réunit 27 universités italiennes et propose de construire des synergies (échanges, enseignement et recherche). Une série d'initiatives ont été prises depuis sa création en 2010 pour donner une première impulsion à ce réseau (symposiums scientifiques, écoles d'été, outils de communication...).

LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

► La participation du site à 13 projets financés dans le cadre d'Horizon 2020

Tableau 29 - Corse : le nombre et les taux de projets pour les coordinations et les participations par domaine thématique en 2016 (source OST)

Académie de Corse	Projets		Participations		Coordinations	
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)
Biomédecine, santé, biotechnologies pour la santé	2	0,62	2	0,05	0	
Agronomie, biotechnologies agroalimentaires et ressources vivantes	1	0,43	1	0,03	0	
Aéronautique et espace	1	0,29	1	0,04	1	0,29
Energie	4	1,19	4	0,11	0	
Sciences humaines et sociales	2	0,65	2	0,06	0	
Innovation et transfert technologique	1	0,05	1	0,03	0	
Marie Curie	2	0,06	2	0,03	0	
Total	13	0,12	13	0,03	1	0,01

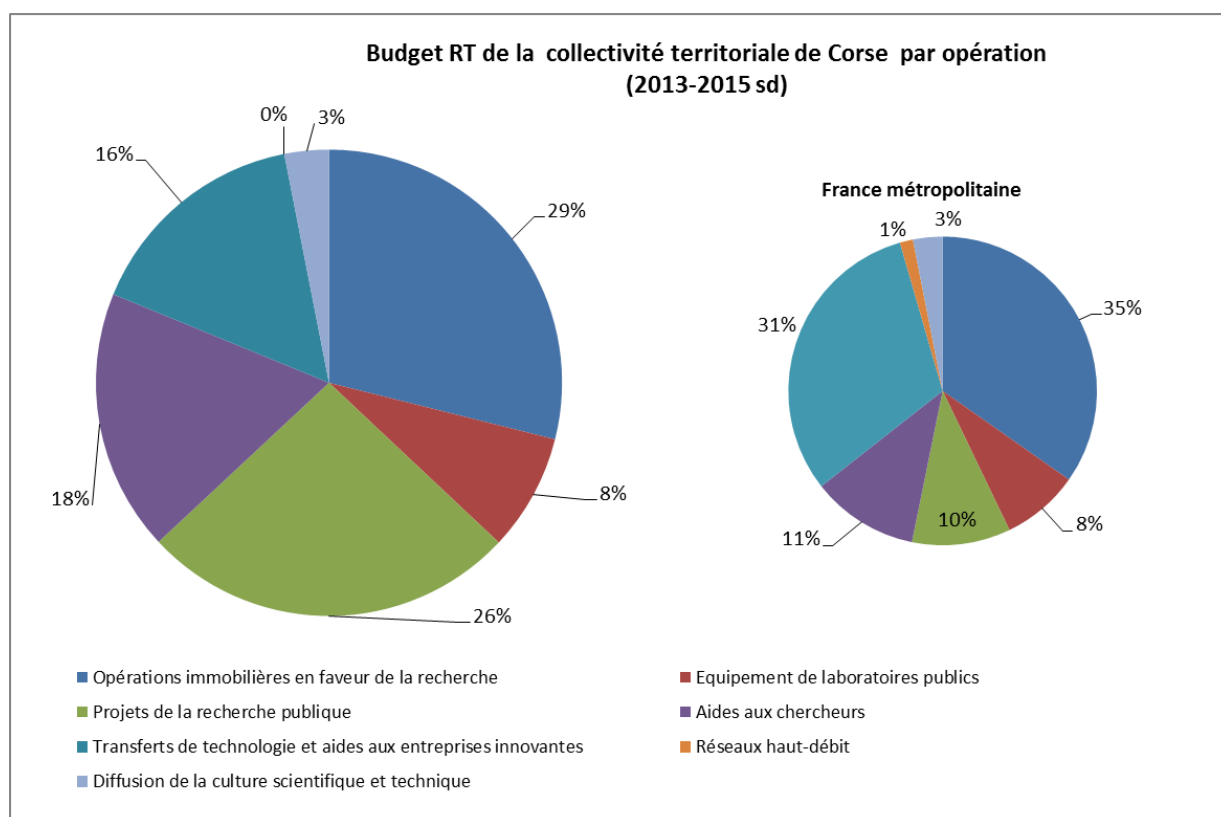
► **Un financement de 16,1 M€ par la collectivité territoriale de Corse de 2013 à 2015**

Tableau 30 – Corse : l'évolution des financements R&T par niveau de collectivité de 2013 à 2015 (source MESRI-SIES – Enquête COLLTERR 2016)

En M€		2013	2014	2015 (sd)	Total 2013-2015	Répartition 2013-2015
Corse	Collectivité territoriale de Corse	6,3	2,0	7,8	16,1	100%
	Conseils généraux	-	-	-	-	-
	Communes et EPCI	-	-	-	-	-
	Total	6,3	2,0	7,8	16,1	100%
France métropolitaine		1 169,8	1 220	1 174,8	3 564,6	

La Corse bénéficie d'un dispositif particulier : la convention tripartite État, Université, Collectivité territoriale renouvelée en 2014, vaut contrat d'établissement pour l'université de Corse. Le renouvellement de celui-ci est en cours de négociation dans le cadre de la vague C de contractualisation.

Graphique 14 – Corse : les opérations R&T financées par les collectivités (source MESRI-SIES – Enquête COLLTERR 2016)



La CTC finance essentiellement des opérations immobilières (29% des financements), des projets de recherche (26%) et des aides aux chercheurs (18%).

► 3 conventions CIFRE en 2015 et 2016

Tableau 31 – Corse : le flux de nouvelles conventions CIFRE de 2014 à 2016 selon la localisation de l'entreprise ou du laboratoire d'accueil (source DGRI)

	Nombre de nouvelles conventions CIFRE							
	en entreprises d'accueil				en laboratoires d'accueil			
	2014	2015	2016	Poids national 2016	2014	2015	2016	Poids national 2016
Corse	0	1	1	0,1%	0	1	0	0%

Sur la période 2009-2016, 5 conventions CIFRE ont été signées sur le site (3 en entreprises et 2 en laboratoires).

4. LE POTENTIEL D'INNOVATION

Marqué par les contraintes de l'insularité et par une structure économique peu favorable à l'innovation (appareil productif industriel faible, petite taille des entreprises), le contexte régional fait apparaître un certain nombre de freins structurels à l'innovation technologique en Corse. Les performances de l'innovation en Corse sont de ce fait limitées :

- une recherche privée relativement faible ;
- la présence de secteurs d'activité qui ne sont pas les plus propices à l'innovation technologique ;
- un investissement très faible en matière de dépenses de R&D ;
- un nombre de brevets déposés très restreint.

Pour autant, la Corse bénéficie d'atouts et de spécificités qui peuvent constituer de véritables opportunités pour le développement économique de l'île et pour l'innovation :

- un appareil de recherche publique dont les capacités se sont renforcées, marqué par des partenariats étroits entre université et organismes ;
- des acteurs importants soutenant l'innovation, notamment la Collectivité territoriale à travers des actions menées par l'agence de développement économique de la Corse (ADEC) ;
- une dynamique de création d'entreprises ;
- des particularités et des savoir-faire spécifiques à valoriser (ressources naturelles et culturelles, énergies renouvelables, secteur agricole et agro-alimentaire) en lien avec les deux domaines de spécialisation intelligente définis par la 3S : valorisation des ressources naturelles et culturelles, production distribution et gestion énergétique en milieu insulaire ;
- des axes de recherche autour de plateformes d'expérimentation (projets Myrte, Paglia Orba, plateforme Stella Mare, pôle d'excellence Corsic Agropole...) ;
- le défi énergétique corse et le développement des énergies renouvelables ;
- le développement des TIC en milieu insulaire (domaine transversal de la 3S) ;
- un secteur tertiaire développé qui peut être favorable au développement d'innovations non technologiques.

Les acteurs du site participent à deux instituts Carnot à travers les antennes INES et BRGM représentées en Corse. La Corse participe également au pôle de compétitivité CapEnergies.

► Trois domaines de spécialisation intelligente

Tirant le bilan des résultats insuffisants de la précédente SRI 2007-2013 et en s'appuyant sur un diagnostic des forces et faiblesses du territoire en matière d'innovation, la 3S a retenu deux domaines de spécialisation intelligente « thématiques » :

- la valorisation des ressources naturelles et culturelles,
 - la production distribution et gestion énergétique en milieu insulaire,
- auxquels s'ajoute un domaine transversal : les TIC.

Le rapprochement entre recherche publique et entreprises est un axe central de la 3S en Corse pour la période 2014-2020. Il s'agit en effet de valoriser les expertises scientifiques spécifiques, les résultats de recherche obtenus et les investissements consentis jusqu'à présent en matière de recherche publique, en organisant une ouverture en direction du monde économique, à la recherche d'application de nouveaux marchés.

► Le crédit d'impôt innovation (CII)

6 entreprises ont bénéficié du CII en 2014, pour un montant de 0,9 M€, soit une part nationale de 0,2%.

► Les structures de recherche partenariale et de transfert

• Les instituts Carnot

Deux instituts Carnot sont représentés en Corse : le CEA-LITEN (Carnot Énergie du Futur) travaillant sur les nouvelles énergies (principalement renouvelables) et le Carnot BRGM. travaillant sur les ressources du sol et du sous-sol. L'antenne de l'Institut national de l'énergie solaire (INES) de Corse, sous-tutelle du CEA-LITEN et l'antenne corse du BRGM sont les représentants régionaux de ces deux instituts Carnot.

L'antenne INES de Corse : Le CEA-INES a constitué avec l'Université de Corse et le CNRS une antenne applicative de l'INES. Cette initiative fait l'objet d'une convention cadre de partenariat scientifique CEA./CNRS./Université de Corse signée en 2010. Elle vise à rapprocher les compétences du CEA, de l'Université de Corse et du CNRS pour développer en Corse une société de la connaissance seule capable de répondre aux nouveaux enjeux énergétiques de ce territoire et d'y soutenir une activité industrielle et de service dans 3 domaines prioritaires :

- le stockage des énergies intermittentes et la gestion des réseaux électriques en milieu insulaire ;
- la mobilité électrique et le lien avec les énergies renouvelables ;
- les bâtiments à basse consommation énergétique.

L'antenne du BRGM : implanté en Corse depuis 1979, le BRGM collabore avec les collectivités territoriales, les services de l'État et les agences d'objectifs. Son activité, principalement centrée sur l'appui aux politiques publiques, porte aussi sur la recherche scientifique et la sécurité minière. Les thématiques principalement traitées sont la géomorphologie du littoral, les eaux souterraines, les risques naturels (amiante environnemental, mouvements gravitaires, retrait-gonflement des argiles, etc.), la géologie de bassin ainsi que le patrimoine bâti et la caractérisation pédomorpho-climatique des terroirs viticoles AOC. Le BRGM collabore en Corse avec l'IFREMER, le CETE Méditerranée, l'INERIS, l'Université de Corse et GEODERIS (GIP constitué entre le BRGM et l'INERIS).

• Les dispositifs labellisés de développement technologique

Le réseau de développement technologique (RDT) de Corse compte 36 membres et 14 membres associés. 25 organismes y sont représentés.

La plateforme technologique (PFT) CorseProto. La PFT Conception et prototypage située à Ajaccio est la seule PFT homologuée par le MEN en Corse. Cette plate-forme technologique doit permettre de mieux répondre aux besoins des entreprises de Corse en matière de conception et de prototypage des matériaux composites Elle dispose d'une antenne à Bastia et à Corte. Les établissements scolaires impliqués dans la PFT sont le lycée L. Bonaparte à Ajaccio (établissement support), le lycée P. Vincensini à Bastia et l'IUT à Corte. Les autres partenaires institutionnels sont l'Académie de Corse, le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et la Collectivité Territoriale de Corse. En plus de ceux-ci, le Pôle des Industries Aéronautiques Corses (PIAC), partenaire industriel, a donné son appui à sa création. Ces entreprises utilisent comme matériau principal les matériaux composites.

L'association Corsic'agropôle de San Giuliano née en mai 2009 est porteuse du pôle régional d'excellence de production végétale en Corse. Entre autres, les objectifs consistent à développer les filières végétales insulaires par l'innovation et le transfert de technologies et à renforcer la compétitivité des exploitations. Les membres fondateurs sont : l'Association de recherche et d'expérimentation en fruits et légumes en Corse (AREFLEC), le Civam Bio de Corse, le Centre de recherche en viticulture (CRVI) et l'Inra.

Le Pôle de compétence d'élevage d'Altiani, destiné aux filières animales, regroupe l'INRA, l'Université de Corse, les filières ovine, caprine, porcine, bovine et apicole, l'Office du développement agricole et rural de la Corse. (ODARC).

► Les structures d'accompagnement à l'innovation

• *L'Agence de développement économique de la Corse (Adec)*

Créée en 1992, l'Adec est l'outil de la mise en œuvre de la politique économique de la CTC. Les dispositifs opérationnels conçus et gérés par l'Adec visent à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation qui a été adopté par l'Assemblée de Corse. Sur le volet spécifique « innovation », la trajectoire suivie depuis 2015 a permis notamment :

- d'augmenter les soutiens financiers réservés à l'action économique (dont 12,5% pour l'innovation) ;
- de réduire les délais d'accès aux aides en confiant leur gestion directe à l'Adec ;
- d'apporter un soutien pérennisé au pôle CapEnergies à travers un soutien opérationnel ;
- de lancer des appels à projets recherche et innovation avec le soutien des fonds européens du FEDER.

• *La Satt Sud-Est*

La SATT Sud-Est, sélectionnée dans le cadre des investissements d'avenir, regroupe les universités des 2 régions Corse et PACA ainsi que l'École centrale de Marseille, le CNRS et l'INSERM autour des secteurs de l'oncologie, l'infectiologie, les écotecnologies, les énergies, le multimédia et les communications sécurisées.

La SATT Sud-Est a pour missions de financer les phases de maturation de projets et d'effectuer des prestations de services de valorisation principalement au profit de ses actionnaires locaux (détection des innovations valorisables, gestion et commercialisation de la propriété intellectuelle, veille, etc.)

La SATT devient un acteur majeur de la création d'entreprises innovantes en finançant la preuve de concept des technologies avant la création. En partenariat avec les 4 incubateurs de PACA et Corse, elle accompagne les jeunes entreprises innovantes pour qu'elles deviennent des entreprises de croissance.

• *L'incubateur INIZIÀ*

L'incubateur d'entreprises innovantes INIZIÀ porte l'activité d'incubation de projets innovants en région Corse et des missions telles que l'hébergement d'entreprises ou la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Après avoir fait ses preuves pendant plusieurs années en tant que service de l'Adec, incubant de l'ordre de 5 projets par an, l'incubateur INIZIÀ vient de se structurer en association avec des moyens accrus. Il vise l'incubation d'une dizaine de projets/an avec des nouvelles fonctions tant en amont (détection) qu'en post incubation (accompagnement des jeunes entreprises).

En mars 2017, le nombre de projets de création d'entreprises innovantes accompagnés par l'incubateur s'élève à 48 projets depuis son lancement.

• *Un pôle entrepreneuriat étudiant – PEPITE*

La Corse a été labellisée Pôle PEPITE. Le pôle est porté par l'université et ses partenaires institutionnels, professionnels, financiers. PEPITE Corse a pour ambition de développer largement la culture entrepreneuriale auprès des 5 400 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en Corse.

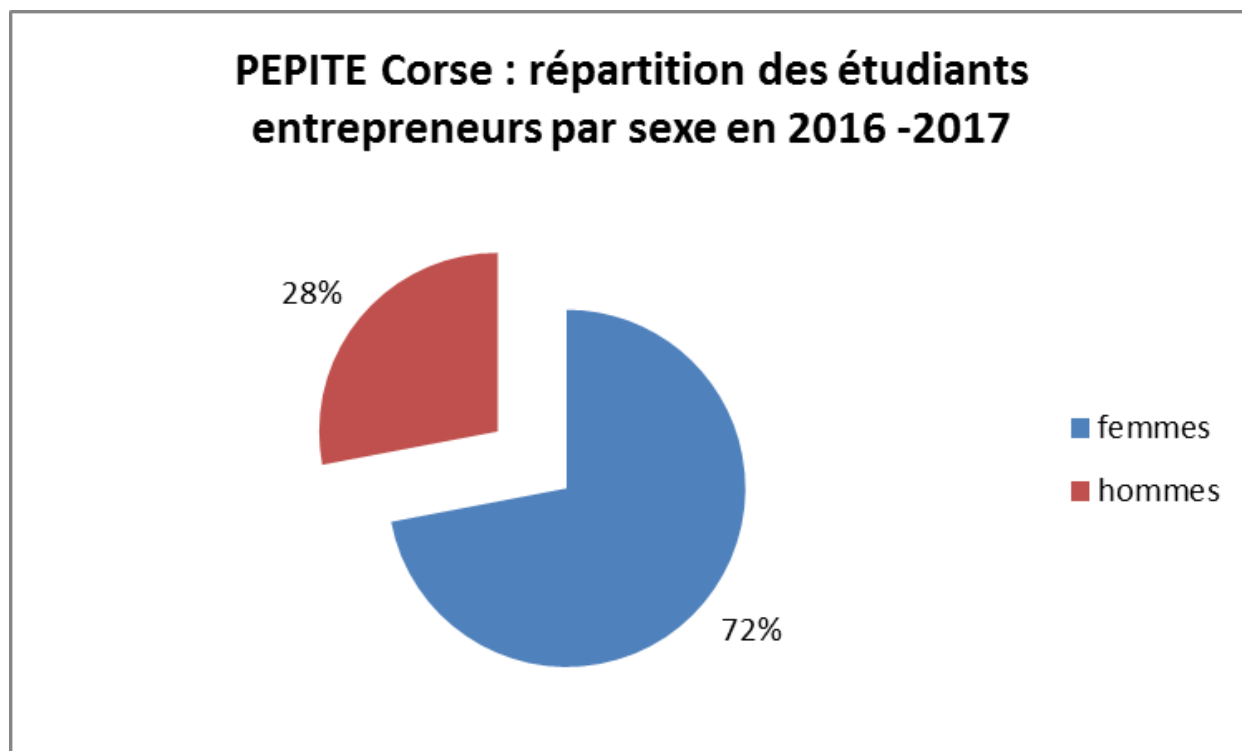
Cette volonté se traduit par deux objectifs :

- la mise en place d'une synergie entre acteurs insulaires (institutionnels, organismes professionnels, structures d'accompagnement, financeurs) ;
- la structuration des actions et formations relatives à l'entrepreneuriat.

Depuis fin 2015, le pôle est au sein d'un dispositif constituant un laboratoire ouvert (OpenLab) regroupant un laboratoire de fabrication numérique (fablab), un espace de travail collaboratif et un lieu

de résidence animé par la fondation de l'Université de Corse, ouvert à la fois aux étudiants, notamment ceux bénéficiant du statut d'étudiant entrepreneur, aux entreprises et aux particuliers souhaitant développer un projet.

Graphique 15 – PEPITE Corse : La répartition des étudiants entrepreneurs par sexe en 2016-2017 (Source DGESIP)



42 étudiants bénéficient du statut d'étudiant-entrepreneur sur la période 2015-2017.

► Les pôles de compétitivité, de compétences et les clusters

• La participation de la Corse au pôle de compétitivité CapEnergies

CapEnergies (pôle interrégional avec la région PACA et la Guadeloupe) vise à développer une filière énergétique d'excellence adaptée aux mutations industrielles. Le pôle s'est positionné dès son origine sur le développement et le déploiement de systèmes énergétiques reposant sur les énergies non génératrices de gaz à effet de serre. Trois cent quarante partenaires sont réunis dont les principales firmes françaises : Alstom, Areva, EDF, GDF – Suez, Veolia Environnement, etc.

La Corse a noué des liens étroits avec CapEnergies. Ce pôle compte 536 membres dont 58 en Corse. À l'intérieur de ce pôle, la Corse joue un rôle moteur au sein du réseau Ilenergies (réseau qui constitue un cadre de réflexion et de coopération entre les régions insulaires sur les problématiques énergétiques insulaires), l'objectif étant de monter des projets avec ses partenaires de La Réunion et de la Guadeloupe.

Le **projet de plateforme R&D à Vignola**, près d'Ajaccio, initiée par l'université de Corse, le groupe Raffalli (société corse spécialisée dans les réseaux électriques et le développement des énergies renouvelables), Hélion (société spécialiste dans la filière hydrogène, filiale d'Areva) et le CEA, a été labellisé par le pôle de compétitivité CapEnergies en janvier 2007. Elle est financée par la CTC, l'État et l'Union européenne. L'Ademe et EDF sont des partenaires privilégiés du projet. Les sociétés Héliotrop, Sevil et Studer ont exprimé leur intérêt à y participer.

La plateforme s'appuie sur 2 plateaux technologiques :

- Le **projet Myrte, en partenariat avec Areva**, dont l'objectif consiste à étudier le stockage des énergies renouvelables sous la forme d'hydrogène réutilisable à travers des piles à combustible ;

- le **projet de Paglia Orba**, porté par l'université de Corse, le CNRS et le CEA (à travers l'Institut national de l'énergie solaire - Ines). L'objectif consiste à expérimenter toutes les solutions possibles de stockage de l'électricité solaire produite par le photovoltaïque.

- **La plateforme marine Stella mare**

Par ailleurs, dans le domaine des ressources halieutiques, **la plateforme marine Stella Mare** est le 1^{er} projet à avoir été labellisé par le pôle Mer Méditerranée, pôle à vocation mondiale situé à Toulon, qui agit dans les thématiques Énergie, TIC, Transports. La plateforme Stella mare a été créée sur le cordon lagunaire de Biguglia pour assurer une maîtrise et une gestion intégrée des ressources halieutiques et littorales de Corse.

Le projet est porté par l'université de Corse et le CNRS et est soutenu par les acteurs scientifiques, professionnels (pêcheurs, aquaculteurs), politiques et financiers de l'île.

La plateforme marine Stella Mare bénéficie d'une double labellisation du regroupement Euro-Méditerranéen et du Pôle Mer Méditerranée. Ce centre a vocation à s'inscrire dans de nombreux programmes de recherche fondamentale et appliquée européens et internationaux.

Le projet Stella Mare global a été chiffré à 11 M€ par l'université. À l'avenir, il est prévu de réhabiliter les bâtiments actuels et d'implanter des équipements lourds pour permettre l'élevage d'alevins et des transferts de technologies vers les aquaculteurs.

- **Les pôles d'excellence CapNautic et des industries aéronautiques de Corse**

CapNautic : profitant d'une situation géographique exceptionnelle en plein cœur de la Méditerranée, la Corse vise à devenir un pôle d'excellence nautique. Très hétérogène, la filière nautique est composée de trois secteurs aux caractéristiques propres : les activités de maintenance et de services portuaires, les services de loisirs et le commerce d'articles de sport. La gamme de métiers proposés est vaste et le profil des salariés dépend fortement du secteur d'activité de leur entreprise.

Pôle des industries aéronautiques et services associés (PIAC) : dans les domaines de productions aéronautiques et spatiales, il vise à assurer l'étude et le développement des intérêts économiques, industriels et commerciaux de ses membres, nouer des relations bilatérales avec des organismes dans les domaines d'activité du PIAC, promouvoir le PIAC et assurer si besoin la prestation de conseil ou de service auprès de ses membres.

- **Trois nouveaux projets de recherche et de transfert technologique pour l'université de Corse sur la période 2013-2017**

En cohérence avec les domaines de spécialisation intelligente définis dans la 3S, l'université de Corse a défini, dans le cadre de la convention d'application tripartite 2013-2017, trois nouveaux projets de recherche et développement :

- un projet dédié aux énergies renouvelables alternatives capitalisant les acquis des plateformes MYRTE et PAGLIA ORBA et s'orientant plus particulièrement vers les domaines des réseaux intelligents (smart-grids) et de la mobilité électrique intermodale ;
- un projet d'économie du développement durable relatif à la formalisation d'une plateforme de modélisation géomatique destinée à l'étude de la soutenabilité des recompositions territoriales de la Corse ;
- un projet TIC permettant le développement et le déploiement du numérique et de l'internet des objets dans la société insulaire (e-santé, surveillance météorologique ou plus généralement environnementale).

Tableau 32 – Corse : les pôles de compétitivité présents en 2013 (source DGCIS, recensement auprès des pôles - Insee)

Pôles de compétitivité	Territoires des pôles	Domaines	Nombre d'établissements d'entreprises membres du pôle	Nombre de salariés	Montants des financements publics projets de R&D en 2013		Dont financement ANR 2013	
					en k€	Nb de projets	en k€	Nb de projets
CapEnergies	PACA Corse Ile de France	Énergie	265	11 447	18 928	14	5 623	9

► Les résultats

• *Le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes*

Depuis 2009, la Corse a bénéficié de deux lauréats dans la catégorie « Création-Développement » : un en 2009 et un en 2010. Malgré une absence de lauréats en 2011 et 2012, trois projets ont gagné le concours dans la catégorie émergence en 2013, un en 2014 et un en 2015.

Le lauréat en émergence de 2014, le projet « STEP Sol » vise à développer à la fois des « Micro-STEP », solutions permettant un stockage d'énergie décentralisé par voie hydraulique à l'échelle des villages, et également une STEP marine, de plus grande envergure, stockant de l'énergie solaire en faisant remonter de l'eau de la mer vers une retenue en amont, comme dans la seule centrale fonctionnelle de ce type au monde, à Okinawa au Japon.

Le lauréat 2015 a créé un média social dédié à l'organisation d'activités de loisirs.

• *Les jeunes entreprises innovantes (JEI) en région Corse*

Le statut de JEI, créé par la loi de finances pour 2004, est accordé aux petites ou moyennes entreprises âgées de moins de huit ans qui engagent des dépenses de recherche-développement représentant au moins 15 % de leurs charges. En Corse, 13 entreprises, principalement issues de l'incubateur, ont obtenu le label JEI. depuis 2004.

► 4 demandes de brevet déposées auprès de l'Office européen des brevets en 2013-2015

Le volume de la production technologique ne permet pas de calculer des indicateurs fiables dans le temps.

Tous domaines confondus, le nombre de brevets déposés s'élève à 4,1 (en compte fractionnaire et en années lissées) pour 2013-2015. On en dénombrait 3,5 en 2008-2010.

5. LES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

i Les informations socio-économiques proviennent principalement de l'Insee.

La Corse se caractérise par un dynamisme démographique soutenu dû à un solde migratoire positif. La région accueille plus d'habitants qu'elle n'en perd. Mais la densité de population est la plus faible de France et les moins de 25 ans sont en proportion moins nombreux que dans les autres régions françaises.

Le taux de scolarisation après 18 ans est très inférieur à la moyenne nationale. La poursuite d'un cursus universitaire long amène une partie des jeunes à quitter le territoire insulaire et à rejoindre les sites universitaires du continent.

La population adulte compte une faible part de diplômés de l'enseignement supérieur. La structure socio-professionnelle de la population, marquée par l'importance des catégories employés et artisans, exerce un rôle modérateur sur le niveau de diplôme obtenu.

La population active a progressé. Malgré cette hausse, la proportion d'actifs en Corse reste en deçà du taux national. Le taux de chômage (10,3% en 2014) s'écarte à nouveau du taux national (9,9%) après s'en être rapproché au cours de la période récente.

L'économie de la Corse, faiblement industrialisée, repose sur le tourisme et la construction qui sont les deux moteurs de son développement. La part des services non marchands y est également très importante.

Le taux de pauvreté figure parmi les plus élevés de France.

► Une forte croissance démographique due aux mouvements migratoires

Tableau 33 – : Corse : les grands chiffres (source Insee)

Site	Territoire en km ²	Population 2015	Évolution 2015/2006	Densité	Taux de chômage*	PIB/habitant en €**
Corse	8 680	326 898	+11,1%	37,4	10,5%	26 432
France métropolitaine	543 965	64 277 242	+4,7%	117	9,7%	32 736

(*) 4^{ème} trimestre 2016

(**) Données 2014 (semi définitives)

La population de la Corse s'établit à 324 200 habitants au 1^{er} janvier 2014, ce qui représente 1% de la population nationale.

Tableau 34 – Corse : les variations annuelles moyennes de la population sur la période 2009-2016 et les soldes (Source : Insee)

	Estimation de la population au 1er janvier 2016	Variation annuelle moyenne % 2009-2016		
		totale	due au solde naturel	due au solde apparent des entrées et des sorties
Corse	330 354	1,1%	0%	1,1%
France métropolitaine	64 604 599	0,5%	0,4%	0,1%

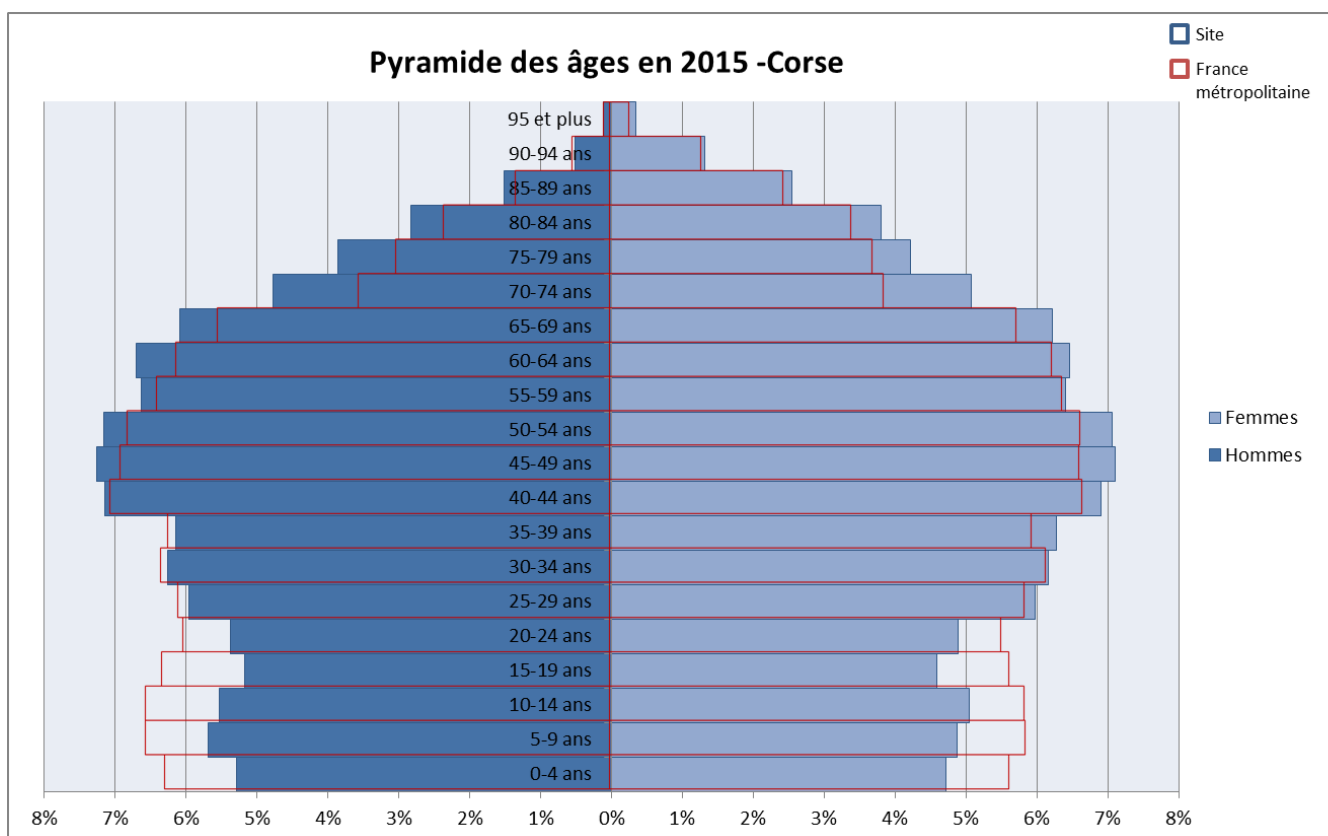
- **Une population vieillissante**

Tableau 35 – Corse : la répartition par tranche d’âge de la population en 2015 (source Insee)

Tranches d’âge	0 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et +
Corse	20,5%	23,6%	27,9%	17,5%	10,5%
France métropolitaine	24,3%	24,1%	26,7%	18,9%	5,9%

Comme partout ailleurs sur le continent, la population corse a vieilli depuis 1999, mais le vieillissement démographique y est plus important qu’au niveau national. Les plus de 60 ans représentent en 2015 28% de la population contre 24,8% au niveau national.

Graphique 16 – Corse : la pyramide des âges en 2015 (source Insee, traitement Service de la coordination des stratégies de l’enseignement supérieur et de la recherche)

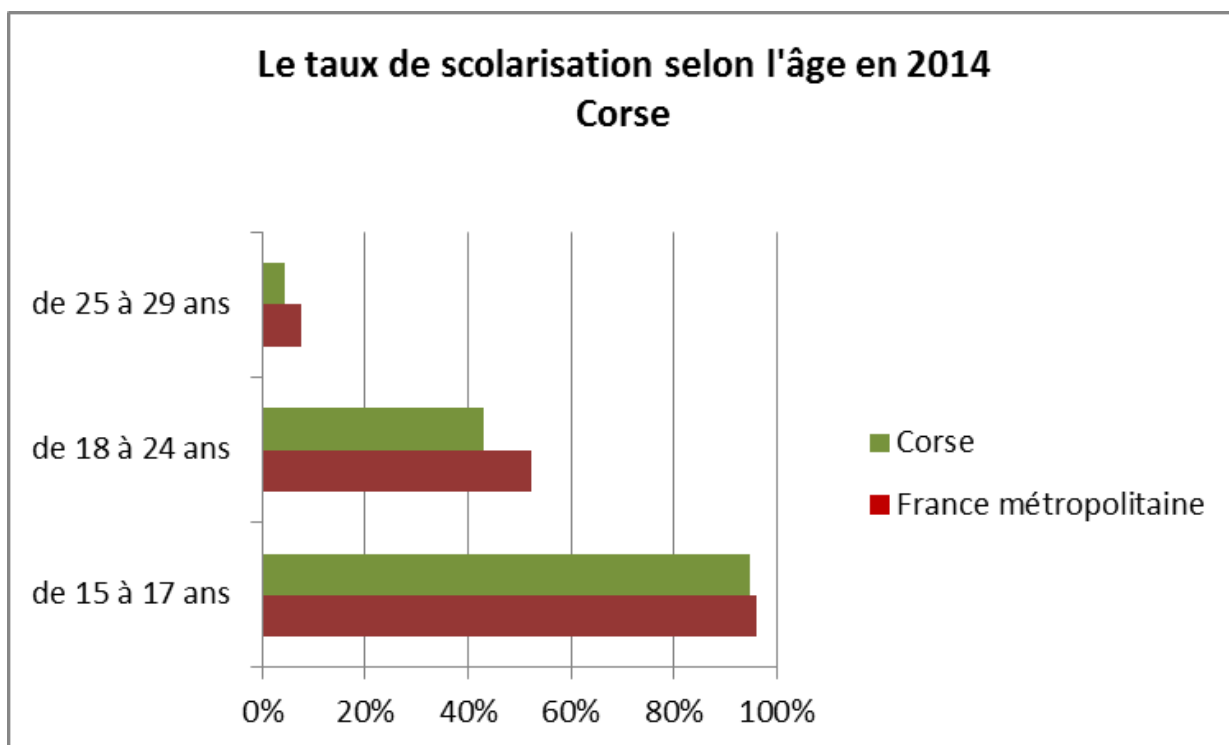


La Corse présente une structure par âge très éloignée du profil national : sa population jeune (moins de 25 ans) est moins représentée, quel que soit le sexe, qu'au niveau national. Les tranches après 40 ans, et particulièrement après 60 ans, sont mieux représentées que nationalement.

► **Une faible part de diplômés de l'enseignement supérieur**

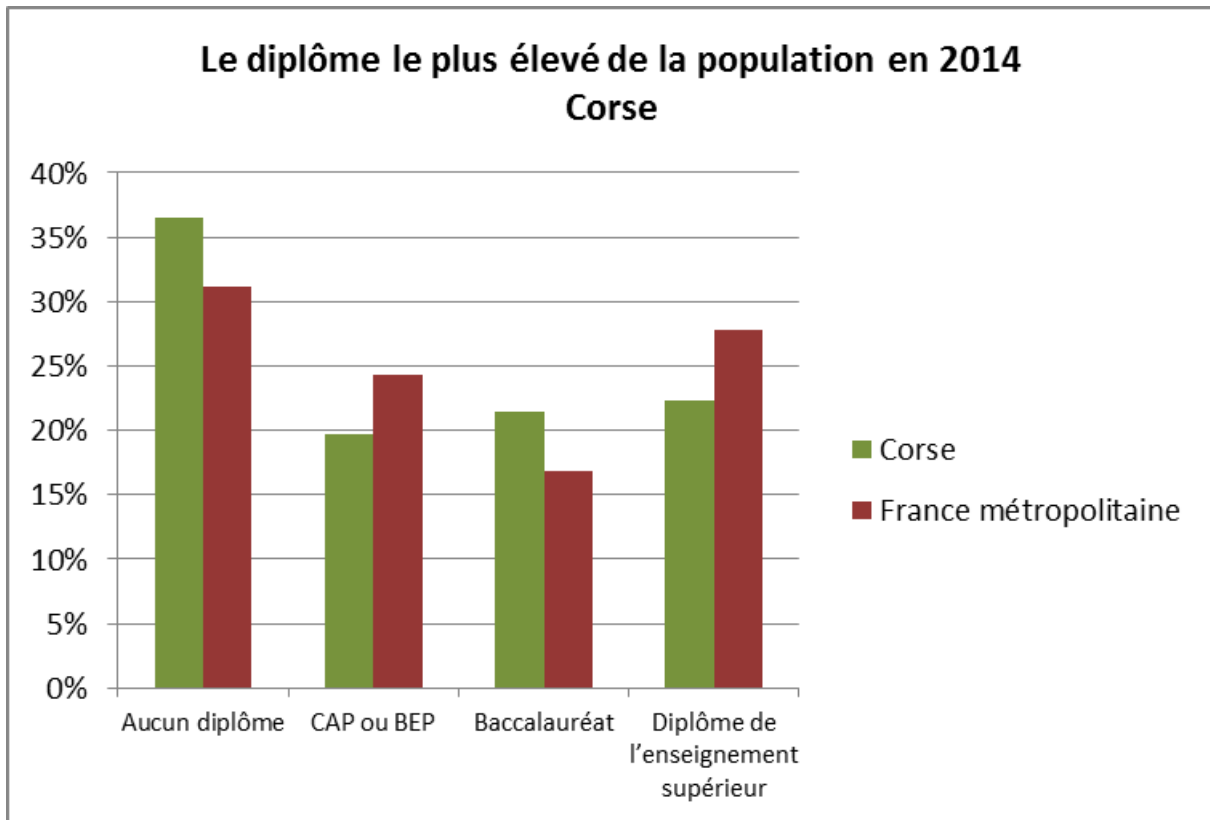
- *Des taux de scolarisation après 18 ans très inférieurs à la moyenne nationale*

Graphique 17 – Corse : le taux de scolarisation selon l'âge en 2014 (source : Insee)



En 2014, seuls 47,8% des jeunes âgés de 18 ans ou plus sont scolarisés en Corse (contre 60,5% en moyenne nationale). La poursuite d'un cursus universitaire long amène une partie des jeunes à quitter le territoire insulaire et à rejoindre les sites universitaires du continent.

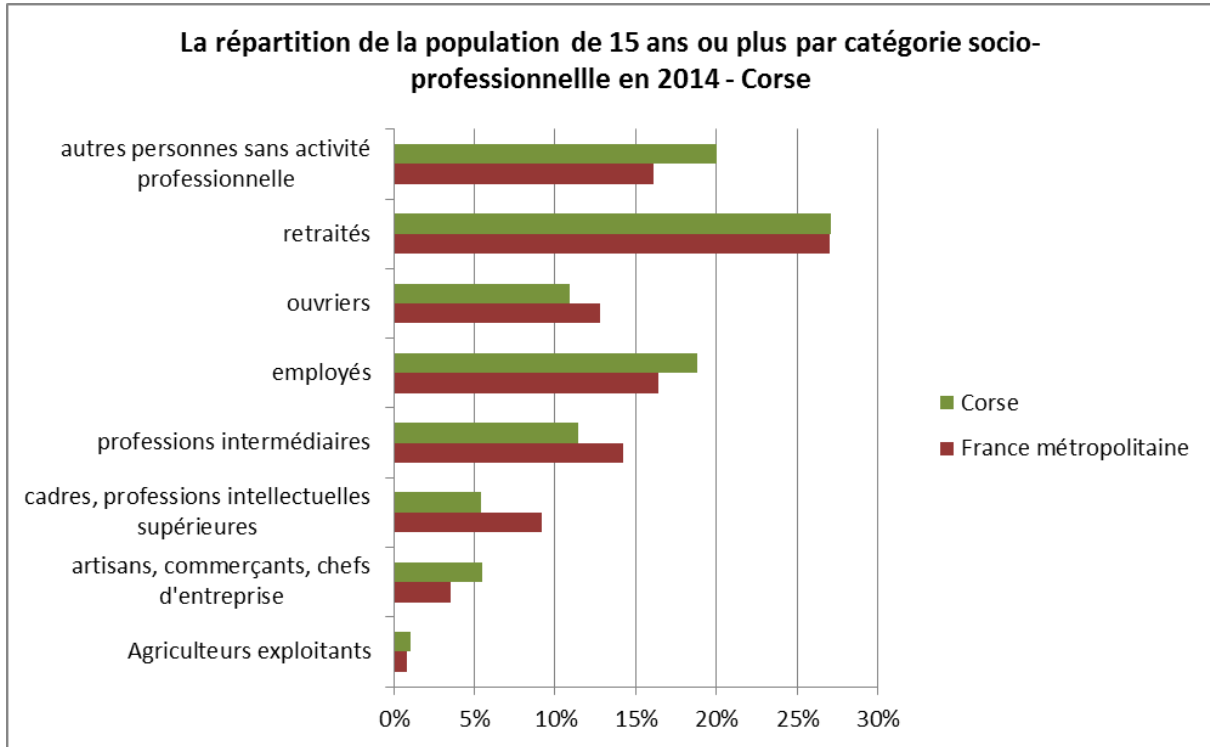
Graphique 18 – Corse : le diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2014 (Source Insee)



► Une part d'actifs inférieure à la moyenne nationale

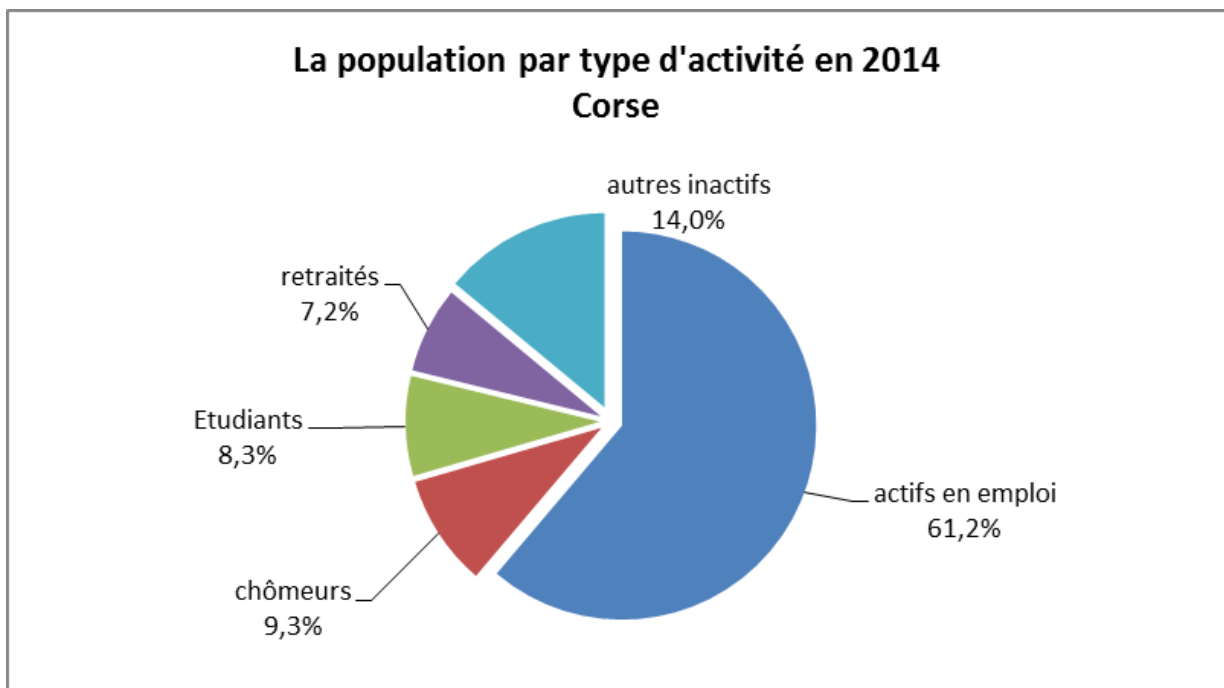
- *Artisans commerçants et employés sont davantage représentés dans la population adulte*

Graphique 19 – Corse : la population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle en 2014 (Source : Insee)



- *Un taux d'activité encore inférieur à la moyenne nationale*

Graphique 20 – Corse : la population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2014 (Source Insee)



La population active représente, en 2014, 70,5% de la population corse (73,6% au niveau national).

Les actifs en emploi ont une part légèrement inférieure à celle constatée au niveau national (63,7%) Mais surtout, celle des jeunes en formation est nettement moins élevée que nationalement (10,3%). Les autres inactifs ne représentent en France métropolitaine que 8,4% de la population (contre 14% en Corse).

À noter qu'en Corse, la population active progresse régulièrement depuis 2007 : la part des actifs en emploi augmente (58,4% en 2007 et 60,8% en 2012) ainsi que la part des chômeurs (7,8% en 2007 et 8,6% en 2012). La part des élèves étudiants et stagiaires est, elle, en diminution (9,2% en 2007, 8,3% en 2012).

- **L'emploi non salarié progresse rapidement entre 2010 et 2014**

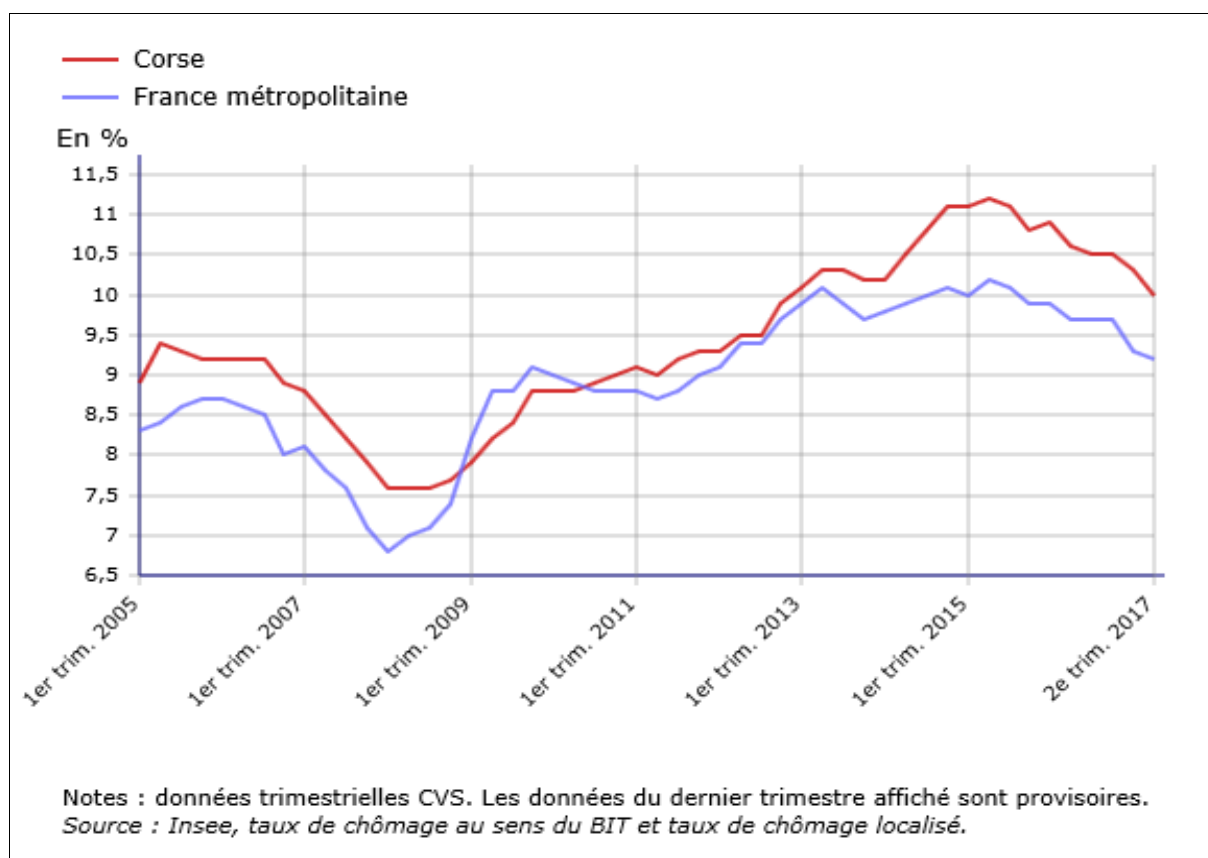
Tableau 36 – Corse : l'évolution de l'emploi entre 2010 et 2014 (Source : insee)

	Emploi total			dont emploi salarié		
	2010	2014	Evolution 2014/2010 en %	2010	2014	Evolution 2014/2010 en %
Corse	116 653	122 697	+5,2%	100 753	103 937	+3,2%
France métropolitaine	26 285 300	26 629 187	+1,3%	23 785 299	23 853 802	+0,3%

L'emploi total progresse de plus de 5% en Corse entre 2010 et 2014. L'emploi non salarié connaît une forte progression (+18%) sur cette même période. Quant à l'emploi salarié, il augmente plus vite que la moyenne nationale.

- **Un taux de chômage de 10,3% en 2014 (9,9% au niveau national)**

Graphique 21 – Corse : l'évolution du taux de chômage de 2005 à 2017 (source INSEE)



Si les courbes du chômage de la Corse et de la France métropolitaine se rapprochent au 1^{er} trimestre 2013, l'écart se creuse à nouveau à partir de 2014, le taux de chômage corse passant nettement au-dessus du taux national.

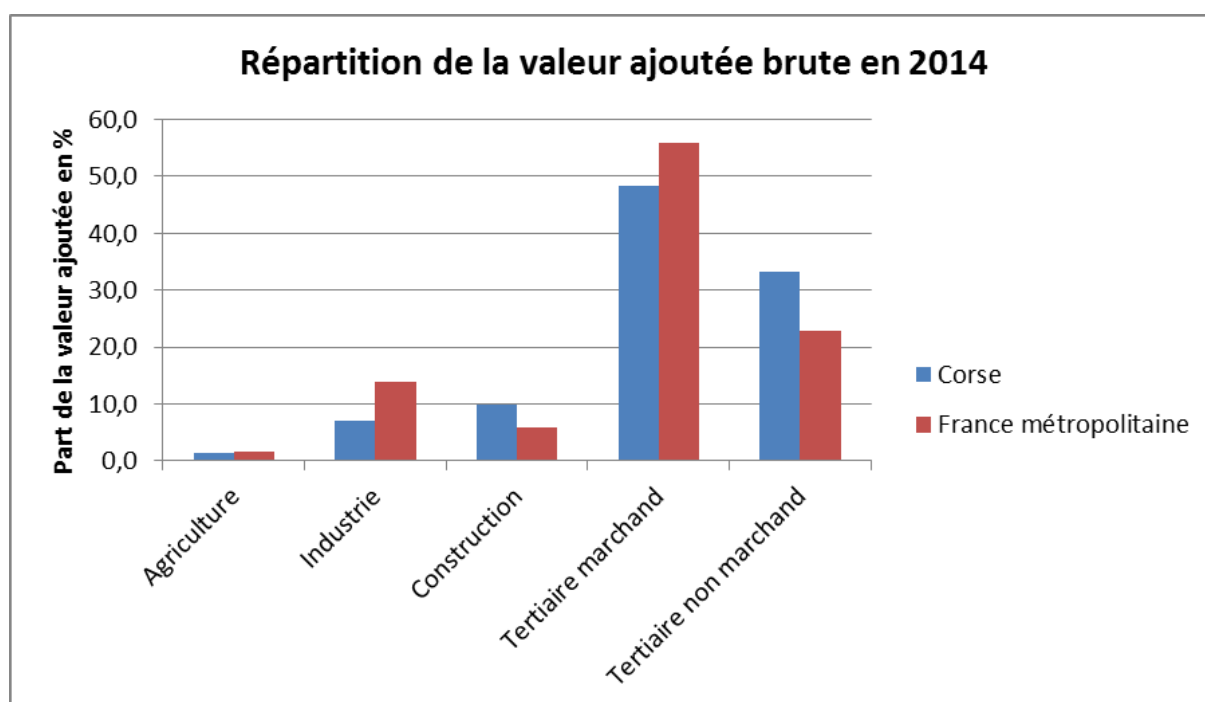
- **Un taux de pauvreté élevé**

En 2014, le taux de pauvreté de la Corse s'établit à 20,3%. C'est le taux le plus élevé des nouvelles régions (hors Outremer) avec celui des Hauts-de-France (18,3%).

Ce taux est particulièrement élevé chez les moins de 30 ans (27,2% contre 22,8% en moyenne nationale).

► **Une économie faiblement industrialisée**

Graphique 22 – Corse : la valeur ajoutée par branche d'activité en 2014 (source Insee)



La répartition sectorielle de la richesse produite se distingue de l'ensemble des autres régions. Ainsi, le tertiaire marchand occupe une place moins importante qu'au niveau national, malgré les activités liées au tourisme. La construction est un autre pilier de l'économie. À l'inverse, le tissu industriel est très restreint. Enfin, les services administrés ont un poids supérieur à toutes les autres régions.

Graphique 23 – Corse : la structure des emplois en 2014 comparée à celle de la France métropolitaine (Source : Insee)

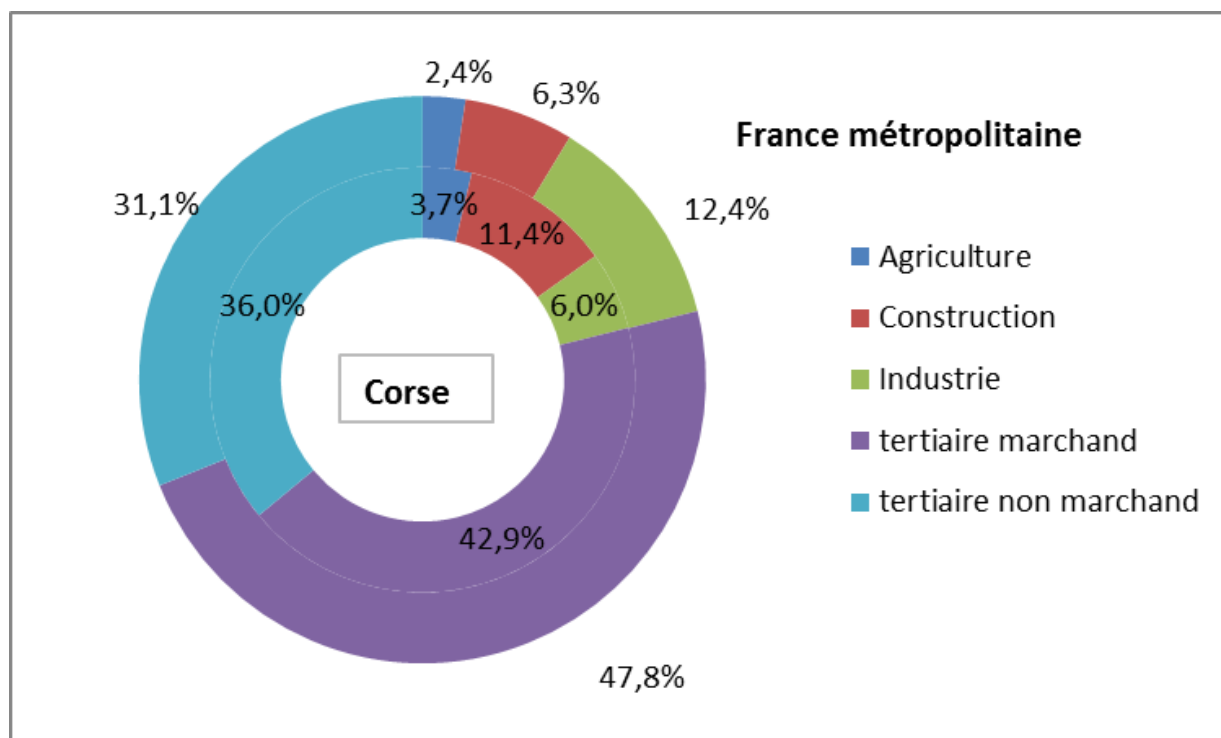
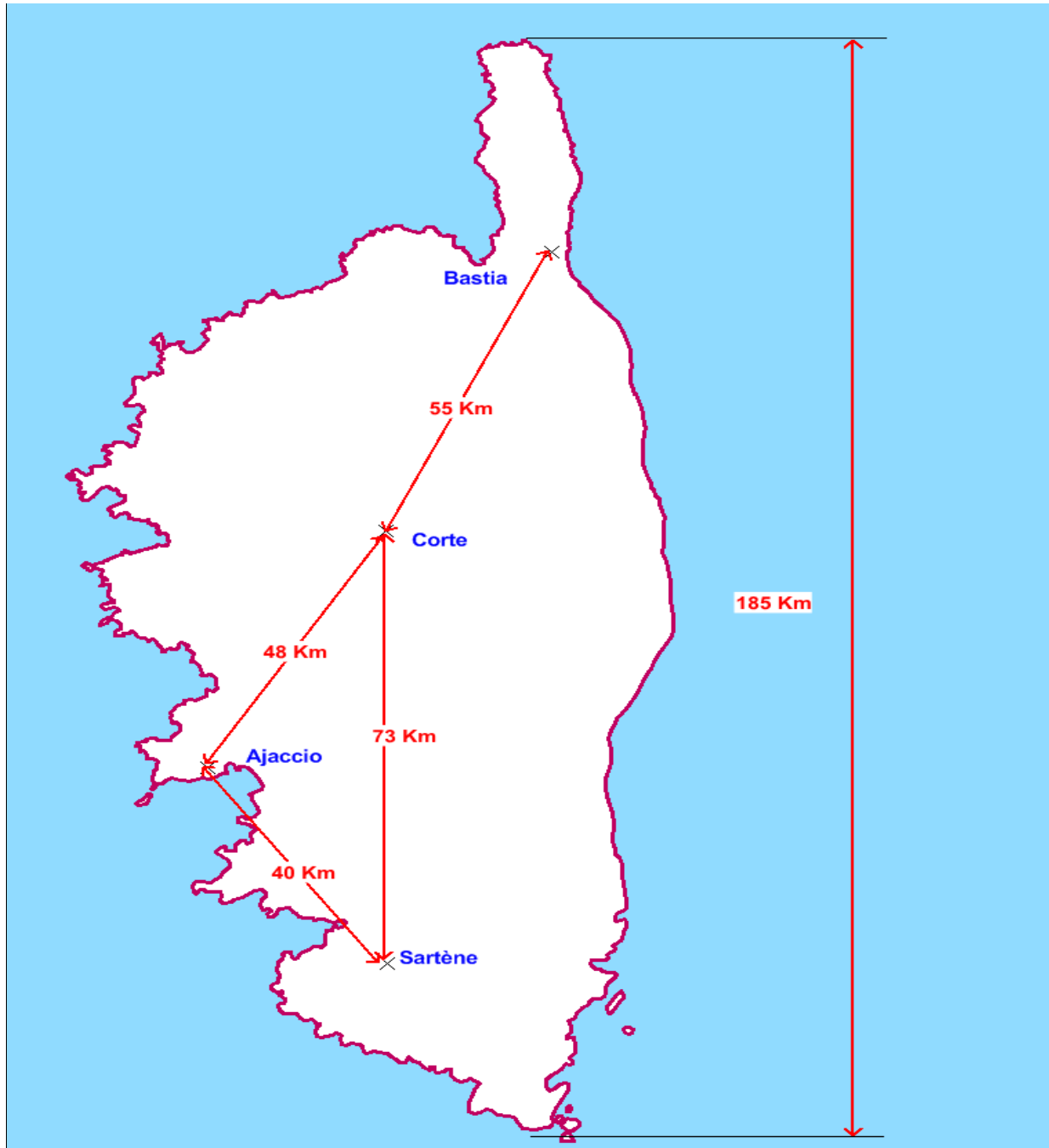


Tableau 32 – Corse : l'emploi total par grand secteur d'activité au 31 décembre 2014 (source Insee)

	Agriculture	Construction	Industrie	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand
Corse	4 570	13 974	7 306	52 665	44 182
France métropolitaine	647 899	1 668 377	3 303 444	12 732 425	8 277 042

► Une géographie qui ralentit les échanges en dépit de distances courtes entre les principales agglomérations

Carte 4 - Corse : les distances entre les principales agglomérations (traitement Service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche)



Les délais de route sont, hors saison, d'1h30 entre Ajaccio et Corte (donc 3 heures pour un aller-retour dans la journée), d'une heure entre Bastia et Corte et de 3h30 entre Bastia et Sartène.

C. ANNEXES

LEXIQUE

Aides à la mobilité internationale

L'aide à la mobilité internationale du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation s'adresse à l'étudiant qui souhaite suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international. Elle est accordée aux boursiers sur critères sociaux ou aux bénéficiaires d'une aide d'urgence annuelle qui prépare un diplôme national relevant du MESRI. La durée du séjour à l'étranger aidé doit être d'au moins 2 mois (consécutifs). Il ne peut pas dépasser 9 mois consécutifs.

Aides spécifiques en faveur des étudiants

Dans le souci de répondre au mieux aux situations particulières de certains étudiants, des aides spécifiques peuvent être allouées. Ces aides peuvent revêtir deux formes : soit une allocation annuelle accordée à l'étudiant qui se trouve en situation d'autonomie avérée ou qui rencontre des difficultés pérennes, soit une aide ponctuelle en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés et qui constitue un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée.

Pour pouvoir bénéficier d'une aide spécifique, l'étudiant doit être âgé de moins de 35 ans au 1^{er} septembre de l'année de formation supérieure pour laquelle l'aide est demandée. Cette limite d'âge n'est pas opposable aux étudiants atteints d'un handicap reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

L'étudiant doit faire la demande d'aide auprès du CROUS de son académie. C'est le directeur du CROUS qui décide, sur la base de critères nationaux, de l'attribution et du montant de l'aide d'urgence après avis d'une commission.

Apprentissage

L'apprentissage (Code du Travail - 6^e partie - Livre II) est une forme d'éducation alternée qui a pour but de donner à des jeunes de 16 à 25 ans une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier, à durée déterminée, conclu entre l'apprenti et l'employeur.

BIATSS

Les personnels de la filière ouvrière des BIATSS des établissements d'enseignement supérieur ont été pour une majeure partie décentralisés et leur gestion transférée aux conseils régionaux, tandis qu'une autre partie a glissé dans le corps des ITRF (catégories B et C). Cela peut expliquer leur nombre aussi faible dans les établissements d'enseignement supérieur

Bourses Erasmus+

Les bourses Erasmus+ sont ouvertes aux étudiants qui ont achevé une première année d'études dans un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme national et qui choisissent d'étudier pendant trois mois et jusqu'à un an dans un établissement partenaire à l'étranger. Durant sa mobilité, l'étudiant reste inscrit dans son établissement d'origine en France. Les mobilités étudiantes peuvent aussi s'effectuer sous la forme d'un stage dans une entreprise dans un autre pays européen. Les bourses Erasmus ne sont pas les seules aides à la mobilité des étudiants inscrits dans un établissement français mais constituent un indicateur de la mobilité sortante permettant des comparaisons entre territoires.

Bourses sur critères sociaux

Les bourses sur critères sociaux sont calculées en tenant compte des ressources et des charges des familles d'étudiants. Elles comprennent 9 échelons (de 0 à 7), l'échelon 0 donnait jusqu'en 2015-2016 uniquement droit à l'exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale alors qu'une aide financière était accordée aux boursiers à l'échelon suivant 0bis. En 2016-2017, les deux échelons ont fusionné. Les données sont celles du CNOUS.

Campus des métiers et des qualifications

Les campus des métiers et des qualifications sont des réseaux d'établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises. Créés par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, ils associent un ensemble d'acteurs (rectorat, région, organismes de recherche, acteurs économiques et pôles de compétitivité locaux, etc.) dans le but de valoriser l'enseignement professionnel et de faciliter l'insertion des jeunes dans un secteur d'emplois. Il s'agit d'adapter l'offre de formation professionnelle aux besoins des territoires en proposant une gamme de formations générales, technologiques et professionnelles à un public varié (scolaire, étudiant, apprenti, en formation continue). Les projets de campus font l'objet d'une labellisation pour une durée de quatre ans, renouvelable. Trois appels à projets ont été organisés dont les résultats font l'objet d'une publication au journal officiel (arrêté et décision du 9 mars 2015, arrêté du 28 janvier 2016, arrêté du 9 février 2017).

Centre de formation d'apprentis

Les centres de formation d'apprentis (CFA) dispensent une formation générale, technologique et pratique. En contact étroit avec le monde professionnel, ils sont le lieu privilégié d'une pédagogie spécifique à l'apprentissage de chaque métier.

Chercheurs : voir personnels de recherche et opérateurs de la recherche publique

CIFRE

Le dispositif CIFRE (conventions industrielles de formation par la recherche) subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. Les travaux aboutiront à la soutenance d'une thèse en trois ans.

Crédit d'impôt recherche et crédit d'impôt innovation

Le crédit impôt recherche (CIR) est une mesure fiscale créée en 1983, pérennisée et améliorée par la loi de finances 2004 et à nouveau modifiée par la loi de finances 2008. Il s'agit d'une aide publique qui permet de soutenir l'effort des entreprises en matière de R&D (recherche fondamentale, recherche appliquée, développement expérimental) et en matière d'innovation (dépenses de réalisation de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits).

Depuis le 1^{er} janvier 2008, il consiste pour les entreprises industrielles, commerciales et agricoles en un crédit d'impôt de 30% des dépenses de R&D jusqu'à 100 millions d'euros et 5% au-delà de ce montant. Concernant les activités d'innovation des PME, les dépenses entrent dans la base de calcul du CIR dans la limite globale de 400 000 euros par an. Le taux du crédit d'impôt est de 20%.

CRT, CDT, PFT

La labellisation des structures de transfert et de diffusion de technologies à destination des PME permet aux délégués régionaux à la recherche et à la technologie (DRRT) d'apporter un soutien financier à 3 types de structures :

- le label « centre de ressources technologiques » (CRT) pour les centres prestataires ; les CRT peuvent réaliser pour les PME des prestations technologiques de routine (analyses, essais, caractérisations...) ou sur mesure (recherche, études de faisabilité, aide à la conception, études de modélisation, mise en place d'une technologie, étude de préindustrialisation, prototypage, développement expérimental) ;
- le label « cellule de diffusion technologique » (CDT) pour les centres interface ; les CDT ont essentiellement des activités de diagnostic et de conseil ;
- le label « Plate-forme technologique » (PFT) ; les PFT regroupent des établissements d'enseignement (lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels, établissements d'enseignement supérieur) et des structures publiques ou privées disposant de plateaux techniques identifiés autour d'une thématique commune afin de proposer des prestations techniques et/ou technologiques.

Cursus LMD

Pour la présentation des effectifs d'inscrits en universités par cursus, les formations prises en compte dans le cursus L (licence) sont les DUT, les licences, les licences professionnelles, la PACES (première année commune aux études de santé), la plupart des formations paramédicales, les DAEU et la

capacité en droit, les DEUST, le DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) ainsi que les préparations aux concours et DU de niveau 3 ou 4.

Pour le cursus M (master), sont regroupés les masters (y compris enseignement), les formations d'ingénieurs (y compris les préparations intégrées), les formations de santé, les diplômes d'IEP, d'œnologie, de commerce, le DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion) ainsi que les préparations aux concours et DU de niveau 1 ou 2

Les formations du cursus D (doctorat) comprennent le doctorat et l'habilitation à diriger les recherches.

Demandes de brevets européens (OST)

Les indicateurs sur les brevets sont considérés comme une bonne approche pour mesurer la capacité et la position technologiques des régions. L'office européen des brevets (OEB) établit un système unifié de dépôt et de délivrance de brevets pour les pays européens signataires de la convention de Munich, produisant dans chaque État désigné par le déposant les mêmes effets qu'un brevet national déposé dans plusieurs pays. Toute demande européenne est automatiquement publiée dix-huit mois après son premier dépôt, la délivrance du brevet ne pouvant intervenir qu'ultérieurement. Ce système est entré en vigueur en 1978 et près de 150 000 demandes de dépôts sont faites chaque année.

Le brevet permet de mesurer, soit l'activité d'invention, soit la propriété de l'invention. La distinction se fait en s'intéressant, soit à l'inventeur, soit au déposant qui revendique la propriété. Les indicateurs construits à partir des informations relatives à l'inventeur sont utilisés comme un signal de la capacité inventive d'un acteur (pays, région, entreprise, institution de recherche...). Les indicateurs construits à partir des informations relatives au déposant sont utilisés comme un signal de la propriété, ou du contrôle, de l'invention par l'acteur. Pour Strater a été retenue la méthode qui consiste à recenser les demandes déposées par les inventeurs au niveau européen.

Nomenclature "OST-Inpi-Fhg-ISI" des domaines technologiques

L'OST utilise une nomenclature technologique constituée de 5 domaines et 35 sous-domaines proposée par le Fraunhofer *Institute for Systems and Innovation Research* allemand (Fhg-ISI) à la demande de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

<i>Domaines technologiques</i>	<i>Sous-domaines technologiques</i>	
1. Électronique-électricité	1. Énergie – machines électriques 3. Télécommunications 5. Circuits électroniques fondamentaux 7. Méthodes de traitement de données pour le management	2. Audiovisuel 4. Transmission d'informations numériques 6. Informatique 8. Semi-conducteurs
2. Instrumentation	9. Optique 11. Analyse biologique 13. Technologies médicales	10. Mesure 12. Contrôle
3. Chimie-matériaux	14. Chimie organique fine 16. Pharmacie 18. Produits agricoles et alimentaires 20. Matériaux, métallurgie 22. Nanotechnologies et microstructures 24. Technologies de l'environnement	15. Biotechnologies 17. Chimie macromoléculaire 19. Chimie de base 21. Traitement de surface 23. Ingénierie chimique
4. Machines-mécanique-transports	25. Outillage 27. Moteurs-pompes-turbines 29. Autres machines spécialisées 31. Composants mécaniques	26. Machines-Outils 28. Machines pour textile et papeterie 30. Procédés thermiques 32. Transports
5. Autres	33. Ameublement, jeux 35. BTP	34. Autres biens de consommation

L'indice de spécialisation technologique en référence mondiale exprime l'importance relative d'un domaine technologique dans le « portefeuille technologique » du site en comparaison de celui du monde. Il est défini par la part mondiale de demandes de brevet à l'OEB du site dans un domaine normalisé par le même ratio pour le monde.

La valeur neutre de l'indice de spécialisation est 1. Lorsque l'indice est significativement supérieur à 1, le site est spécialisé dans le domaine par rapport au monde. Il est non spécialisé pour les domaines dans lesquels cette même valeur est significativement inférieure à 1.

Le compte fractionnaire est utilisé pour les deux dimensions : géographique et technologique.

Pour atténuer les fluctuations annuelles non significatives de la mesure, les indicateurs sont construits sur la moyenne des demandes de brevet de 3 années. Dans Strater, ils sont fournis pour 2008-2010 et 2013-2015 ainsi que leur évolution entre ces deux années lissées.

Diplômés

Le périmètre retenu pour les diplômés est le plus complet possible (enseignement supérieur) avec une part significative d'établissements publics relevant du MEN et du MESRI (remontée Sise principalement).

DIRD, DIRDA, DIRDE (Insee)

La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Les résultats sont issus des enquêtes réalisées par le SIES auprès des entreprises (privées ou publiques) et des administrations.

L'enquête DIRDE est réalisée auprès d'environ 11 000 entreprises exécutant des travaux de R&D sur le territoire français. Elle est exhaustive pour les entreprises ayant des dépenses de R&D supérieures à 0,4 M€ et échantillonnée pour une partie des petites et moyennes entreprises.

Les chercheurs pris en compte sont les chercheurs et ingénieurs de R&D travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes ou de systèmes nouveaux. Sont inclus les doctorants financés (dont les bénéficiaires d'une convention Cifre) et les personnels de haut niveau ayant des responsabilités d'animation des équipes de chercheurs.

Les données présentées dans le document correspondent aux chiffres semi-définitifs 2014 qui diffèrent sensiblement des données définitives. Une meilleure prise en compte des personnels de R&D des CHU et CHRU (centres hospitaliers universitaires et centres hospitaliers régionaux universitaires) a conduit à comptabiliser 7 500 personnels de R&D supplémentaires en équivalent temps plein par rapport aux données semi-définitives, entraînant une hausse des dépenses courantes (notamment des rémunérations). Ces personnels correspondent notamment aux personnels non exclusivement rémunérés par les hôpitaux ou n'effectuant pas exclusivement des travaux de R&D (professeurs d'université – praticiens hospitaliers, infirmiers...). Les dépenses intérieures de R&D des administrations (DIRDA) révisées augmentent ainsi de 0,9 Md€ pour atteindre 17,8 Md€ (16,8 Md€ avant révision). Les dépenses intérieures de R&D totales s'établissent alors à 48,9 Md€ (47,9 Md€ avant révision) et représentent 2,28 % du PIB en 2014 (2,23 % avant révision).

DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques)

La DREES est une direction de l'administration centrale des ministères sociaux (affaires sociales, santé, droits des femmes, travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social).

La DREES fait partie du service statistique public. Sa vocation est de fournir aux décideurs publics, aux citoyens, et aux responsables économiques et sociaux des informations fiables et des analyses sur les populations et les politiques sanitaires et sociales.

Développement d'universités numériques expérimentales (DUNE)

Lancé en octobre 2016 et doté de 8 M€, l'appel à projets « développement d'universités numériques expérimentales (DUNE) » s'inscrit dans la lignée de la démarche proposée par le Conseil national du numérique, sur laquelle il prend appui. Il répond au double objectif d'inciter les établissements à se

saisir du numérique comme levier stratégique de changement et à accélérer la fédération d'un réseau d'initiatives et d'innovateurs.

Les projets lauréats ont été retenus par un jury indépendant à l'issue d'un processus comprenant une phase de présélection sur dossier (8 projets présélectionnés sur 24 déposés) et une phase d'audition des porteurs, ayant permis la sélection finale de 5 projets. La durée des projets est de deux à trois ans.

Conformément à l'esprit visé par l'appel, ces projets ont vocation à mobiliser le numérique au service d'une transformation des cursus et de la pédagogie, mais comportent aussi un potentiel d'impact sur les autres dimensions identifiées par le CNum : gouvernance, lieux d'apprentissage, recherche sur l'éducation, services numériques et modèles économiques.

Écoles doctorales

Les établissements d'enseignement supérieur en capacité de délivrer des diplômes nationaux peuvent être **accrédités** dans le cadre d'une école doctorale reconnue par le ministère chargé de l'enseignement supérieur s'ils participent « de façon significative à son animation scientifique et pédagogique » et disposent « de capacités de recherche et d'un potentiel d'encadrement doctoral suffisant » dans les champs scientifiques couverts par l'école doctorale.

Plusieurs établissements peuvent s'accorder pour porter, ensemble, une école doctorale, auquel cas ils bénéficient, de la part du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, d'une **co-accréditation**. Chacun d'entre eux peut, dans ce cadre, inscrire des doctorants et délivrer, seul, le diplôme de doctorat. On parle alors de **délivrance partagée** entre les établissements co-accrédités.

Des établissements d'enseignement supérieur peuvent participer à une école doctorale en accueillant des doctorants de cette école au sein d'unités ou d'équipes de recherche reconnues à la suite d'une évaluation nationale. Jusqu'en mai 2016, ces établissements ont la qualité « **d'établissements associés** ». Certains établissements associés, si leurs statuts le prévoient, ont la possibilité de délivrer le diplôme de doctorat conjointement avec un établissement accrédité.

À compter de mai 2016*, cette catégorie d'« établissements associés » est scindée en deux catégories : d'une part, les établissements **accrédités en délivrance conjointe** qui peuvent inscrire des doctorants et délivrer le diplôme conjointement avec un établissement accrédité ou co-accrédité en délivrance partagée ; d'autre part, les **établissements partenaires** qui n'inscrivent pas de doctorants et ne délivrent pas le doctorat.

**La nouvelle classification en 3 catégories a été initiée en cours de vague A (Lyon, Grenoble) et se poursuit au fil des vagues.*

Avant mai 2016	Établissement accrédité ou Établissements co-accrédités en délivrance partagée	Établissement(s) associé(s)	
A partir de mai 2016	Établissement accrédité ou Établissements co-accrédités en délivrance partagée	Établissement(s) accrédité(s) en délivrance conjointe	Établissement(s) partenaire(s)

E-FRAN

L'appel à projets e-FRAN a été lancé dans le cadre du PIA afin de mobiliser les acteurs de terrain dans le développement d'une culture partagée autour des enjeux de l'éducation à la société numérique. Il s'agit non seulement de qualifier et de valider des pratiques d'enseignement et d'apprentissage avec le numérique, mais aussi de poser les problèmes que pose la transition numérique de l'École, dans des termes tels qu'ils puissent être scientifiquement traités. L'action e-FRAN vise, dans ce contexte, à identifier et définir les conditions d'une utilisation efficace du numérique dans « l'enseigner » et « l'apprendre », au service de la réussite scolaire de tous les élèves. La démarche suivie permet de valoriser des initiatives de terrain, en encourageant, sur une zone déterminée, des innovations

significatives introduites par les enseignants avec leurs élèves, les inspecteurs, et les chefs d'établissement, en partenariat avec les collectivités territoriales, les entreprises du numérique et tous ceux qui s'engagent dans des évolutions et innovations pédagogiques adossées au numérique.

Endorecrutement

Se dit d'un maître de conférences (MCF) ayant obtenu son doctorat dans l'établissement qui le recrute ou d'un professeur des universités (PR) exerçant, immédiatement avant sa promotion à ce grade, des fonctions de maître de conférences dans le même établissement. Les données intègrent les détachements et les mutations et portent sur la période 2011-2016. Cette méthode était celle qui avait été retenue pour le Strater 2014 (recrutements 2007-2011) alors que les données du Strater 2011 portaient uniquement sur les PR et MCF nouvellement recrutés (n'intégraient pas les détachements et les mutations) et la période de référence était 2004-2010.

ERC

L'ERC (conseil européen de la recherche) octroie des bourses de recherche pour une durée de 5 ans à des chercheurs. Les critères de sélection sont l'excellence scientifique du projet et du chercheur qui le porte. Le programme ERC propose quatre types de bourses individuelles : les bourses « starting grants » pour les jeunes chercheurs, avec deux catégories « starting grants » (2 à 7 ans après la thèse) et « consolidator grants » (7 à 12 ans après la thèse), les bourses « advanced grants » ouvertes à des scientifiques expérimentés reconnus dans leur domaine et les bourses « proof of concept » destinées aux lauréats d'une bourse ERC pour financer l'innovation issue de leur recherche. Sont comptabilisées les bourses obtenues sur la période 2009-2017.

Pour l'Île-de-France, une même bourse a pu être comptabilisée dans plusieurs regroupements si l'enseignant-chercheur ou le chercheur distingué exerce son activité dans une unité mixte de recherche rattachée à des établissements qui relèvent de regroupements différents.

Espé

Créées par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013, les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) forment les conseillers principaux d'éducation (CPE) et les futurs enseignants de la maternelle au supérieur à compter de la rentrée 2013, remplaçant les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Ces écoles organisent les formations du master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) dédié aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation qui préparent aux concours de recrutement.

Établissement (d'après l'Insee)

Un établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante d'une entreprise ou d'un établissement public. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, un commerce, un centre hospitalier, un centre administratif, un centre de recherche ou de formation, etc.

L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie : la population des établissements étant relativement stable dans le temps elle est moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises.

Certains établissements peuvent donc apparaître plusieurs fois en fonction de leurs communes d'implantation.

Étudiants étrangers

Sont considérés comme étudiants étrangers les étudiants de nationalités étrangères titulaires d'un baccalauréat international ou d'un diplôme étranger admis en équivalence pour s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur. Cette notion permet de distinguer les étudiants de nationalité étrangère des étudiants de nationalité étrangère issus de systèmes éducatifs étrangers et donc d'approcher la capacité des établissements à attirer des étudiants. Le graphique « Répartition régionale et nationale par nationalité des étudiants de nationalité étrangère issus d'un système éducatif étranger » précise le poids des étudiants de 10 premières nationalités au regard du nombre total d'étudiants étrangers accueillis dans les universités de la région et du nombre total d'étrangers de la nationalité accueillis en France métropolitaine.

Étudiants en situation de handicap

Dans les établissements d'enseignement supérieur, sont recensés les étudiants qui se sont déclarés en situation de handicap et dans les lycées (STS, CPGE), les élèves qui bénéficient d'un projet

personnalisé de scolarisation. Le choix a été fait de ne pas indiquer le nombre d'étudiants handicapés en doctorat qui représente une très faible proportion d'étudiants même si elle est probablement sous-estimée. En effet, les doctorants en situation de handicap, sous contrat doctoral, qui relèvent des directions des ressources humaines ne sont pas systématiquement recensés par les services étudiants qui répondent à l'enquête annuelle réalisée par le ministère auprès des établissements d'enseignement supérieur et des rectorats. Ils ont été comptabilisés dans la rubrique « Autres » avec les diplômés d'université notamment.

Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur et étudiants inscrits en université

Les étudiants inscrits sont présentés selon 2 périmètres. L'un, le plus complet possible, dit « dans l'enseignement supérieur » correspond aux effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements (et les formations) de l'enseignement supérieur, publics ou privés quel que soit leur ministère de tutelle. Ces effectifs sont recensés dans les systèmes d'information et enquêtes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du ministère de l'Éducation Nationale et des ministères en charge de l'Agriculture, de la Culture, de la Santé et des Sports.

L'autre, beaucoup plus restreint, dit « en universités » correspond aux inscriptions principales dans les universités (y compris l'université de Lorraine), les CUFR et les COMUE Paris-Est et Grenoble-Alpes ainsi que dans les Espé (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation) connues au travers de l'enquête SISE-Universités.

Il est à noter que les universités de technologie et les I(N)P ne sont pas compris dans ce périmètre sauf indications contraires ou tableaux spécifiques (dans ce cas on parlera d'établissements assimilés aux universités).

École universitaire de recherche (EUR)

Cette action, dotée de 300 M€, vise à offrir aux sites universitaires la possibilité de renforcer l'impact et l'attractivité internationale de leur recherche et de leur formation dans un ou plusieurs domaine(s) scientifique(s) en rassemblant des formations de master et de doctorat adossées à un ou plusieurs laboratoires de recherche de haut niveau.

Il s'agit de promouvoir en France le modèle reconnu internationalement des *Graduate Schools*, associant pleinement les organismes de recherche, comportant une forte dimension internationale et entretenant dans la mesure du possible des liens étroits avec les acteurs économiques.

Formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie recouvre la formation par apprentissage, la formation continue et la validation des acquis de l'expérience.

Formation continue

La formation continue s'adresse (1) aux personnes (salariés, demandeurs d'emploi, professions libérales, etc.) ayant interrompu leurs études et désireuses d'acquérir ou de développer une qualification, de valoriser leur expérience professionnelle ; (2) aux employeurs (privés ou publics) souhaitant développer les compétences de leurs salariés.

Les données présentées concernent les universités (y compris les IUT et écoles internes), les écoles d'ingénieurs associées et indépendantes (UT, INP, INSA, ENI, écoles centrales, ENSAM) et les autres établissements (CUFR Albi, Paris Dauphine, IEP Paris, INALCO, EPHE, ENS, ENS Lumière, ENSATT et ENSSIB). Les formations proposées par le Cnam sont comptabilisées séparément.

Formation des infirmiers

La réforme de la formation des infirmiers engagée à partir de 2009 donne accès au grade de licence aux titulaires du diplôme d'infirmier formés selon la nouvelle réglementation. Les IFSI (instituts de formation en soins infirmiers) ou établissements de santé support des IFSI ont passé des conventions avec les universités et les régions, notamment pour déterminer la participation des universités aux instances pédagogiques et leurs contributions aux enseignements et aux jurys d'examen.

French Tech

La « French Tech » désigne tous ceux qui travaillent dans ou pour les start-up françaises en France ou à l'étranger : les entrepreneurs en premier lieu, mais aussi les investisseurs, ingénieurs, designers, développeurs, grands groupes, associations, médias, opérateurs publics, instituts de recherche... qui s'engagent pour la croissance des start-up d'une part et leur rayonnement international d'autre part.

Le Gouvernement a créé l'Initiative French Tech fin 2013 en vue de favoriser en France l'émergence de start-up à succès pour générer de la valeur économique et des emplois. C'est une ambition partagée, impulsée par l'État mais portée et construite avec tous les acteurs.

Les financements de l'Initiative French Tech dédiés aux accélérateurs (200 M€) et à l'attractivité internationale (15 M€) s'inscrivent dans le programme d'investissements d'avenir. Dans ce cadre, l'opérateur est la Caisse des dépôts qui s'appuie sur Bpifrance pour l'investissement dans les accélérateurs et sur Business France pour les investissements internationaux pour la promotion internationale.

Localement, les métropoles French Tech fédèrent les acteurs pour permettre aux Startups d'accéder aux ressources dont elles ont besoin à proximité : accélérateur, Business angel, collaborateur, client...

Grappes d'entreprises (ou clusters)

Un appel à projets pour le soutien à la dynamique des grappes d'entreprises a été lancé par la DATAR (devenue Commissariat général à l'égalité des territoires) en 2009 et 2010. Les 126 clusters reconnus par l'État ont été accompagnés financièrement pendant trois ans. 121 étaient toujours en activité en 2014. Les grappes d'entreprises sont des réseaux d'acteurs économiques, fortement ancrés territorialement, composés, selon les contextes, principalement de TPE/PME, de grandes entreprises et d'acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation. Elles sont un levier de structuration des écosystèmes territoriaux économiques à l'instar des autres types de « clusters ». Elles apportent des services concrets aux entreprises, en particulier pour les aider à asseoir leur stratégie sur leurs marchés et à améliorer leur compétitivité. Elles favorisent les coopérations avec les autres acteurs publics et privés, notamment de la formation, de la gestion de l'emploi et des compétences et de l'innovation.

Incubateurs publics

La spécificité des incubateurs soutenus par le ministère chargé de la recherche est que ces incubateurs accueillent en priorité des projets d'entreprise innovante issus ou liés à la recherche publique, et qu'ils sont situés dans ou à proximité d'un site scientifique afin de maintenir des relations étroites avec les laboratoires. Ils ont été créés principalement par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (EPSCP et EPST) dans le cadre des dispositions de la loi sur l'innovation et la recherche de 1999.

Vingt-quatre incubateurs de la recherche publique (dont deux abrités par une SATT) sont soutenus par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Deux sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) assurent une activité d'incubation en sur sein. Pulsalys à Lyon et Linksium à Grenoble.

Les incubateurs de la recherche publique sont pour la plupart multisectoriels, avec le plus souvent, deux ou trois secteurs dominants. Trois incubateurs interviennent dans des domaines spécialisés : Paris Biotech Santé à Paris, Eurasanté en Nord-Pas-de-Calais accompagnent des projets du secteur de la Santé ; Belle-de-Mai de Marseille quant à lui, est spécialisé dans l'incubation de projet du domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) et leurs usages.

Indicateurs de production scientifique

La base de données utilisée est le Web of Science® (WoS) de Clarivate Analytics (ex. Thomson Reuters) qui est l'une des bases de référence pour la bibliométrie. Elle privilégie les publications académiques et recense les revues scientifiques et les actes de colloques les plus influents au niveau international. Elle est ainsi représentative pour les disciplines bien internationalisées. Sa représentativité est généralement moins bonne dans les disciplines appliquées, de « terrain », à forte tradition nationale, ou encore dont la taille de la communauté est faible. La base WoS est ainsi assez faiblement représentative pour différentes disciplines des sciences pour l'ingénieur et des sciences humaines et sociales. Néanmoins, la couverture de la base évolue et de nombreuses nouvelles revues y sont intégrées chaque année suivant le processus de sélection mis en place par Clarivate Analytics.

Le repérage des publications est effectué sur l'ensemble de la base WoS (SCIE-Science Citation Index Expanded, SSCI-Social Sciences Citation Index, A&HCI-Arts & Humanities Citation Index, CPCI-Conference Proceedings Citation Index (S et SS)) en retenant les types de documents suivants : articles originaux (y compris ceux issus des comptes rendus de conférences), lettres, articles de synthèse (Reviews)). Les documents pour lesquels manque une partie des informations (spécialités, code pays, clé de lien de citations...) ne sont pas pris en compte.

La classification en grandes disciplines a été établie par agrégation des spécialités scientifiques (environ 255) qui sont définies par Clarivate Analytics au niveau des revues. Les onze grandes disciplines et les spécialités qui les composent sont détaillées à la rubrique **Nomenclature OST des disciplines pour les publications**. L'informatique a été individualisée par regroupement de spécialités du WoS rattachées précédemment à d'autres grandes disciplines (voir la partie IV).

Pour atténuer les fluctuations annuelles non significatives de la mesure, les indicateurs sont en général moyennés (« lissés ») sur trois ans (moyenne triennale glissante) ; dans les tableaux, la dernière année du lissage peut être utilisée pour dater l'indicateur : 2016 pour la moyenne des années 2014 à 2016. L'année correspond à la date de publication des articles.

L'année de publication la plus récente disponible est 2016 pour laquelle les données sont incomplètes à 15/20% (actualisation février 2017). De ce fait, le nombre de publications pris en compte pour la dernière année peut être inférieur à celui des années précédentes et les indicateurs sont provisoires pour la période 2014-2016.

La part nationale de production exprime le poids de la production du site dans celle de la France.

Indice d'impact observé (OST)

L'indice d'impact observé à 2 ans en référence mondiale est défini par la part mondiale de citations reçues par les publications du site, dans une discipline, rapportée à la part mondiale de ses publications dans cette discipline.

L'indice est normalisé par les spécialités composant les grandes disciplines afin de tenir compte de la structure par spécialité du site dans chaque discipline.

Un indice d'impact observé à 2 ans de 1 indique que l'impact moyen des publications de l'académie ou du site dans une discipline est égal à celui obtenu en moyenne par toutes les publications du monde dans cette discipline. Lorsque l'indice est supérieur à 1, les publications de l'établissement ont en moyenne un impact supérieur au monde. A contrario, un indice d'impact observé inférieur à 1 implique que les publications de l'établissement ont en moyenne un impact plus faible que la moyenne de celles de l'ensemble du monde.

Indice de spécialisation scientifique (OST)

L'indice de spécialisation scientifique en référence mondiale exprime l'importance relative d'une grande discipline dans le « portefeuille disciplinaire » du site en comparaison de celui du monde.

Il est défini par la part mondiale de publications du site dans une discipline, normalisé par le même ratio dans le monde.

La valeur neutre de l'indice de spécialisation est 1 (normalisation). Lorsque l'indice est significativement supérieur à 1, le site est spécialisé dans la discipline par rapport au monde. Il est non spécialisé pour les disciplines dans lesquelles cette même valeur est significativement inférieure à 1.

Infrastructures de recherche

Les infrastructures de recherche présentées dans ce diagnostic sont celles qui ont été retenues dans le cadre de la feuille de route nationale des Infrastructures de recherche. La feuille de route est un outil de pilotage stratégique du gouvernement qui est remis à jour tous les quatre ans selon un processus impliquant les alliances, organismes ou établissements tutelles, à l'issue duquel l'inscription peut être recommandée comme infrastructure ou comme projet. La feuille de route nationale 2016 a retenu 95 infrastructures, dont les formes et les contenus sont extrêmement variés. Elles ne se limitent pas aux seuls grands appareils implantés sur un seul site, mais prennent également des formes distribuées pour être au plus près des communautés scientifiques. Elles sont également, à des degrés divers, influencées par les nouvelles capacités issues des technologies de l'information et de la communication. Elles traduisent enfin des modes d'organisation fortement dépendantes des communautés thématiques et des techniques qu'elles partagent. Quatre formes peuvent être identifiées :

- sur un seul site : les infrastructures localisées, le plus souvent du fait d'une instrumentation de grande taille nécessitant un programme immobilier spécifique ;
- distribuée : les flottes, les réseaux de sites instrumentés ou de plateformes, les collections, archives et bibliothèques scientifiques ;
- dématérialisée : les infrastructures de recherche virtuelles, les bases de données ;
- les infrastructures à la base de réseaux humains (cohortes, experts, etc).

La feuille de route française a été construite autour de quatre catégories d'infrastructures de recherche, selon leur caractère national ou multinational, leur mode de gouvernance et leur soutien budgétaire : les Organisations Internationales (O.I.), les Très Grandes Infrastructures de Recherche (T.G.I.R.), les Infrastructures de Recherche (I.R.) et les projets.

Ingénieur de recherche

Les effectifs d'ingénieurs de recherche mentionnés dans la rubrique « Personnels » sont issus de la base de données de la DGRH. Il s'agit des ingénieurs de recherche exerçant en 2015 dans un établissement sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Ces personnels relèvent de branches d'activités professionnelles (BAP) regroupant un ensemble de métiers sous une thématique commune. Ils sont regroupés dans 5 BAP scientifiques : Sciences du vivant ; Sciences chimiques sciences des matériaux ; Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; Sciences humaines et sociales ; Informatique, statistique et calcul scientifique.

Initiative d'excellence en formations innovantes numériques

L'appel à projets IDEFI-N prolonge l'effort entrepris avec l'appel à projets « Initiatives d'excellence en formations innovantes » (IDEFI). Il a vocation à accélérer la création de MOOC (cours en ligne ouverts à tous) et de dispositifs de formation numérique de qualité, afin de développer l'attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, de promouvoir des dispositifs pédagogiques innovants par le numérique et de conforter une dynamique de formations universitaires tout au long de la vie. Il vise également à favoriser les associations entre établissements d'enseignement supérieur et entreprises de l'économie numérique.

Instituts Carnot et Tremplin carnot

Créé en 2006, le dispositif Carnot vise à constituer, au sein de la recherche publique, un réseau de « champions » du partenariat industriel. 34 instituts ont obtenu le label Carnot 2 en 2011. Le dispositif a été consolidé dans le cadre du programme des investissements d'avenir réservé aux instituts nouvellement labellisés. C'est ainsi qu'ont été lancés, en mars 2011, 2 appels à projets destinés à renforcer les liens des instituts Carnot avec les PME et leur développement à l'international. Les quatre projets sélectionnés en février 2012 impliquent 13 instituts Carnot. Dans le cadre de l'appel à candidatures Carnot 3, une nouvelle catégorie, les « tremplins Carnot », a été créée. Elle est destinée aux unités de recherche désireuses d'accroître leurs compétences dans la construction de la relation contractuelle avec les entreprises, qui ne sont pas encore aguerries dans ce domaine, avec un objectif d'obtention du label Carnot à un horizon de 3 ans. Le réseau comprend, en 2017, 29 instituts Carnot et 9 Tremplin Carnot implantés dans toutes les régions.

Instituts Convergences

L'ambition de l'action « Instituts Convergences » est d'initier une nouvelle démarche visant à structurer quelques centres rassemblant des forces scientifiques pluridisciplinaires de grande ampleur et de forte visibilité pour mieux répondre à des enjeux majeurs, à la croisée des défis sociétaux et économiques et des questionnements de la communauté scientifique.

IUF

L'institut universitaire de France a pour mission de favoriser le développement de la recherche de haut niveau dans les universités et de renforcer l'interdisciplinarité.

Chaque année des enseignants-chercheurs, juniors ou seniors, sont nommés à l'IUF, pour une période de 5 ans, par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sur proposition de deux jurys internationaux distincts. Les membres de l'IUF, ainsi nommés, continuent à exercer leur activité dans leur université d'appartenance, en bénéficiant d'un allègement de leur service d'enseignement et de crédits de recherche spécifiques.

Les données prises en compte correspondent aux membres de l'IUF « en activité » sur la période 2013 à 2017.

Médailles CNRS

Pour l'Île-de-France, une même médaille CNRS a pu être comptabilisée dans plusieurs regroupements si l'enseignant-chercheur ou le chercheur distingué exerce son activité dans une unité mixte de recherche rattachée à des établissements qui relèvent de regroupements différents.

Nomenclatures

Les nomenclatures disciplinaires ou scientifiques ne recouvrent pas toujours les mêmes périmètres.

Nomenclature OST des disciplines pour les publications

Les 11 grandes disciplines scientifiques et les spécialités qui les composent sont détaillées dans le tableau qui suit.

BIOLOGIE FONDAMENTALE	Anatomie – morphologie, Biochimie, biologie moléculaire, Biologie computationnelle, Biologie du développement, Biologie moléculaire et cellulaire, Biomatériaux, Biométhodes, Biophysique, Biotechnologie et microbiologie appliquée, Embryologie, Génétique – hérédité, Génie biomédical, Génie cellulaire, Microbiologie, Microscopie, Neuro-imagerie, Neurosciences, Nutrition, diététique, Parasitologie, Physiologie, Psychologie, Sciences comportementales, Systèmes reproducteurs, Techniques du laboratoire, Virologie
RECHERCHE MEDICALE	Allergologie, Andrologie, Anesthésiologie, Audiologie et pathologie de la parole, Cancérologie, Chimie clinique et médecine, Chirurgie, Dermatologie, vénérologie, Endocrinologie, Ethique médicale, Gastroentérologie, Gériatrie et gérontologie, Gynécologie, obstétrique, Hématologie, Immunologie, Maladies infectieuses, Médecine cardiovasculaire, Médecine de famille, Médecine de la dépendance, Médecine du sport, Médecine d'urgence, Médecine expérimentale, Médecine intégrative et complément, Médecine interne générale, Médecine légale, Médecine tropicale, Médecine vétérinaire, Neurologie clinique, Odontologie, Ophtalmologie, Orthopédie, Otorhinolaryngologie, Pathologie, Pédiatrie, Pharmacologie – pharmacie, Pneumologie, Psychiatrie, Radiologie, médecine nucléaire, Réhabilitation, Rhumatologie, Santé publique et environnement, Services et politiques de la santé publique, Soins infirmiers, Soins intensifs, Toxicologie, Transplantations, Urologie - néphrologie
BIOLOGIE APPLIQUÉE-ÉCOLOGIE	Agriculture, Agriculture multidisciplinaire, Agronomie générale, Biodiversité, conservation, Biologie générale, Biologie autres, Bois et textiles, Botanique, biologie végétale, Ecologie, Economie rurale, Entomologie, Génie agricole, Horticulture, Mycologie, Ornithologie, Sciences des productions animales, Sciences et techniques agro-alimentaires, Sciences et techniques des pêches, Sylviculture, Zoologie générale
CHIMIE	Chimie analytique, Chimie appliquée, Chimie générale, Chimie minérale et nucléaire, Chimie organique, Chimie physique, Cristallographie, Electrochimie, Matériaux composites, Matériaux/analyse, Nanosciences et nanotechnologie, Science des matériaux, Science des matériaux - bois, papier, Science des matériaux – céramiques, Science des polymères, Traitements de surface
PHYSIQUE	Acoustique, Instrumentation, Optique, Physico-chimie, Physique appliquée, Physique des fluides et plasmas, Physique des particules, Physique du solide, Physique générale, Physique mathématique, Physique nucléaire, Spectroscopie
SCIENCE DE L'UNIVERS	Astronomie et astrophysique, Biologie marine – hydrobiologie, Div, géophysique-géochimie, Géographie physique, Géologie, Géosciences, Géotechnique, Limnologie, Météorologie, Minéralogie, Océanographie, Paléontologie, Ressources en eau, Sciences de l'environnement, Technologies de l'environnement
SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR	Automatique et systèmes de contrôle, Composants, Energie et carburants, Génie aérospatial, Génie chimique, Génie chimique et thermodynamique, Génie civil, Génie de la construction, Génie électrique et électronique, Génie industriel, Génie maritime, Génie mécanique, Génie minier, Génie pétrolier, Ingénierie/systèmes, Mécanique, Métallurgie, Science et technologie verte et durable, Photographie, imagerie, Recherche opérationnelle, Science - technologie nucléaires, Sciences et techniques des transports, Systémique, Technologies marines, Télédéttection et télécontrôle
INFORMATIQUE	Intelligence artificielle, Biocybernétique, Informatique/applications, Informatique/imagerie, Informatique/matériels et infrastructures, Informatique/théorie et systèmes, Bioingénierie, Logique, Robotique, Sciences de l'information, Télécommunications
MATHÉMATIQUES	Mathématiques, Mathématiques appliquées, Mathématiques autres, Statistique et probabilités
SCIENCES HUMAINES	Anthropologie, Archéologie, Architecture, Art et traditions populaires, Biopsychologie, Cinéma et audiovisuel, Communication, Danse et chorégraphie, Démographie, Ethique, Etudes asiatiques, Etudes ethniques, Etudes géopolitiques, Expression artistique-Histoire de l'Art, Muséographie, Géographie, Histoire, Histoire des sciences sociales, Histoire du Moyen-Age et de la Renaissance, Histoire et philosophie des sciences, Histoire et sociologie des religions, Langage et linguistique, Linguistique, Littérature, Littérature africaine-australienne-canadienne, Littérature américaine, Littérature anglaise, Littérature antique, Littérature germanique-néerlandaise-scandinave, Littérature romane, Littérature slave, Méthodes mathématiques en psychologie, Musique et musicologie, Œuvres littéraires, Philosophie, Poésie, Psychanalyse, Psychiatrie, Psychologie appliquée, Psychologie clinique, Psychologie de l'éducation, Psychologie du développement, Psychologie expérimentale, Psychologie multidisciplinaire, Psychologie sociale et psychosociologie, Sciences humaines multidisciplinaires, Théâtre, Théorie et critique littéraire

SCIENCES SOCIALES	Administration publique, Assistance sociale, Commerce-Organisation-Management, Criminologie et sociologie du droit pénal, Cultural Studies, Développement : stratégie et conduite de projets, Droit, Economie, Education spécialisée, Ergonomie, Etudes environnementales, Etudes sur la femme, Finance, Gériatrie, Loisirs-Sports et tourisme, Management, Médecine de la dépendance, Méthodes mathématiques en sciences sociales, Problèmes sociétaux et études de genre, Réhabilitation, Relations internationales, Sciences de l'éducation, Sciences documentaires-Infométrie et scientométrie, Sciences politiques, Sciences sociales appliquées à la biomédecine, Sciences sociales appliquées à la famille, Sciences sociales interdisciplinaires, Services et politiques de la santé publique, Sociologie, Sociologie de la ville et urbanisme, Sociologie industrielle et sociologie du travail, Soins et santé, Soins infirmiers, Transport
CATÉGORIE MULTIDISCIPLINAIRE	Éducation, discipline scientifique multidisciplinaire

Nouveaux Coursus à l'Université (NCU)

L'appel à projets « Nouveaux cursus à l'université », doté de 250 M€, a pour objectif de soutenir les universités, les écoles et les regroupements d'établissements qui souhaitent faire évoluer leur offre de formation afin de répondre aux enjeux auxquels est confronté le système français d'enseignement supérieur.

La création de ces nouveaux cursus vise en premier lieu à assurer une meilleure réussite des étudiants par une diversification et un décloisonnement des formations au sein du premier cycle des études supérieures.

L'appel à projets de la 1^{ère} vague portait également sur la formation continue et l'adaptation de l'offre de formation universitaire aux besoins des personnes engagées dans la vie professionnelle et sur l'évolution des formations supérieures induite par la révolution numérique.

Offre documentaire

Les indicateurs documentaires présentés dans les diagnostics Strater ont été élaborés à partir des données 2014 de l'enquête statistique générale des bibliothèques universitaires (ESGBU). Les données ESGBU utilisées concernent les bibliothèques des universités, des principales grandes écoles et des grands établissements. Quelques organismes de recherche ont été intégrés dans l'ESGBU mais leur participation n'est pas encore complète et il n'est pas possible de disposer du détail de leur activité au niveau régional : ces données n'ont donc pas pu être exploitées. De plus, il faut noter que les bibliothèques de laboratoires échappent généralement à ces statistiques.

Enfin, le fait que l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne soit sortie de la ComUE hésam, sans pour autant avoir rejoint à ce jour un autre regroupement, implique que les bibliothèques qui lui sont rattachées ne sont pas comptabilisées dans les statistiques présentées ici : cela concerne les bibliothèques relevant de son service commun de documentation, mais également les deux bibliothèques interuniversitaires qui lui sont rattachées administrativement, à savoir la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) et la Bibliothèque interuniversitaire Cujas.

Seuls les étudiants et enseignants-chercheurs relevant des établissements considérés pour cette étude sont pris en compte. Les étudiants comprennent les inscrits en licence, master, IUT, écoles... Le terme « enseignants-chercheurs » englobe les enseignants-chercheurs et les doctorants.

Le choix des indicateurs a évolué. La partie relative à la documentation recherche n'est pas complète en raison de la collecte partielle des données concernant les organismes de recherche.

L'indicateur de disponibilité des places de travail, qui avait été supprimé dans le Strater 2015, a été réintroduit cette année mais avec un système de calcul légèrement différent. Le nombre de places assises de bibliothèques disponibles sur un site est multiplié par le nombre total d'heures d'ouvertures puis rapporté au nombre d'étudiants concernés. Seules les bibliothèques de plus de 100 places sont prises en compte dans le calcul de cet indicateur.

Dans les tableaux d'indicateurs, les colonnes relatives aux moyennes, maximums et minimums nationaux prennent en compte les 26 regroupements métropolitains ainsi que la Corse. Les tableaux concernant les départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM) mentionnent les chiffres métropolitains pour information et mise en perspective uniquement.

Opérateurs de la recherche publique

Le service du ministère en charge des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) a fait évoluer les catégories de répartition des ETP chercheurs des opérateurs de la recherche publique. Il est donc impossible de comparer les chiffres des années 2008 et 2009. Les chercheurs des universités, des CHU, des CLCC ainsi que les doctorants MAE sont présentés ensemble. La rubrique « Autres » comprend les effectifs des ministères (hors MAEE), d'OSEO, des organismes dont les effectifs régionaux sont inférieurs à 10.

PACES

La première année commune aux études de santé (médecine, odontologie, pharmacie, sage-femme) remplace l'ancien système du P.C.E.M.1 et P.C.E.P.1 et a été mise en place à la rentrée 2010.

Les chiffres figurant dans le tableau, qui correspondent aux quotas alloués à chaque université comportant une UFR de médecine, d'odontologie, de pharmacie ou une structure de formation en maïeutique dépendant ou pas d'un CHU, ne tiennent pas compte des places supplémentaires (environ 600) offertes en application des arrêtés du 29 décembre 2014 relatifs respectivement au numerus clausus spécifique aux paramédicaux et aux procédures d'accès direct ouvertes en 2^e et 3^e année aux titulaires de certains diplômes (« passerelles »).

Part de copublications en collaboration internationale

Les indicateurs de copublication d'un site sont calculés en compte de présence qui reflète la participation de l'acteur à la publication qu'il copublice avec d'autres acteurs.

Les parts des publications du site produites en copublication internationale permettent d'apprécier les collaborations du site avec différents espaces géographiques mondiaux. Sont présentés les parts de copublication européenne (uniquement UE28) et internationale (dont UE28). L'indicateur, exprimé en pourcentage, est défini par le nombre de publications du site copubliées avec au moins une structure de recherche d'un autre pays (copublications internationales) ou d'un autre pays européen (copublications européennes) rapporté au nombre total des publications du site. Ces définitions impliquent qu'une copublication avec une institution américaine et une institution allemande par exemple sera comptabilisée d'une part comme copublication internationale et d'autre part comme copublication européenne.

Les premiers pays partenaires scientifiques sont définis par la valeur décroissante de la part des copublications du site avec ces pays.

La part des publications d'un site produites en copublication avec un pays permet de mesurer les collaborations du site avec au moins une structure de recherche d'un autre pays. L'indicateur, exprimé en pourcentage, est défini par le nombre de publications du site copubliées avec au moins un laboratoire d'un autre pays, rapporté au nombre total des copublications internationales du site.

PCRD

Les programmes cadres de recherche & développement (PCRD) sont utilisés par la Commission européenne pour développer la recherche européenne. Ils se déclinent en un certain nombre de programmes, sous-programmes, actions qui se traduisent par des appels d'offres spécifiques publiés au Journal officiel de la Commission européenne (CE).

Pour être soumis, un projet nécessite la constitution d'un consortium de partenaires provenant de plusieurs États membres ou associés et la désignation d'un coordinateur. Après la clôture de l'appel à propositions, débute la phase d'évaluation puis de sélection des propositions déposées. Chaque proposition est évaluée et notée par un panel d'experts indépendants. Le panel d'experts attribue une note à chaque proposition par rapport à une liste de critères. C'est sur cette base que les meilleures propositions sont sélectionnées en vue d'un financement.

Succédant au 7^e PCRD (2007-2013), le 8^e programme-cadre ou Horizon 2020 (H2020) a été mis en place en 2014 pour sept ans et est le programme phare du financement des activités de R&D en Europe. Doté de 79 milliards d'euros et fortement axé sur l'innovation, H2020 regroupe désormais tous les instruments de financement de la R&D mis en œuvre par la Commission européenne, ses agences et ses partenariats publics-privés. La participation à Horizon 2020 est ouverte aux chercheurs du monde entier.

H2020 est basé sur un programme, divisé en 3 piliers ou priorités, qui dépend des objectifs, de la portée et de la maturité de la recherche proposée. Ils sont définis de la façon suivante :

- l'« Excellence scientifique » : ce pilier concerne les activités destinées à soutenir la recherche fondamentale, fournir un meilleur accès aux infrastructures européennes et ouvrir de nouveaux champs d'innovation via les technologies futures et émergentes ;
- la « Primauté industrielle » : ce pilier est conçu pour soutenir l'innovation dans les secteurs des technologies TIC, biotechnologies, nanotechnologies..., les partenariats public-privé, ainsi que les PME innovantes et l'accès au financement à risque ;
- les "Défis sociétaux" : ce pilier favorise les projets interdisciplinaires auxquels l'Europe est confrontée via des programmes de travail de 2 ans avec des thèmes définis (santé, agriculture durable, climat, transports, énergies, etc.).

À ces trois priorités, s'ajoutent quatre programmes transverses :

- la diffusion de l'excellence et l'élargissement de la participation ;
- la science pour et avec la société ;
- l'Institut européen d'innovation et de technologie ;
- le centre commun de recherche.

Les données relatives à H2020 ont été récupérées, (jusqu'à l'actualisation de novembre 2016) à partir du site internet e-Corda d'accès restreint mis en place par la Commission européenne pour fournir aux États membres toutes les informations relatives au programme-cadre.

La base e-Corda est régionalisée par la Commission européenne à partir des ville/codes postaux indiqués par les participants. Au niveau régional, seules les adresses des sièges des participants sont disponibles et non les adresses des laboratoires, car dans cette version de la base, la Commission ne livre plus les adresses des laboratoires, contrairement au 7^e PCRD. Seules les adresses des sièges sociaux des participants sont disponibles.

Pour comparer les participations aux différents PCRD, l'OST a effectué un travail de rationalisation et d'enrichissement, qui consiste notamment en un reclassement des programmes des PCRD et des thématiques de H2020 selon une nomenclature thématique des projets, commune à l'ensemble des programmes-cadres, qu'il construit à partir de la description thématique des appels à projets. Quelques différences doivent cependant être mentionnées par rapport aux données du 7^e PCRD :

- la structure de H2020 est très différente de celle du 7^e PCRD. L'OST a néanmoins tenté de garder la nomenclature en domaines thématiques, mais a dû la modifier à la marge. Les domaines: « ERC » et « transversal » ont été ajoutés, ils correspondent respectivement au domaine « Programme IDÉES (FP7) sans priorités thématiques définies » et aux « JTI ».
- la nouvelle structure implique également que des projets peuvent être classés dans plusieurs domaines ce qui n'était pas le cas lors du 7^e PCRD.

Les domaines thématiques sont les suivants : Biomédecine, santé, biotechnologies pour la santé ; Agronomie, biotechnologies agro-alimentaires et ressources vivantes ; Sciences et technologies de l'information et de la communication ; Procédés de production, matériaux, nanotechnologies, capteurs ; Aéronautique et espace ; Énergie ; Environnement et urbanisme ; Transports terrestres et intermodalités ; Sciences économiques, humaines et sociales ; Coopération internationale, accès aux infrastructures et coordination ; Nucléaire ; Innovation et transfert technologique ; ERC ; Marie Curie.

Le taux de participation exprimé en pourcentage (%), est défini par le nombre de participations de l'acteur (une institution, un pays...) rapporté au nombre total des participations aux projets du PCRI.

Le taux de projets exprimé en pourcentage (%), est défini par le nombre de projets de l'acteur (une institution, un pays...), rapporté au nombre total des projets du PCRI.

Le taux de coordination exprimé en pourcentage (%), est défini par le nombre de projets coordonnés par l'acteur (une institution, un pays...), rapporté au nombre total des projets du PCRI.

PEPITE

Tout étudiant ou jeune diplômé souhaitant être formé à l'entrepreneuriat et à l'innovation est accompagné et aidé au sein d'un PEPITE. Ouverts sur leurs écosystèmes socio-économiques, ancrés sur le territoire, les PEPITE associent établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs), acteurs économiques et réseaux associatifs. Les PEPITE travaillent en réseau pour s'inspirer les uns des autres, permettre aux bonnes idées de se diffuser.

Le PEPITE assure un accompagnement par un enseignant et un référent externe du réseau PEPITE (entrepreneur, réseaux d'accompagnement et de financement).

Le PEPITE donne accès au statut national d'étudiant-entrepreneur. Tout étudiant qui le souhaite peut co-construire au sein de son établissement le parcours qui le conduira à la réalisation de son projet, quelle que soit la démarche entrepreneuriale : individuelle ou collective, à finalité économique et/ou sociale, innovante ou non, technologique ou non, avec création d'activités ou reprise d'entreprise. L'étudiant porteur d'un projet de création d'entreprise au sein d'un PEPITE se voit reconnaître le [statut d'étudiant-entrepreneur](#) après instruction du dossier du candidat par le PEPITE. Suivant le projet et le profil du porteur, le comité d'engagement du PEPITE appréciera si l'inscription au diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » (D2E) est indispensable ou non. Les jeunes diplômés souhaitant créer leur entreprise peuvent acquérir le [statut d'étudiant entrepreneur](#). Pour cela, le jeune diplômé doit s'inscrire obligatoirement au diplôme d'étudiant entrepreneur (D2E). Ce dernier lui confère le statut d'étudiant avec la protection sociale qui lui est liée.

PFPE

L'appel à projet « Partenariats pour la Formation professionnelle et l'Emploi » du PIA vise à soutenir des solutions innovantes et partenariales dans le domaine de la formation initiale et continue, en lien direct avec les entreprises et les collectivités. L'action PFPE répond à la problématique des emplois non pourvus et des métiers en évolution forte en favorisant notamment la mobilité au sein des filières par la formation continue. Il s'agit de favoriser la création de synergies entre actions pédagogiques et gestion des ressources humaines par le biais de partenariats durables entre entreprises (grandes, moyennes et petites) et organismes de formation (universités, écoles, lycées, CFA ou organismes privés) auxquels peuvent s'associer les organisations professionnelles et les collectivités territoriales. L'objectif est de permettre aux entreprises d'anticiper les évolutions économiques et aux salariés d'être acteur de leur développement professionnel et d'accroître leur employabilité.

Personnels DGRH

Les données sont issues de l'annuaire AGORA, POPPEE ITARF et POPPEE BIB à la date du 1^{er} février 2016 mais considérées pour l'année 2015.

Elles concernent les agents en position d'activité dont l'imputation relève du MESRI (hors CROUS et administration centrale). Les agents contractuels BIATSS proviennent de l'enquête ANT menée en 2016 qui recense le stock de contractuels au cours de l'année 2015. Certains établissements n'ont pas été pris en compte : Bibliothèque inter-universitaire des langues et civilisations (BIULAC).

Les données sont exprimées en personnes physiques.

Personnels de recherche

La catégorie des personnels de recherche comprend les chercheurs et personnels de soutien de R&D décomptés en ETP recherche.

Les chercheurs sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion de projets de recherche. Dans le cas français, la catégorie des chercheurs comprend les maîtres de conférence et professeurs des universités et assimilés des établissements d'enseignement supérieur (par convention 0,5 ETP), les chargés, ingénieurs et directeurs de recherche des EPST, les ingénieurs et administratifs de haut niveau effectuant des travaux de R&D dans les EPIC et les entreprises ainsi que les doctorants. Seuls les personnels rémunérés au titre de leur activité de R&D sont comptabilisés. Ainsi, un doctorant ne bénéficiant d'aucun soutien au titre de son activité de recherche n'est pas comptabilisé comme « chercheur ».

Les personnels de soutien participent à la R&D en exécutant des tâches scientifiques, techniques ou administratives participant à l'exécution des travaux de R&D.

La part non régionalisée des effectifs de recherche est intégrée à la référence nationale.

Petite et moyenne entreprise (PME)

Elle occupe moins de 250 personnes et a un chiffre d'affaires n'excédant pas 50 M€ ou un bilan n'excédant pas 43 M€.

PIB (Insee)

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique exprimée en euros. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits - moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. Sa variation d'une période à l'autre est censée mesurer le taux de [croissance économique](#) du territoire considéré. Le PIB par habitant est la valeur du PIB divisée par le nombre d'habitants d'un pays.

Pôle de compétitivité

Un pôle de compétitivité est le regroupement, reconnu par l'État, sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie autour d'une thématique commune. Au niveau national et régional, l'État et les régions accompagnent le développement des pôles notamment en accordant des aides financières via les appels à projets du fonds unique interministériel et du PIA et des prêts aux PME ou ETI membres des pôles.

Le Label Gold Européen est décerné par l'Initiative européenne pour l'excellence des clusters (ECEI), émanant de la Direction Générale Entreprises et Industrie de la Commission Européenne. Ce label a pour but de mesurer le niveau de performance de la gouvernance des clusters européens, et récompense les clusters d'excellence tout en visant une meilleure reconnaissance internationale.

Potentiel d'enseignants-chercheurs et de chercheurs du territoire

Le potentiel de recherche est approché en additionnant le nombre d'enseignants-chercheurs affectés dans les établissements MESRI de la région et le nombre de chercheurs affectés dans des unités de recherche présentes dans ces établissements.

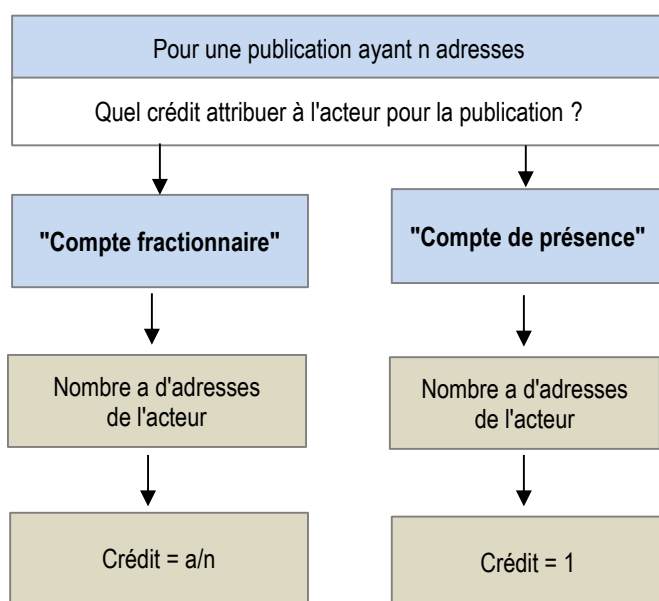
Population (Insee)

Est constituée par la population dite légale, qui regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes. Les populations légales sont définies par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population.

Production scientifique (OST) et méthodes de décompte

Elle est mesurée en % par le nombre de publications de l'acteur (le territoire concerné) publiées au cours de l'année, rapporté au nombre de l'ensemble des publications publiées la même année par la référence nationale.

Le plus souvent, une publication scientifique comporte plusieurs lignes d'adresses de laboratoires signataires, car elle a été produite par collaboration entre chercheurs de laboratoires différents. Se pose donc la question du mode de prise en compte de la publication pour chacun des laboratoires ayant participé à sa production.

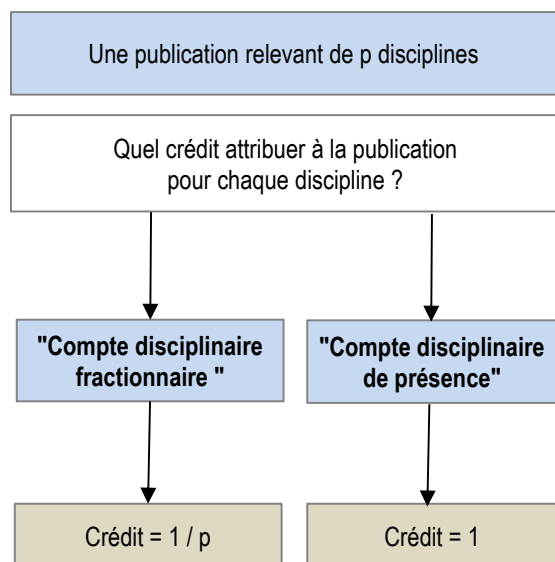


Deux logiques sont utilisées pour attribuer à un acteur (laboratoire, institution, territoire...) le décompte d'une publication dans laquelle on trouve son adresse : le compte de présence et le compte fractionnaire.

Le compte de présence est utilisé lorsque l'on s'intéresse à la participation d'un acteur à la production scientifique. On compte pour 1 chacune des publications dans laquelle l'adresse de cet acteur apparaît, sans tenir compte du nombre total d'adresses de laboratoires signataires.

Le compte fractionnaire est utilisé lorsque l'on s'intéresse à la contribution d'un acteur à la production scientifique, afin d'appréhender son poids scientifique. En ce cas, on prend en compte, pour chaque adresse de l'acteur, la fraction de compte que représente cette adresse dans le total des adresses de la publication.

De la même manière, les publications sont souvent rattachées à plusieurs disciplines, et deux logiques de décompte disciplinaire peuvent donc être utilisées.



Quand on utilise le compte disciplinaire de présence, une publication étiquetée avec p disciplines est comptée pour 1 dans chacune de ces disciplines, dans une logique de participation. Quand on utilise le compte disciplinaire fractionnaire, une publication étiquetée avec p disciplines est comptée $1/p$ pour chaque discipline, dans une logique de contribution.

Dans l'étude Strater, les indicateurs de production et d'impact pour les sites académiques ou interacadémiques sont calculés en compte fractionnaire sur les deux dimensions à l'exception des indicateurs de collaboration qui sont calculés en compte de présence sur les deux dimensions. Les indicateurs de production et d'impact pour les sites franciliens sont calculés en compte fractionnaire sur la dimension thématique et en compte de présence sur la dimension géographique (compte fractionnaire disciplinaire). Les indicateurs de collaboration sont calculés, comme pour les académies, en compte de présence sur les deux dimensions.

Production technologique (OST)

Elle est mesurée en % par le nombre de demandes de brevet européen à l'office européen de brevets (OEB) de l'acteur (le territoire concerné) au cours de l'année, rapporté à l'ensemble des demandes faites la même année par la référence nationale auprès du même Office de brevets.

PSPC

Les projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité (PSPC) du PIA sont ouverts aux entreprises de toute taille et de tous secteurs économiques. Les projets de R&D structurants doivent viser notamment des retombées économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits, services et technologies, et des retombées indirectes en termes de structuration durable de filières. Les retombées économiques attendues des projets et de ces structurations de filières doivent concerner tous les partenaires industriels et en particulier les petites et moyennes entreprises (PME). Leur réalisation peut comporter des phases de recherche industrielle ainsi que des phases plus aval de développement expérimental, préalables à la mise sur le marché.

Ces projets supposent une collaboration structurée permettant un effet diffusant et intégrateur au sein d'une filière plutôt que de simples relations autour d'un projet de R&D donné et limité dans le temps. Ils peuvent contribuer à structurer des filières industrielles existantes ou émergentes en relation avec la recherche publique et renforcer les positions des industries et entreprises de services sur les marchés

porteurs. L'objectif est également de contribuer à l'émergence de nouvelles filières, de manière que se conforte ou se constitue un tissu de relations industrielles collaboratives durables et pérennes entre grandes, moyennes et petites entreprises.

Réseau de développement technologique (RDT)

L'État et les conseils régionaux soutiennent des réseaux de développement technologique (RDT) et d'autres centres de compétences qui proposent aux PME un ensemble d'interlocuteurs pour faire émerger leurs besoins technologiques.

Secteurs économiques NA 2008 associée à la NAF révision 2 (Insee)

Depuis 2008, l'activité économique est déclinée selon la nomenclature agrégée NA 2008 associée à la nomenclature d'activités française (NAF) révision 2. Les deux objectifs de révision 2008 des nomenclatures sont leur modernisation, afin de mieux refléter les évolutions économiques de ces vingt dernières années et la recherche d'une meilleure comparabilité des grands systèmes de classification utilisés dans le monde, afin de favoriser les comparaisons internationales de données économiques.

SHS : nouvelle nomenclature des disciplines

Le graphique est construit à partir d'une nouvelle nomenclature des disciplines de recherche en Sciences humaines et sociales, adoptée en 2010 par le MESRI.

	Groupes	Mots clés
SHS1	Marchés et organisations	Économie, finance, management
SHS2	Normes, institutions et comportements sociaux	Droit, science politique, sociologie, anthropologie, ethnologie, démographie, information et communication
SHS3	Espace, environnement et sociétés	Études environnementales, géographie physique, géographie sociale, géographie urbaine et régionale, aménagement du territoire
SHS4	Esprit humain, langage, éducation	Sciences cognitives, sciences du langage, psychologie, sciences de l'éducation, STAPS
SHS5	Langues, textes, arts et cultures	Langues, littérature, arts, philosophie, religion, histoire des idées
SHS6	Mondes anciens et contemporains	Préhistoire, archéologie, histoire, histoire de l'art

STS et assimilés

Les sections de techniciens supérieurs et assimilés rassemblent les élèves se préparant aux BTS, BTSA, DTS, DMA, DCEFS et en mise à niveau d'entrée en STS, dans les établissements publics ou privés du ministère en charge de l'éducation nationale et des autres ministères.

Taux d'inscription des bacheliers dans l'enseignement supérieur

Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès élémentaires par filière ne sont pas additifs. Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur. Les « doubles inscriptions CPGE – université » concernent les bacheliers généraux et constituent la majorité des doubles inscriptions.

Les statistiques présentées ici ne tiennent pas compte des inscriptions dans l'enseignement supérieur en alternance pour les bacs généraux et technologiques (apprentissage et contrat de professionnalisation), ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger, ni des étudiants issus des COM ou ayant obtenu un bac à l'étranger, ou ceux pour lesquels l'académie d'origine est inconnue. L'apprentissage est pris en compte sur le champ des bacheliers professionnels poursuivant en STS.

Unité urbaine

Ensemble de communes abritant au moins 2 000 habitants dont aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. Zonage établi à partir du recensement de la population par l'Insee en 2010.

Universités et établissements assimilés (au sens de l'enquête « SISE-Université »)

Se reporter au paragraphe relatif aux **Etudiants inscrits en université**.

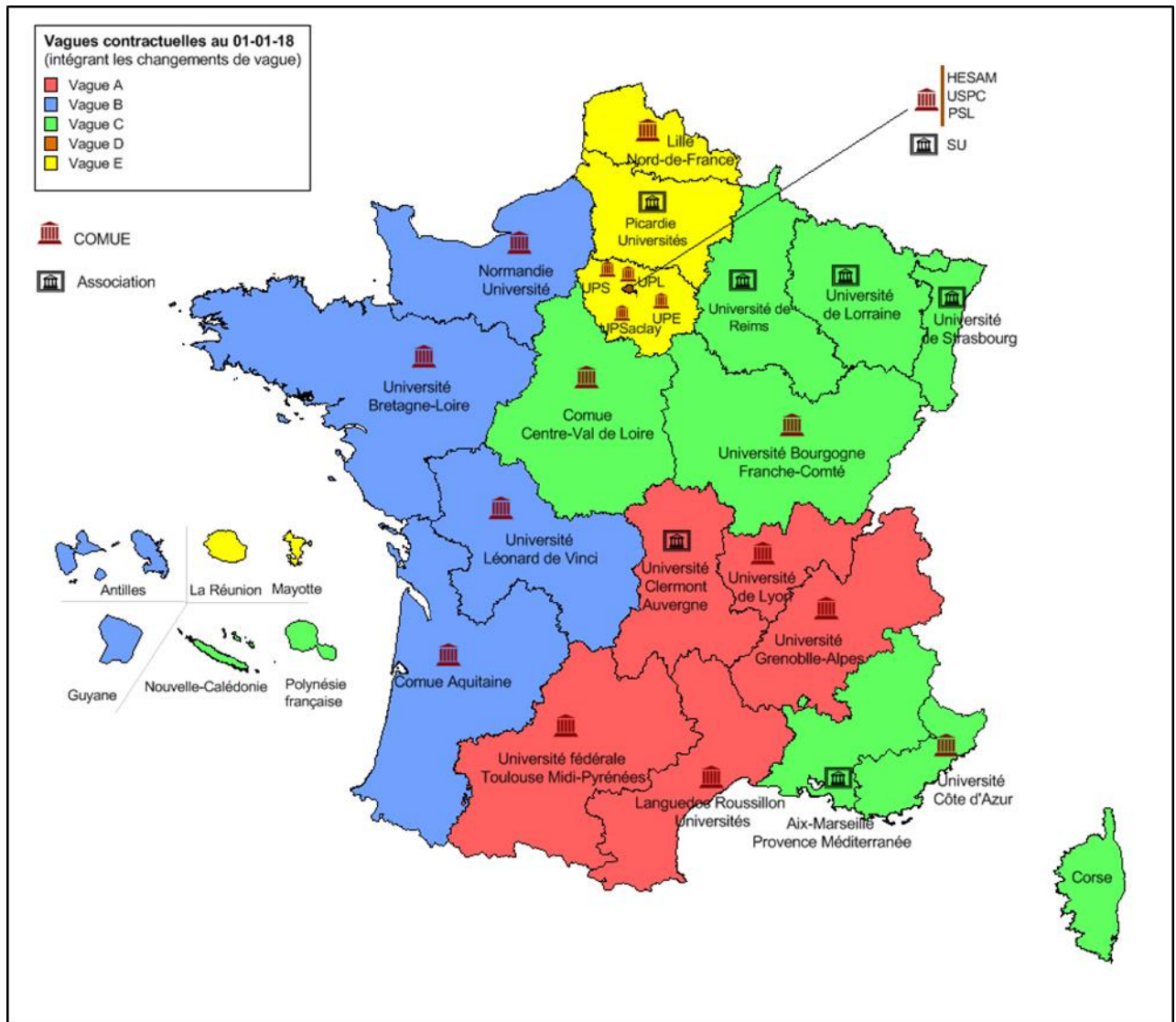
VAE

La validation des acquis de l'expérience (VAE) dans l'enseignement supérieur permet de valider des compétences acquises en dehors du système universitaire mais aussi de tout système de formation. Deux dispositifs distincts permettent d'accéder, soit à un niveau de l'enseignement supérieur pour poursuivre des études, soit d'obtenir tout ou partie d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Les données présentées concernent ce dernier dispositif.

Vague contractuelle

L'HCERES évalue chaque année un cinquième des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et 4 à 5 organismes de recherche.

L'HCERES a défini un cycle de campagnes d'évaluation calquées sur la répartition retenue par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans le cadre de ses relations contractuelles avec les établissements. Tous les ans, l'agence évalue les établissements d'une même vague, l'année précédant leur négociation contractuelle avec leur ministère de tutelle, de façon à offrir aux deux parties une base d'analyse et de dialogue partagée. Depuis janvier 2011, les contrats des établissements sont passés à 5 ans et font donc l'objet d'une répartition en 5 vagues (A, B, C, D et E).



SIGLES ET ABBREVIATIONS

A

Accustica	Acteurs de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Champagne-Ardenne
AES	Administration économique et sociale
Andra	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs
ANR	Agence nationale pour la recherche
Arts	Actions de recherche pour la technologie et la société (Institut Carnot)

B

BAP	Branche d'activité professionnelle
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BTS	Brevet de technicien supérieur
BU	Bibliothèque universitaire

C

CCSTI	Centre de culture scientifique technique et industrielle
CA	Chiffre d'affaires
Carinna	Agence pour la recherche et l'innovation en Champagne Ardenne
CDT	Centre de développement technologique
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CER	Centre d'enseignement et de recherche
Cereq	Centre d'études et de recherche sur l'emploi et les qualifications
Cesi	Centre d'études supérieures industrielles
CFA	Centre de formation par alternance
CHU / CHR	Centre hospitalier universitaire / centre hospitalier régional
Cifre	Convention industrielle de formation pour la recherche en entreprise
CII	Crédit d'impôt innovation
CIR	Crédit d'impôt recherche
CIVC	Comité interprofessionnel du vin de Champagne
CLCC	Centre de lutte contre le cancer
CMU	Couverture maladie universelle
Cnam	Conservatoire National des Arts et Métiers
CNES	Centre national d'études spatiales
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et scolaires
CNRS	Centre national de recherche scientifique
CPGE	Classes préparatoires aux grandes écoles
Critt-MDTS	Centre régional d'innovation et de transfert de technologies-Matériaux, dépôts et traitements de surface
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CRT	Centre de ressources technologiques

D

DGCIS	Direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
DGRH	Direction générale des ressources humaines
DGRI	Direction générale de la recherche et de l'innovation
DIRD	Dépenses intérieures de recherche et développement
DIRDA	Dépenses intérieures de recherche et développement des administrations
DIRDE	Dépenses intérieures de recherche et développement des entreprises

DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des affaires sociales
DUT	Diplôme universitaire de technologie

E

Ensam	École nationale supérieure d'arts et métiers
EPF	École polytechnique féminine
Epic	Établissement public à caractère industriel et commercial
EPSCP	Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique
EQUIPEX	Equipement d'excellence
ERC	European research council
ESAA	École supérieure d'arts appliqués
Esad	École supérieure d'art et de design
ESC	École supérieure de commerce
ESGBU	Enquête statistique générale des bibliothèques universitaires
Esiec	École supérieure d'ingénieurs en emballage conditionnement
ETP	Équivalent temps plein

I

IAR	Industries et agro-ressources
Icar	Incubateur de Champagne-Ardenne
IDF	Île-de-France
IDEFI	Initiatives d'excellence en formations innovantes
IDEX	Initiative d'excellence
IFTH	Institut français du textile et de l'habillement
IFTS	Institut de formation technique supérieur
IHU	Institut hospitalo-universitaire
IIT BTP	Institut d'ingénieurs des techniques du bâtiment et des travaux publics
INP/IP	Institut national polytechnique / Institut polytechnique
Inra	Institut national de la recherche agronomique
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale
Intec	Institut national des techniques économiques et comptables
IRT	Institut de recherche technologique
ITE	Institut pour la transition énergétique
IUF	Institut universitaire de France
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
IUT	Institut universitaire de technologie

L

LABEX	Laboratoire d'excellence
LLSH	Lettres, langues, sciences humaines
LMD	Licence, Master, Doctorat

M

MAEE	Ministère des affaires étrangères et européennes
MCU-PH	Maître de conférences universitaire – Praticien hospitalier
MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

N

Nd	Non-déterminé
Ns	Non significatif

O

OEB	Office européen des brevets
OST	Observatoire des sciences et techniques

P

Paca	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PACES	Première année commune aux études de santé
PEE	Pôle entrepreneuriat étudiant
PFT	Plate-forme technologique
PHUC	Pôle de recherche hospitalo-universitaire en cancérologie
PIB	Produit intérieur brut
PME/PMI	Petites et moyennes entreprises/ Petites et moyennes industries
PU-PH	Professeur des universités – Praticien hospitalier

R

RDT	Réseau de développement technologique
R&D	Recherche et développement
RMS	Reims management school

S

Saic	Service d'activités industrielles et commerciales
Satt	Société d'accélération de transfert de technologie
SFR	Structure fédérative de recherche
SHS	Sciences humaines et sociales
Sies	Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
SRI	Stratégie régionale de l'innovation
Staps	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
Stic	Sciences et technologies de l'information et de la communication
STS	Section de technicien supérieur

T

TIC	Technologies de l'information et de la communication
TGV	Train à grande vitesse
TPE	Très petites entreprises

U

UFR	Unité de formation et de recherche
Urca	Université de Reims Champagne-Ardenne
UT	Université de technologie
UTT	Université de technologie de Troyes

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience
-----	---------------------------------------



1, RUE DESCARTES
75231 PARIS CEDEX 05